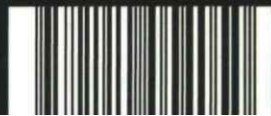


société

# Migration et développement

**Christophe Z. Guilmoto**  
et **Frédéric Sandron**

Les études de La **documentation** Française





## Chez le même éditeur

« Les migrations internationales », Séverine Chappaz (dir.), *Cahiers français*, n° 307, 2002.

*Immigration, marché du travail, intégration*, François Héran, Maryse Aoudai, Jean-Luc Richard, Commissariat général du plan, 2002

*Une Europe en évolution. Les flux migratoires au xx<sup>e</sup> siècle*, Bulent Kaya, Conseil de l'Europe, 2002.

*Le monde en développement, démographie et enjeux socio-économiques*, Yves Charbit (dir.), coll. Les études, 2002.

« Le droit d'asile en question », François Julien-Laferrière, *Problèmes politiques et sociaux*, n° 880, septembre 2002.

*La population des pays en développement*, Yves Charbit (dir.), coll. Les études, 2001.

Pour Anouk et Ante, migrants

---

# Migration et développement

**Christophe Z. Guilmoto,**

Directeur de recherche en démographie  
à l'Institut de recherche pour le développement

et **Frédéric Sandron,**

Chargé de recherche en démographie  
à l'Institut de recherche pour le développement

Ce texte paraît simultanément dans le périodique  
*Notes et études documentaires* n° 5172  
et dans la collection Les études de La **documentation** Française

Collection dirigée par Isabelle Crucifix  
Conception graphique : Intégral Concept – Pippo Lionni  
© La **documentation** Française, Paris, 2003.

« En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

## Sommaire

<b>Introduction</b>	7
<b>1. Le contexte de la migration</b>	11
L'élan démographique	12
L'urbanisation est la première des migrations	13
Les inégalités salariales entre pays	15
Les secteurs économiques	17
Structure des échanges et commerce international	18
Le capital humain	19
Les fragilités du milieu	20
L'héritage colonial	21
Vision d'ensemble	23
<b>2. La logique migratoire</b>	27
Coûts et bénéfices migratoires	27
Inexistence ou imperfection des marchés	30
La migration contre le risque	32
Expliquer la migration dans les pays en développement	35
<b>3. Évolution et typologie des migrations</b>	39
Perspectives historiques des changements migratoires	39
Typologie des migrations contemporaines	43
Mouvements temporaires et réversibles	45
Migrations de longue durée	48
Les migrations forcées	52
<b>4. La mesure de la migration et les flux contemporains</b>	55
La mesure de la migration	55
La migration internationale en début de <sup>xxi</sup> siècle	57
Flux migratoires 1995-2000	62
<b>5. Les grands systèmes migratoires dans les pays en développement</b>	69
Amériques et Caraïbes : un système polarisé	70
L'Afrique subsaharienne : la fuite et le refuge	72
Le bassin migratoire en Méditerranée	75
L'Asie : un système en devenir	76
Les tendances régionales depuis 1950	81
<b>6. Les politiques migratoires</b>	85
De l'ouverture à la fermeture	85
De l'utilité du migrant	88
Les politiques d'accueil envers les migrants qualifiés	92
Réfugiés et demande d'asile	96
Politique d'immigration et croissance démographique	97
Les politiques de migrations internes	99
Le mythe du contrôle	102

<b>7. Organisation de l'émigration</b>	105
Les réseaux communautaires	105
Les diasporas	110
Les services marchands	113
Les associations de migrants hautement qualifiés	117
La recherche de la flexibilité	119
<b>8. L'émigration : un facteur de développement ?</b>	121
Les transferts monétaires et leur utilisation	121
Impacts économiques des transferts	125
Autres impacts de l'émigration et des transferts	127
Le migrant acteur du développement	131
L'émigration : un des facteurs possibles du développement	134
<b>Conclusion</b>	137
<b>Annexes</b>	141
Bibliographie	141

Christophe Z. Guilmoto a rédigé les cinq premiers chapitres et Frédéric Sandron les trois derniers.

*Les opinions exprimées dans cette étude n'engagent que leurs auteurs.*

Expulsion *manu militari* d'Indonésiens travaillant en Malaisie, conflits en Côte d'Ivoire autour de la question de la nationalité, resserrement de la politique américaine des visas après le 11 septembre, controverse franco-britannique autour d'un centre de réfugiés... Ces images de migrants et réfugiés qui ne font parler d'eux qu'à l'occasion des pires crises tendent à éclipser les millions de personnes qui choisissent chaque année de se déplacer d'un lieu à l'autre pour améliorer leur sort. À vrai dire, la marche des migrants qui « votent avec leurs pieds » attire moins l'intérêt des observateurs tant qu'elle respecte le seuil de tolérance arrêté par l'opinion publique et le politique. Les discours de l'économie libérale ont somme toute fort peu d'arguments théoriques pour expliquer pourquoi la libre circulation de la main-d'œuvre, à l'instar de celles des capitaux ou des marchandises, ne devrait pas être dérégularisée et abandonnée à la main invisible du marché.

Face aux inégalités qui caractérisent la planète, certains économistes invoquent la mobilité des facteurs comme mécanisme d'ajustement progressif à des dotations inégales en ressources économiques ou démographiques. Pour remédier au lent redéploiement vers les pays du Sud (1) de certaines ressources, comme le capital financier et l'appareil industriel, la migration semblerait un mode de régulation naturel des déséquilibres internationaux : il suffirait en théorie que, sans attendre le développement économique local, la main-d'œuvre se dirige d'elle-même vers les régions riches, y compris à travers les frontières ou les océans. Elle comblerait ainsi les besoins en population active dans les régions prospères et soulagerait en même temps la pression démographique dans les zones moins avancées. Mais la redistribution humaine qu'entraînent les migrations provoque une recomposition sociale dans les régions d'accueil et de

(1) Le terme de pays du Sud est employé indifféremment avec ceux de pays en développement, de Tiers monde ou encore de pays moins développés selon la classification de l'ONU. Le cas intermédiaire des migrations en provenance des économies en transition de l'Europe de l'Est ne sera pas directement abordé ici.



profondes transformations des mentalités et des usages, allant parfois jusqu'à des conflits brutaux et insolubles. Il n'est donc guère possible de décrire la migration en la limitant aux seuls avantages économiques ou démographiques, car de nombreux mécanismes sociaux freinent les mouvements migratoires bien au-delà des conditions censées les mettre en mouvement.

C'est pourquoi il est nécessaire de tempérer les discours sur les mécanismes de mondialisation, dont l'accent initial mis sur les seuls échanges commerciaux et culturels glisse progressivement vers le jeu migratoire illustrant de manière la plus tangible le brassage des populations. Il semble en effet de prime abord que le bilan des migrations internationales, qui ne faiblissent pas en dépit des barrières érigées par les États, reflète de manière éloquente l'intensification des échanges à l'échelle planétaire et le désenclavement progressif des sociétés et des économies nationales ou régionales. D'après les derniers chiffres des Nations unies, le nombre de migrants internationaux en 2000 est estimé à près de 175 millions, soit 2,9 % de la population du globe, et représenterait à lui seul la cinquième population mondiale après la Chine, l'Inde, les États-Unis et l'Indonésie. Comme nous le verrons, cette poussée migratoire récente résulte plus de l'élargissement des courants que de leur intensification et le démantèlement de l'Union soviétique est pour une bonne part responsable de la hausse brutale du nombre de migrants dans le monde. Mais au-delà de cette approche strictement numérique, on observe que les identités nationales se reconstruisent tout aussi vite, que les particularismes s'affirment et que la venue des migrants peut être de plus en plus ressentie comme une menace à l'équilibre des sociétés d'accueil, provoquant des blocages ou des troubles. Ces tensions entre autochtones et nouveaux venus sont perceptibles au sein même des strictes frontières nationales, dans les pays qui connaissent de vigoureux mouvements de redistribution interrégionale de population comme l'Indonésie ou la Chine. La mondialisation de l'échange démographique reste donc encore un mythe, du fait des formidables résistances locales qui ralentissent considérablement les mouvements humains ou les privent de toute reconnaissance sociale ou politique.

Il est d'ailleurs révélateur que certains des déplacements humains les plus massifs ont eu lieu durant les siècles précédents, plutôt que pendant les dix dernières années. Les aléas apparents du peuplement du monde d'aujourd'hui portent en effet la trace profonde de migrations internationales datant de la période coloniale et qui ont mené des Indiens à Trinidad ou Fidji, des Chinois en Malaisie ou en Californie, des Africains en Colombie ou au Yémen, des Japonais au Brésil, des Libanais en Argentine ou au Sénégal, et naturellement des Européens au Chili ou en Afrique du Sud. Il serait donc simpliste d'imaginer la migration comme un phénomène nouveau, porté par l'intensification rapide des échanges et l'abaissement régulier des coûts de transport, en ignorant la longue histoire du peuplement mondial et les épisodes les plus importants des deux derniers siècles.

Il demeure que la question migratoire revêt aujourd'hui un nombre d'enjeux considérables pour les sociétés du Nord et du Sud, car elle met en lumière la géographie complexe des déséquilibres du monde contemporain, aussi bien en matière politique, sociale ou économique. Pour la seule dimension démographique, les sociétés contemporaines doivent une part croissante de leur dynamisme à l'apport migratoire, qu'il s'agisse de redistribution des populations

aux seins des pays, notamment entre campagnes et villes, ou encore des migrations internationales. La migration est d'ailleurs tenue pour la conséquence mécanique de la croissance démographique, comme celle qu'ont connu par exemple les pays du Tiers monde ; mais il n'est pas moins raisonnable, en renversant cette perspective, de rappeler que les fluctuations migratoires sont appelées à devenir une cause majeure de variation et de changement dans un univers démographique qui tend à s'homogénéiser. Elles sont dès à présent le moteur obligé de la continuité des activités économiques de régions dont l'accroissement naturel est déclinant, quand il n'a pas déjà atteint un seuil négatif comme dans plusieurs pays industrialisés. L'apport de nouveaux venus dans les populations, qu'il s'agisse d'actifs, d'enfants mais également de retraités, devient un ingrédient indispensable de l'essor local, régional ou national. La diversification des courants migratoires, plus que l'augmentation de leurs volumes, est sans doute le trait le plus marquant des changements contemporains dans le régime migratoire et reflète notamment la forte hétérogénéité et les fluctuations des économies régionales, voire la forte instabilité du système politico-économique international et ses soubresauts épisodiques.

La migration est généralement abordée comme un phénomène affectant les nations industrialisées et les discussions afférentes, souvent nourries par des urgences politiques parfois éloignées de la réalité du phénomène migratoire, tendent à se concentrer sur les conséquences de l'arrivée des migrants sur le tissu social et les communautés urbaines, l'appareil scolaire ou encore le marché du travail dans les pays riches, alors que les grandes vagues migratoires sont souvent derrière nous comme en Europe de l'Ouest. La France, qui ne s'est réconciliée que tardivement avec sa grande tradition migratoire datant du XIX<sup>e</sup> siècle, dispose désormais d'une riche littérature historique ou sociologique sur l'insertion des migrants. Mais de telles approches ne permettent pas de comprendre la logique du phénomène dans son ensemble, dans la mesure où elles n'examinent que le segment final du parcours migratoire et les conséquences sociales ou économiques de l'arrivée de nouveaux venus dans les pays d'accueil. Le trajet des migrants, vu dans ses aspects géographiques, économiques ou sociaux, est naturellement beaucoup plus complexe et leur arrivée dans les régions d'installation n'est que l'aboutissement d'une longue entreprise de mobilité sociale qui a pris forme dans le pays d'origine.

Pour corriger cette perspective qui privilégie les seules régions d'accueil, il faut considérer de manière plus systématique le contexte des pays du Sud et les motivations de leurs habitants qui constituent la grande majorité des candidats à la migration. Cet ouvrage mettra ainsi davantage l'accent sur les causes et les conditions de la pression migratoire contemporaine que sur les effets ressentis dans les pays et régions importatrices de main-d'œuvre déjà abondamment étudiés. Le paysage des pays en développement, au-delà de la grande variété des situations qui les caractérisent, présente en effet des traits spécifiques et une évolution qui conditionnent en grande partie la propension à migrer, et ceci de manière souvent indépendante de la conjoncture économique des pays d'accueil et du renforcement progressif des barrières à la migration vers les pays riches. Il sera aussi rappelé que les migrations internes, au sein même des pays en développement, absorbent du point de vue numérique un volume de migrants beaucoup plus important que les échanges internationaux.

La migration vers les villes fait ainsi office de tampon à la migration internationale, permettant à la population la plus mobile de rester au sein des frontières nationales, tout en servant également de marche-pied pour des départs plus lointains à venir.

Notre panorama restera forcément incomplet, car il serait difficile de rendre compte en un seul volume de la variété des courants migratoires. Une certaine place sera accordée aux réflexions théoriques, principalement issues des études économiques ou sociologiques, car elles mettent un peu d'ordre dans un éventail d'expériences migratoires variées et parfois contradictoires. On soulignera à la fois le rôle crucial des déséquilibres à grande échelle, mais également la forte autonomie des courants migratoires qui se nourrissent de leur propre élan. Cette étude a pu s'appuyer sur des données très récentes de l'ONU, datant de la fin de l'année 2002, situation particulièrement heureuse quand on connaît l'hétérogénéité et les lacunes qui caractérisent en général la connaissance des flux migratoires et, ce faisant, alimentent parfois les opinions les plus excessives. De nombreux éléments d'appréciation pour un bilan migratoire comparatif complet font toutefois défaut et certains aspects, comme le lien entre migrations et transferts monétaires, sont encore mal cernés.

# Le contexte de la migration

L'examen des conditions historiques, socio-économiques et politiques propres aux pays en développement permet de mettre en lumière les principaux ressorts de la migration internationale dans la période contemporaine. Si l'on prend en compte l'ensemble des déplacements de population, le phénomène migratoire concerne au premier chef les pays du Sud qui combinent à la fois les plus forts niveaux d'émigration vers l'étranger et de considérables courants de redistribution interne, dirigés essentiellement vers leurs grandes agglomérations. La migration, qui affecte l'ensemble de ces pays, peut être perçue comme une composante des choix du développement national de chaque pays, mais également comme une réponse à la pression démographique ou encore à la dégradation de l'environnement. De manière plus large, elle mérite d'être considérée comme partie intégrante des processus de développement, au même titre que la croissance industrielle ou agricole.

Conséquence apparente des mécanismes de mondialisation et de la trajectoire complexe des économies du Tiers monde dans le jeu des nations, la migration internationale peut également représenter un outil pour les gouvernements ou les communautés rurales pour parvenir à l'intégration économique au-delà d'un espace dont les ressources s'épuisent. Ce désenclavement par la migration aura des répercussions multiples, économiques comme politiques, sur la société de départ et il importe donc de comprendre la genèse et le dynamisme de ces courants migratoires. Si aucune théorie d'ensemble n'existe pour rendre compte fidèlement des expériences migratoires contemporaines, un grand nombre des caractéristiques structurelles qui les alimentent dans le monde en développement sont pourtant bien connues (1).

(1) Pour d'autres présentations récentes des contextes migratoires, on se référera à : Castles, Stephen et Miller, Mark J., *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, Macmillan, Londres, 1993 ; Chappaz, Séverine (dir.), « Les migrations internationales », *Cahiers français*, n° 307, La Documentation française, Paris, mars-avril 2002 ; Martin, Philip et Widgren, Jonas. « International Migration : Facing the Challenge », *Population Bulletin*, 57, 1, Population Reference Bureau, 2002 ; Stalker, Peter, *Workers without Frontiers*, ILO and Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, États-Unis, 2000.

## L'élan démographique

La démographie constitue une dimension structurelle essentielle dans le monde en développement et les flux migratoires sont étroitement liés aux volumes et aux dynamiques démographiques des pays et des régions concernés (2). La variété des situations nationales ou locales reste très large, mais de grandes tendances se distinguent facilement : les pays en développement sont en effet portés par un élan démographique, qui se traduit à la fois par une croissance rapide et par une population très jeune (tableau 1).

**Tableau 1. - Population mondiale en 2000**

Niveau économique	Popula- tion 2000	Crois- sance démogra- phique (1975- 2000)	Urbani- sation (2000)	Population de moins de 15 ans (2000)	Population de plus de 65 ans (2000)	Fécondité (1995- 2000)
	Millions	% annuel	% du total	% du total	% du total	Enfants par femme
Haut revenu	878,5	0,7	79,1	18,4	14,7	1,7
Moyen revenu	2 675,3	1,5	51,2	27,4	6,6	2,2
Bas revenu	2 397,1	2,2	31,0	36,9	4,5	4,0
<b>Monde</b>	<b>6 056,7</b>	<b>1,6</b>	<b>47,2</b>	<b>29,9</b>	<b>6,9</b>	<b>2,8</b>

Source : Human Development Report 2002, Programme des Nations unies pour le développement, Oxford University Press, New York, 2002.

Les pays à revenu moyen ou faible représentent aujourd'hui 85 % de la population mondiale et déterminent très largement les tendances démographiques planétaires. Ils sont animés par une croissance démographique vigoureuse, qui est globalement inverse de leurs revenus et représente deux à trois fois la croissance des pays les plus riches. Traduits en chiffres absolus, ces écarts internationaux sont vertigineux puisque les pays à bas revenu ont crû d'un milliard d'habitants durant le dernier quart de siècle, contre 132 millions dans les pays riches. La structure par âge garantit que même en cas de baisse rapide de la fécondité, la progression démographique sera considérable pour les décennies à venir. Dans leur scénario médian, les projections des Nations unies (3) indiquent que les pays en développement vont voir leur population augmenter de trois milliards d'individus dans les cinquante prochaines années, alors que celle des pays développés va stagner.

Les raisons de ces variations sont bien connues. La transition démographique a été à la fois plus ancienne et plus progressive dans la plupart des

(2) Pour un panorama de la situation démographique des pays en développement, voir dans cette collection Charbit, Yves (dir.), *La population des pays en développement*, coll. Les études, La Documentation française, Paris, 2001. Un suivi régulier de l'actualité démographique dans les pays en développement est disponible sur le site du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) ([www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)).

(3) United Nations Population Division. *World Population Prospects : the 2000 Revision*, New York, 2001.

pays industrialisés d'aujourd'hui. La baisse de la mortalité, puis de la fécondité y ont ralenti depuis longtemps l'accroissement naturel de la population. Ces transformations ne se sont enclenchées dans les pays du Tiers monde que plus tardivement. La baisse de la mortalité n'a pris de l'ampleur qu'à l'issue de la seconde guerre mondiale, et parfois plus tard, et a provoqué un relèvement historique des taux de croissance démographique. Depuis une quarantaine d'années, la fécondité a également commencé à se réduire, mais cette baisse est inégale selon les pays et elle n'a pas été de nature à diminuer de manière sensible la croissance globale. Ce n'est que quand la fécondité se rapproche du niveau de remplacement des générations (environ 2,1 enfants par femme) et que les pyramides des âges vieillissent qu'un ralentissement de la progression des effectifs peut être envisagé.

En certaines régions, comme en Asie orientale ou en Amérique latine, la transition démographique est, certes, en voie d'achèvement, mais l'élan démographique lié à la structure par âge encore jeune fait que la baisse de la croissance sera lente. En Chine, où la politique publique a pourtant abaissé de manière brutale la natalité, la croissance annuelle de la population a été de l'ordre de 1,5 % durant les vingt-cinq dernières années et restera positive au moins jusque vers les années 2025. En d'autres régions, et au premier chef en Afrique subsaharienne, le calendrier de la transition sera beaucoup plus étalé, car la baisse de la fécondité se poursuivra sans doute pendant les prochaines décennies. Au Nigeria, pour prendre l'exemple du pays qui, avec ses 110 millions d'habitants en 2000, est le plus peuplé d'Afrique subsaharienne, la croissance durant les quinze prochaines années est estimée à 2,5 % par an, conduisant à une population de 160 millions d'habitants en 2015. Certains pays, comme le Yémen ou l'Angola, sont même crédités de croissances annuelles comprises entre 3 % et 4 % dans les quinze années à venir, correspondant à un doublement de leur population d'ici 2020.

Dans les prochaines décennies, la force de la croissance démographique restera donc à un niveau exceptionnel dans une grande part du Tiers monde d'aujourd'hui, alors que l'accroissement naturel dans les pays riches risque de se réduire encore atteignant des valeurs nulles ou négatives en de nombreux pays comme le Japon ou l'Allemagne. En termes macro-démographiques, il existe donc un fort déséquilibre international, provoqué à la fois par la faible croissance démographique des pays industrialisés, mais également par le fort vieillissement de leur pyramide des âges. Les migrants étant principalement des adultes actifs, leur insertion tend à redresser une structure démographique vieillissante dans le pays d'accueil. Pour certains, qui s'en alarment ou s'en réjouissent, les pays du Sud, par le dynamisme et la jeunesse de leurs populations, semblent donc à première vue offrir une solution naturelle pour les déséquilibres démographiques entre pays riches et pays pauvres. Comme nous le verrons, il s'agit toutefois d'une vision à grande échelle, qui manque quelque peu de réalisme face aux réalités sociologiques locales.

## **L'urbanisation est la première des migrations**

Les différentiels de croissance démographique évoqués entre pays du Nord et pays du Sud ont naturellement leur parallèle au sein même des nations, car

d'importantes différences existent entre les régimes démographiques régionaux. Ainsi, l'accroissement naturel a pu se réduire dans les villes, ou en certaines régions plus avancées, et fait par conséquent apparaître des écarts interrégionaux importants. Tous les grands pays, comme le Brésil, la Chine ou l'Inde, connaissent des variations démographiques internes importantes, distinguant les zones avancées (le Sud-Est brésilien, le Kerala en Inde ou les régions de Shanghai et de Beijing en Chine) des régions en retard (le Nordeste brésilien, le Bihar en Inde, les provinces intérieures de la Chine comme le Xinjiang) dont le régime démographique ressemble à celui des pays les moins avancés d'Afrique. Mais c'est avant tout la différence entre la croissance globale des régions urbanisées et des campagnes qui marque le paysage démographique du Tiers monde.

L'urbanisation du Tiers monde reste encore limitée (42 % de la population totale), largement en retrait du niveau (79 %) observé dans les pays riches (tableau 1). Mais la progression de l'urbanisation est loin d'être achevée et une part considérable de la population rurale ira dans les décennies futures s'installer dans les villes, posant naturellement des problèmes d'un tout autre ordre. Les tendances 2000-2015 font état d'un accroissement de la migration urbaine dans les pays en développement qui s'élèverait à 34 millions d'individus par an (tableau 2). Selon ces projections, la population urbaine au Sud devrait même avant l'année 2020 atteindre et dépasser la population rurale, cette dernière entrant à partir de cette période en phase de stagnation démographique (4).

**Tableau 2. - Population urbaine et migration vers les villes (1975-2015)**

Niveau économique	Population urbaine			Migration rural-urbain estimée			
	1975	2000	2015	1975-2000		2000-2015	
	Total	Total	Total	Total	Par an	Total	Par an
Haut revenu	559,6	694,9	764,6	36,0	1,4	29,7	2,0
Moyen revenu	645,1	1 369,8	1 849,2	433,4	17,3	294,5	19,6
Bas revenu	304,8	743,1	1 176,5	220,5	8,8	216,7	14,4
<b>Monde</b>	<b>1 509,5</b>	<b>2 807,7</b>	<b>3 790,4</b>	<b>690,0</b>	<b>27,6</b>	<b>541,0</b>	<b>36,1</b>

NB : chiffres de population en millions (estimations pour 2015). Immigration urbaine nette calculée par différence entre croissance moyenne nationale et croissance urbaine.

Sources : calculé par les auteurs à partir des données du *Human Development Report 2000*.

La progression de l'urbanisation reste significative dans les pays riches, mais sans commune mesure avec celle des pays en développement. En effet, les projections démographiques de l'ONU pour la période 2000-2025 tablent sur une croissance de la population mondiale de 1,7 milliard d'habitants, correspondant pour 90 % à la croissance urbaine des pays en développement.

Cette formidable progression est due à l'accroissement naturel encore fort dans les pays du Sud, mais également, pour une part croissante, à l'appart migratoire continué lié à l'exode rural. On s'en convaincra à partir de

(4) Sur les tendances récentes de l'urbanisation dans le monde, voir les données de l'ONU sur <http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>. Pour une synthèse sur les tendances de l'urbanisation dans le monde, voir Brockerhoff, Martin P., « An Urbanizing World », *Population Bulletin*, vol. 55, n° 3, septembre 2000.

l'estimation de la migration rural-urbain ajoutée aux tableaux de données de l'ONU calculée par nos soins en projetant la population urbaine de 1975 vers l'année 2000 en utilisant la croissance totale de la population, car cela correspond à peu de choses près à l'accroissement naturel. Cette population projetée serait la population urbaine en l'absence de migration. La différence entre cette population projetée et la population urbaine effectivement observée est due à l'apport migratoire net durant l'intervalle de temps considéré, à savoir la population qui a migré vers la ville et sa descendance. Le même calcul est effectué entre 2000 et 2015 pour évaluer le solde migratoire durant les quinze années.

Ce calcul permet donc d'entrevoir le volume des flux nets vers les villes sur les deux intervalles considérés, ainsi que la moyenne annuelle. Il demeure encore important dans les pays développés, se situant entre un et deux millions de migrants nets par an. Mais les flux rural-urbain sont d'une tout autre ampleur dans les pays en développement : sur la première période considérée (1975-2000), on obtient ainsi dans les pays à revenus intermédiaires ou bas un gain moyen annuel net de 26 millions de personnes pour les villes et ce chiffre va enfler dans les années à venir. À partir des chiffres d'émigration nette de l'ONU examinés plus loin (chapitre 4), on obtient par ailleurs un total annuel de 3,7 millions de migrants internationaux durant la période 1995-2000. D'après cette comparaison, la migration internationale dans les pays en développement représenterait donc environ le septième du volume du seul exode rural-urbain (5). Les mouvements internationaux ne forment donc que la part émergée de l'iceberg migratoire ; les pays en développement sont en effet les premiers à absorber les effets du croît démographique contemporain, par le biais d'une croissance urbaine accélérée, et la première direction des migrants ruraux demeure les grandes villes les plus proches.

Pour en rester à des considérations macro-démographiques, on ajoutera que la migration internationale ne représente qu'une faible proportion de la croissance naturelle de la population dans les pays du Tiers monde. Les départs à l'étranger ne sont pas de nature à endiguer la croissance démographique, hormis dans les plus petits pays ou en cas de crise grave comme en Afghanistan durant les vingt dernières années. La migration internationale ne fait donc pour le moment qu'alléger marginalement la croissance démographique des pays du Sud, contrairement aux migrations internes qui ont des effets marquants sur l'urbanisation.

## **Les inégalités salariales entre pays**

Si le dynamisme démographique est un des traits les plus connus des pays en développement, c'est surtout leur situation économique qui détermine leur spécificité (6). Les pays en développement se définissent par de faibles revenus,

(5) Les autres migrations internes ont des effets démographiques beaucoup plus faibles : il peut s'agir d'échanges démographiques équilibrés (comme les migrations féminines de mariage entre zones), d'effectifs plus modestes (migrations pionnières vers les régions à faible densité) ou encore de durée plus limitée (migration saisonnière en régions rurales).

(6) Pour une synthèse sur l'économie du développement, voir Ray, Debraj, *Development Economics*, Princeton University Press, Princeton, 1998.



mesurés par le produit national brut (PNB) par habitant. Il s'agit du développement économique *stricto sensu*. Cette définition est aujourd'hui enrichie par celle du développement humain, notion plus large développée par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et qui appréhende d'autres dimensions du développement comme l'éducation, la mortalité infantile et l'espérance de vie (7). Ces notions restent globalement convergentes, car les pays les mieux lotis en termes de développement humain sont également les pays les plus riches. Mais la correspondance n'est pas parfaite : des pays comme Cuba sont beaucoup plus avancés sur le plan sanitaire ou éducationnel qu'économique, alors qu'inversement, les indicateurs économiques des riches pays producteurs de pétrole du golfe Persique sont très largement en avance sur leur niveau estimé de développement humain. Pourtant, en matière migratoire, la situation économique, résumée par le PNB/habitant, reste sans doute un facteur plus significatif que le développement humain comme les exemples précédents l'illustrent (on migre *hors* de Cuba et *vers* les pays du Golfe). Les migrations de main-d'œuvre prennent donc avant tout appui sur les différentiels économiques.

Les variations salariales internationales qui découlent des niveaux de développement économique sont considérables. Elles composent un paysage extrêmement accidenté en termes de rémunération du travail, car le franchissement d'une frontière internationale peut signifier un saut brutal dans les salaires pratiqués. D'après des chiffres de 1995 (8), le coût de la main-d'œuvre industrielle est multiplié par près de vingt lorsqu'on passe de la République tchèque en Autriche, d'Indonésie à Singapour, ou encore de Chine à la République de Corée. Les discontinuités spatiales en matière économique sont donc parfois considérables et certaines lignes frontières entre pays en développement et pays développés (Mozambique et Afrique du Sud, Indonésie et Malaisie, Maroc et Espagne, ou encore Mexique et États-Unis) symbolisent des zones de formidables tensions migratoires.

On pourrait imaginer que ces écarts salariaux donnent lieu à des ajustements spontanés, comme cela se passe à l'intérieur des frontières nationales, mais le libéralisme officiel ne s'étend pas au domaine de la main-d'œuvre. Le facteur travail, à la différence des produits manufacturés ou du capital financier, n'est pas censé circuler librement à travers les frontières. Si des avancées importantes ont été enregistrées au sein de l'Europe de Schengen, la tendance mondiale est au contraire au renforcement des contrôles frontaliers, avec des limitations de plus en plus drastiques des mouvements de la main-d'œuvre. Sur ce point, on peut noter que l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 aux États-Unis a fourni une justification supplémentaire aux politiques de contrôle migratoire. L'effet de l'ajustement migratoire sur les déséquilibres salariaux reste donc encore marginal dans la mesure où les volumes de main-d'œuvre déplacés sont sans aucune commune mesure avec ce que suggérerait la stricte application des modèles de l'économie néoclassique. Les mécanismes de convergence des salaires n'opèrent qu'au sein de sous-espaces relativement homogènes, comme

(7) Les rapports du Pnud sur le développement humain disposent d'un site très complet : <http://hdr.undp.org/>.

(8) Voir notamment les chiffres rassemblés par Stalker, Peter, *Workers without Frontiers*, ILO and Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, États-Unis, 2000.

les pays d'Europe de l'Ouest où les échanges migratoires ont été particulièrement intenses durant les cinquante dernières années. Ailleurs, les écarts de revenus demeurent très prononcés et peuvent même s'aggraver en cas de développement localisé. Ils constituent la dimension essentielle du tableau migratoire international à l'échelle globale, puisque le gain salarial figure parmi les premiers objectifs déclarés des migrants.

Les principaux changements contemporains concernent l'effet de la croissance économique rapide de certains États, comme en Asie orientale, et le renchérissement rapide de la main-d'œuvre qu'il provoque. Ceci occasionne d'importants renversements migratoires dans des pays anciennement exportateurs de main-d'œuvre qui voient désormais affluer des immigrants. On pensera par exemple aux pays développés méditerranéens, à la Corée du Sud ainsi qu'au cas de la Thaïlande qui accueille des milliers de travailleurs non qualifiés birmanes tout en continuant d'exporter une partie de sa main-d'œuvre qualifiée vers Taiwan ou la Malaisie. Ce cycle migratoire typique « en bosse » (voir chapitre 3) n'est pas nouveau. L'Europe de l'Ouest, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, en pleine période de décollage industriel, a connu un exode d'ampleur considérable, qui a notamment contribué grandement au peuplement des Amériques. Ce mouvement s'est pourtant tari après la seconde guerre mondiale, période durant laquelle on a assisté à l'inauguration de courants importants d'immigration venant du continent ou d'ailleurs. Mais comme en matière de transition démographique, l'expérience européenne a été graduelle et pour une bonne part spontanée, sans intervention directe des pouvoirs publics, ce qui n'est plus possible aujourd'hui dans le domaine des migrations internationales.

## **Les secteurs économiques**

Le retard économique qui affecte les pays en développement se traduit par quelques caractéristiques structurelles dont les liens avec la migration sont étroits. En premier lieu, la part du secteur primaire, et notamment de l'agriculture, reste relativement importante dans la production nationale totale. Elle est proche du tiers du produit brut parmi les pays les plus pauvres, chiffre largement sous-estimé si l'on tient compte de l'autoconsommation au sein des ménages. Dans les pays développés, l'agriculture représente aujourd'hui rarement plus de 5 % du PNB.

La part de main-d'œuvre dans l'agriculture est largement plus élevée que son poids économique, puisqu'elle mobilise de 50 à 90 % des actifs dans les pays les moins avancés. Ce secteur se caractérise donc par une très faible productivité et par des investissements en capital limités. On y ajoutera le caractère hautement aléatoire de la production agricole ou de l'élevage en zone tropicale, où se situent la plupart des pays en développement. Les cultures dépendent étroitement de la pluviosité, qui est à la fois modeste, mais également saisonnière et très incertaine. Le recours aux engrais ou à l'irrigation, quand il est possible, ne réduit que partiellement ces risques. Le secteur rural est par conséquent extrêmement fragile et connaît des crises récurrentes, qui peuvent conduire les paysans ou les éleveurs à des situations économiques dramatiques.

Dans les autres secteurs de l'économie, secondaire comme tertiaire, l'insécurité de l'emploi est la règle. Dans les villes du Tiers monde, vers

lesquelles les migrants ruraux se dirigent en premier, le secteur informel absorbe une part importante des migrants, leur offrant des emplois mal payés et vulnérables aux fluctuations économiques. C'est précisément la capacité d'accueil de l'économie urbaine qui est le principe de base d'un des modèles les plus classiques du développement, dû à Arthur Lewis et développé ultérieurement par Gustav Ranis et Nicolas Fei. Selon ce modèle, l'économie des pays du Tiers monde se résume à deux secteurs fortement asymétriques, le secteur traditionnel (rural et agropastoral) et le secteur moderne (urbain et industriel) plus intensif en capital. La production du premier secteur est entièrement destinée à la consommation et il est en outre caractérisé par un surplus de main-d'œuvre et un niveau de sous-emploi généralisé, ce qui explique le transfert migratoire vers le second. Le secteur moderne permet des réinvestissements productifs et est donc source de croissance économique. Ce principe de l'économie duale reste à l'origine de la plupart des explications des dynamiques économiques dans les pays en développement et sert d'ailleurs de toile de fond à la théorie micro-économique standard appliquée à la migration (voir chapitre 2).

### **Structure des échanges et commerce international**

Un autre attribut des économies en développement tient à leur place dans le commerce international, et plus précisément à la composition des échanges. La part des exportations de produits primaires y est dominante : cultures commerciales, cultures alimentaires et matières premières. On trouve également des biens manufacturés à faible valeur ajoutée, comme le textile. En revanche, les produits à plus forte valeur ajoutée, biens de consommation ou services par exemple, sont souvent absents. Cette structure des exportations est étroitement liée à l'abondance de main-d'œuvre non qualifiée. En outre, la valeur des exportations, elles-mêmes souvent en nombre réduit (café, cuivre, etc.), suit les tendances des marchés internationaux des matières premières, qui sont toutes, à quelques exceptions près, en baisse accentuée depuis plusieurs décennies. De plus, les cours sont aussi soumis à de fréquents aléas conjoncturels, lesquels se répercutent parfois aussi brutalement sur les économies rurales que les fluctuations climatiques. Ces chocs internationaux fragilisent et défavorisent l'agriculture commerciale par rapport à une agriculture vivrière pourtant moins rentable.

En sens inverse, les économies du Sud importent des biens à plus forte valeur ajoutée des pays industrialisés. En réalité, la libre circulation du capital devrait permettre de relocaliser un certain nombre de secteurs productifs directement dans les pays du Sud, prenant avantage des coûts de main-d'œuvre. Les bénéfices pour les pays en développement seraient multiples, puisque les investissements venant de l'extérieur, *via* des sociétés multinationales, impliqueraient également des transferts de technologie et la formation des travailleurs, et amélioreraient la balance des paiements en développant les exportations. Cela permettrait logiquement d'alléger la pression migratoire en permettant aux entreprises d'aller à la rencontre des migrants potentiels dans leur pays d'origine et naturellement de profiter du bas niveau local des salaires. C'est en partie cette philosophie qui a présidé aux accords de libre-échange du Nafta (Alena) ou du Mercosur conclus dans les Amériques.

Les mouvements d'investissements du Nord vers le Sud sont réels et concernent de nombreux pays d'émigration. D'un point de vue global, ces investissements internationaux ont représenté une part croissante du PNB des économies du Sud, même si en volumes absolus, ils restent naturellement plus importants dans les pays riches (9). Ils restent toutefois très canalisés, se portant sur quelques pays moteurs et réputés stables comme ceux d'Asie orientale durant les vingt dernières années, et n'atteignent par contre que de manière marginale les pays d'Afrique. Les dispositifs économiques sont variés : il peut s'agir d'investissement direct, mais plus souvent de sous-traitance dont l'effet multiplicateur est moindre. Un autre dispositif qui a un impact potentiel sur la migration est la création de zones franches dédiées à l'exportation, qui emploient par exemple plus de deux millions de personnes en Chine. L'exemple le plus connu est celui des *maquiladoras*, usines installées au Mexique le long de la frontière avec les États-Unis : ces entreprises sont spécialisées dans l'assemblage et le conditionnement, et fonctionnent en symbiose avec l'économie américaine à laquelle elles destinent toute leur production. L'effet de ces zones d'exportation sur la migration semble ambigu : d'après les études du Bureau international du travail (BIT), elles accueillent principalement une main-d'œuvre féminine et n'offrent donc d'alternative à la migration internationale que dans les régions comme les Philippines ou le Sri Lanka où ce sont les femmes qui sont particulièrement concernées par la migration internationale (10). Parfois, l'installation de multinationales peut susciter de nouveaux mouvements migratoires, y compris vers les nations du Sud qui en bénéficient, provoquant le retournement migratoire précédemment évoqué. Ces implantations à l'étranger se dirigent préférentiellement vers certains pays, notamment en fonction de la taille de leur marché intérieur, de leur proximité et de leur stabilité politique.

## Le capital humain

Une autre caractéristique récurrente des pays en développement est leur désavantage comparatif en termes de « capital humain », notion qui résume la « qualité » de la population en matière de santé, de nutrition, d'éducation et de formation professionnelle. Nous avons vu que le Pnud en fournissait une mesure synthétique incluant l'espérance de vie et la mortalité infantile. Les conditions de vie difficiles dans les pays du Sud se traduisent encore en de nombreux endroits par des niveaux de mortalité très élevés, notamment dans l'enfance, allant de pair avec une forte natalité et des familles nombreuses. Le niveau d'éducation est très faible, et de nombreux pays aussi divers que le Pakistan, le Laos, la Côte d'Ivoire, Haïti ou encore le Maroc, comptent aujourd'hui une majorité d'illettrés parmi les adultes. Ces faibles niveaux d'éducation paralysent

(9) Voir Shatz, Howard J., Venables, Anthony J., « The Geography of International Investment », in Clark, Gordon L. et alii. (eds), *The Oxford Handbook of Economic Geography*, Oxford University Press, Oxford, 2000, pp. 125-144.

(10) L'ouvrage de Peter Stalker (*op. cit.*, 2000) qui aborde simultanément la question des échanges commerciaux, migratoires et financiers fournit de très nombreux exemples tirés des études du BIT.

les secteurs secondaires et tertiaires qui recourent à une main-d'œuvre semi-qualifiée. Le manque de formation ralentit également l'initiative économique et l'utilisation potentielle des nouvelles technologies. C'est pourquoi les théories de la croissance ont depuis plus de dix ans élargi leurs perspectives au capital humain, objet d'une forme d'accumulation comparable à celle du capital financier et facteur décisif d'augmentation de la productivité. Ces analyses donnent à l'éducation scolaire et à la qualification professionnelle un rôle central dans les processus de développement technologique et d'innovation eux-mêmes au cœur du développement économique.

En outre, le capital humain est, avec le capital financier, la forme d'investissement qui « voyage le moins mal » : un migrant doté d'une certaine qualification peut ainsi espérer la mettre en valeur dans un autre pays. À l'inverse, les travailleurs originaires des campagnes du Tiers monde, pauvres et peu éduqués, sont désavantagés et se dirigeront le plus souvent vers les secteurs à plus faible productivité, qui sont en même temps les moins rémunérés des économies industrielles. Ils gagneront le plus souvent un salaire inférieur à la moyenne nationale et tendront à rejoindre dans le meilleur des cas la société locale « par le bas », entrant éventuellement en compétition avec les classes défavorisées autochtones.

D'autres courants migratoires répondent plus à des pénuries locales en capital humain et concernent au contraire des migrants éduqués. Ces migrations suivent des canaux très différents de ceux de la main-d'œuvre non qualifiée. Un grand nombre d'entre eux vient des pays industrialisés, mais l'exode des cerveaux (*brain drain*) affecte pareillement les élites des pays en développement comme nous le verrons plus loin.

## **Les fragilités du milieu**

La question environnementale dans le monde en développement est également un aspect important à prendre en considération pour comprendre les flux migratoires. La majorité de la population résidant en zone rurale, elle se trouve dépendante des produits de la terre, de la forêt ou des eaux auxquels elle consacre la majorité de son temps d'activité : culture, élevage, collecte, capture, etc. L'environnement tropical, plus fragile qu'en zone tempérée, a dû absorber une partie importante de la pression démographique des cinquante dernières années, aboutissant à une rapide augmentation des densités rurales, en dépit des mécanismes migratoires qui se sont mis en place. Localement, le progrès technique ou la diversification économique vers la petite industrie ou les services peuvent avoir allégé cette pression, mais en termes généraux, ce sont avant tout les écosystèmes qui ont été sollicités pour s'adapter. La vitesse de la progression démographique a érodé la viabilité des systèmes d'exploitation traditionnels en épuisant les ressources naturelles (déforestation, réduction de la biodiversité, érosion des sols, épuisement ou pollution des ressources hydriques, etc.). La réponse historique a consisté fréquemment à mettre en valeur des zones marginales, plus pauvres ou plus éloignées, avec une baisse inévitable des rendements. La contrainte environnementale constitue par conséquent un facteur souvent aggravant de la situation de l'économie rurale et a conduit depuis une dizaine d'années à parler de « migrants environnementaux » ou de « réfugiés de l'environnement ». Le

phénomène reste toutefois difficile à isoler, car la migration est liée à la dégradation de l'environnement par l'entremise de facteurs intermédiaires induits qui sont plutôt sociaux ou économiques : baisse des rendements et des revenus, risque accru de catastrophe, insalubrité du milieu, etc.

Si ces phénomènes écologiques ne sont pas absents des pays riches, ils ne revêtent toutefois pas la même importance en raison de la très faible dépendance de leurs populations vis-à-vis des écosystèmes. Dans les pays du Sud, l'épuisement des sols est au contraire, dans les régions semi-arides, une menace pour une agriculture privée des apports technologiques (irrigation, nouvelles variétés de semences, engrais chimiques) à la hauteur de l'enjeu. La sécheresse en milieu soudano-sahélien à partir des années 1970 fournit un exemple récent : une chute de la pluviosité avait mis en péril les systèmes de production traditionnels, décimant les troupeaux et ruinant les cultures pluviales. L'extension du désert qui s'ensuivit a contribué à remodeler le paysage agricole et pastoral, plaçant une très large population, de la Mauritanie au nord du Nigeria, dans une situation dramatique. La migration vers les régions moins arides, notamment l'Afrique côtière ou hors du continent, fut une des réponses à la crise. L'avenir de l'agriculture ou de l'élevage dans des régions immenses, comme le Sahel, le Nordeste brésilien ou encore le Plateau du Deccan en Inde, dépend paradoxalement de plus en plus des capacités des populations à diversifier leurs activités hors du milieu rural, notamment par l'envoi de migrants en ville ou vers les pays industrialisés (11).

## L'héritage colonial

Le dernier aspect singulier des pays en développement est celui de leur héritage colonial. Pour la plupart d'entre eux, ils ont en effet été sous la tutelle des pays occidentaux et n'ont connu qu'une très faible croissance économique durant le XIX<sup>e</sup> siècle et la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. L'économie coloniale a reposé sur un prélèvement massif des ressources, y compris humaines, sans mise en place de tissu industriel, ni d'autres structures économiques modernes. L'économie coloniale, tournée vers la métropole, n'a guère favorisé les avantages comparatifs des pays colonisés dans les marchés mondiaux et a constitué un frein pour les initiatives locales. Elle a initié les premiers transferts massifs de main-d'œuvre de l'époque moderne, à commencer par le recrutement d'esclaves qui s'est traduit par le départ d'environ 12 millions de personnes du flanc occidental du continent africain vers les Amériques.

Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'esclavage pratiqué par les Occidentaux a disparu par étape graduelle, laissant en place de nombreux systèmes de travaux forcés ou de corvées. Les migrations sous contrat (voir chapitre 3) à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ont permis le redéploiement de la main-d'œuvre à

(11) Des scénarios inquiétants ont également été évoqués à propos des répercussions diverses du réchauffement de la planète, mais leurs implications sur la pression migratoire ne seront pas évoquées ici en raison de leur caractère encore hypothétique. Sur l'ensemble des questions environnementales, voir Harrison, Paul et Perce, Fred. *AAAS Atlas of Population and Environment*, University of California Press, Berkeley, 2000.

l'intérieur des colonies, mais également entre régions coloniales. L'Asie a été particulièrement affectée par ces nouveaux courants et a connu des départs massifs. Les migrations originaires du sous-continent indien (plus de 30 millions de recrutements) se sont réparties dans l'ensemble du monde colonial, des Antilles au Natal, de la Birmanie à Fidji. De même, les « coolies » (travailleurs non qualifiés) chinois font leur apparition de par le monde, en Asie du Sud-Est principalement, mais également en Amérique du Sud et du Nord. Notons que ces migrations ne se sont pas dirigées vers les pays d'Europe, qui connaissaient alors une progression démographique plus rapide que le reste du monde. Au contraire, les migrants se sont installés vers les nouvelles terres mises en valeur par les colons et notamment les zones de plantation, en fort déficit de main-d'œuvre, comme en Malaisie ou au Sri Lanka. Ailleurs, ce sont aussi les villes portuaires, les mines ou encore les travaux publics, comme les constructions de chemins de fer, qui ont suscité un appel migratoire important, parfois au-delà des frontières nationales (12).

Progressivement, ces migrations se sont affranchies des pratiques néo-esclavagistes d'origine qui concernaient des travailleurs sans qualification, enrôlés collectivement dans leur village natal pour une destination fixe. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elles concernent un nombre croissant de départs individuels de personnes allant tenter leur chance ailleurs dans le monde colonial, comme les Chinois descendant vers les mers chaudes et contribuant à la prospérité de tous les pays d'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Philippines, Malaisie, Singapour, Indonésie, etc.). S'orientant notamment dans le secteur du commerce, certaines communautés indiennes et chinoises, ainsi que des groupes de plus petite taille comme les Syro-libanais, ont joué un rôle prééminent dans ces processus en se glissant dans de nouvelles « niches » coloniales en Asie et en Afrique subsaharienne. Après les indépendances, la plupart des courants d'échange entre pays du Sud se sont brutalement interrompus, avec parfois des renvois massifs comme en Afrique de l'Est ou encore en Birmanie. Le lien colonial à partir des années 1950 a été toutefois réanimé par la demande massive de main-d'œuvre émanant des pays d'Europe de l'Ouest. La France, la Grande-Bretagne ou encore les Pays-Bas ont ainsi privilégié leurs anciennes colonies ou leurs territoires d'outre-mer dans les politiques de recrutement : Afrique du Nord et de l'Ouest, Antilles, Continent indien, Surinam. En dépit de l'interruption déjà ancienne de ces mouvements d'immigration, la trace historique reste visible aujourd'hui dans l'orientation des réseaux migratoires.

Les régimes coloniaux ont laissé derrière eux des territoires arbitrairement découpés, des populations hétérogènes et des systèmes politiques souvent autocratiques. L'instabilité chronique qui en a résulté s'est traduite en guerres civiles ou en conflits frontaliers, alimentés par des revendications territoriales ou ethniques. Ces crises sont à l'origine de nombreux mouvements de population, qu'il s'agisse de migrants économiques fuyant des pays ruinés ou des mouvements forcés de population, déplaçant brutalement des centaines de milliers d'habitants. Le poids de l'histoire coloniale n'en finit pas de produire

(12) Sur les migrations à l'époque coloniale, on pourra se rapporter à : Castles, Stephen, Miller, Mark J., *op. cit.*, 1993 ; Chaliand, Gérard, et alii., *Atlas historique des migrations*, Le Seuil, Paris, 1994.

ses effets. Les théories de la « dépendance » attribuent ainsi au fait colonial une responsabilité importante dans le sous-développement contemporain, en soulignant qu'il est à l'origine de la domination économique internationale qui permet d'échanger des produits à forte intensité capitaliste (fabriqués dans le Nord) contre des produits à forte intensité de main-d'œuvre (fabriqués dans le Sud). Ceci n'est pas sans importance pour le sujet qui nous intéresse.

## Vision d'ensemble

Les différentes dimensions du sous-développement servent de base pour formuler des théories explicatives sur les courants migratoires, et notamment les échanges migratoires internationaux (13). Il s'agit de théories « macro », qui mettent l'accent sur les forces globales et les déséquilibres interrégionaux ou internationaux. De manière presque mécanique, la migration répond ici au modèle classique de l'offre et de la demande en ajustant l'offre de main-d'œuvre des pays du Sud aux besoins des entreprises du Nord. Ce cadre d'analyse tend à diviser les déterminants migratoires en facteurs répulsifs (crise, chômage, faible productivité, etc.) et attractifs (conditions de vie, salaires élevés, etc.), suivant le modèle « push-pull » à forte valeur heuristique. Mais cette grille d'analyse pêche par son caractère trop simple eu égard aux circonstances, économiques et autres, qui déterminent des cycles complexes entre fluctuations dans la demande de main-d'œuvre et tendances démographiques.

L'hypothèse démographique (l'immigration comme mode d'ajustement de la forte croissance des pays en développement au relatif déclin des pays industrialisés) est elle aussi insuffisante. L'Europe conjugue ainsi une faible croissance démographique et une attitude extrêmement protectionniste en matière d'accueil de travailleurs immigrés, tandis que les États-Unis qui affichent une croissance démographique plus soutenue adoptent au contraire une politique plus ouverte. Et ce décalage est peut-être encore plus visible à partir des pays du Sud, car ce ne sont pas nécessairement les plus féconds qui connaissent les mouvements migratoires les plus pléthoriques. Les chiffres de population et les indicateurs économiques agrégés ne servent donc qu'à identifier des potentiels, sur lesquels un grand nombre d'autres variables plus complexes, notamment politiques ou historiques, auront un poids déterminant.

Le courant explicatif qui prédomine au sein des analyses globales s'appuie sur un tableau plus complet et procède d'une perspective historique nourrie des théories de la dépendance, de l'économie-monde ou encore de la « cité globale ». Il considère que la pénétration coloniale a originellement brisé le développement endogène des économies rurales des pays tropicaux, en leur imposant une plongée trop brusque dans la monétarisation des échanges (introduction des cultures de rente destinées à l'exportation, impôts, formes diverses

(13) Pour un résumé des principales théories de la migration, voir : Massey, Douglas S. et alii., *Worlds in Motion : Understanding International Migration at the End of the Millenium*, Oxford University Press, Oxford, 1998 ; Hammar, Tomas et alii. (eds), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Berg, Oxford et New York, 1998 et Brettel, Caroline B. et Hollifield, James F. (eds), *Migration Theory. Talking across Disciplines*, Routledge, Londres-New York, 2000.



d'emploi salarié). Cette déstructuration a rendu nombre des économies du Tiers monde dépendantes de celles des métropoles européennes et a fragilisé les systèmes de production locaux, contraignant les paysans, les éleveurs ou les artisans à prendre des emplois dans la nouvelle économie coloniale (plantations, commerce, activités portuaires, etc.). La migration est un des produits les plus manifestes de la violence historique de la rencontre coloniale. Depuis, s'est substitué au régime colonial un système mondialisé d'échanges organisés entre centre et périphérie, dans lequel les jeunes nations en développement ont une position nécessairement marginale. À l'instar de la capture de leurs matières premières, la migration de main-d'œuvre à bon marché vers les pays développés devient une forme nouvelle d'exploitation internationale de leurs ressources. Les économies rurales traditionnelles ne pouvant absorber le surplus de main-d'œuvre (d'autant que les investissements nécessaires pour développer la technologie ou les infrastructures agricoles sont insuffisants pour ralentir la pression accentuée sur la terre), la migration devient alors une stratégie de « survie » pour des populations menacées par une paupérisation progressive.

Pour les pays importateurs de main-d'œuvre, l'absorption des migrants non qualifiés répond aux impératifs d'un marché du travail segmenté, comprenant notamment une gamme distincte d'activités dévaluées (14) tels que le nettoyage, la construction ou le salariat agricole : celles-ci se caractérisent par des conditions de travail éprouvantes, des bas revenus et une précarité de l'emploi et souffrent de ce fait d'une pénurie chronique de main-d'œuvre, car elles sont désertées par les travailleurs locaux qui se déplacent dès que possible vers des secteurs protégés. Le déficit de main-d'œuvre dans ce second marché est structurel et rend nécessaire la venue de migrants non qualifiés pour le combler. La fuite progressive des nationaux hors de ces secteurs et le refus par les employeurs de moderniser les emplois, pour cause de coût ou d'inflation salariale par le bas, libèrent au fur et à mesure de nouvelles niches qui échoient aux immigrés, parfois sans contrat de travail. La situation juridique souvent fragile de ces derniers abaisse leur capacité de négociation et les contraint à accepter des emplois dont la modernisation est ainsi retardée.

D'un point de vue spatial, la mondialisation des échanges va paradoxalement de pair avec la concentration de la croissance sur de larges aires urbaines qui servent de moteurs de développement régional dans les pays développés. Certains auteurs, comme Saskia Sassen, décrivent une polarisation croissante dans ces nouvelles métropoles mondiales autour des emplois précaires mal payés et des postes de professionnels à hauts revenus. La demande de migrants sans qualification serait ainsi enracinée dans la structure même du développement capitaliste contemporain et ses besoins de flexibilité. Elle ne saurait s'interrompre dans les décennies à venir. Quoique issue d'une tradition très différente, cette école de pensée partage avec les théories économiques orthodoxes la tendance à attribuer l'origine de la migration à un partage dual de l'économie (entre centre et périphérie, ou encore entre secteur moderne et secteur traditionnel) ainsi qu'à n'accorder aux États ou aux initiatives individuelles qu'un rôle marginal dans la régulation des échanges migratoires.

(14) Emplois 3D : difficiles, dégoûtants, dangereux (en anglais : *difficult, dirty, dangerous*).

Ces schémas généraux ont pour vertu de rendre compte de manière assez synthétique des évolutions du système migratoire mondial. Comme de nombreuses théories macroscopiques, ils raisonnent sur des grandes entités nécessairement schématisées et épousent bien les contours des grandes étapes de l'histoire migratoire. Mais une pareille vision d'ensemble bute sur quelques obstacles, telle que la difficulté à incorporer l'action régulatrice des États dans la migration internationale. Par leur niveau d'analyse et l'accent mis sur les sociétés du Nord, ces théories tendent à faire des migrants des victimes involontaires du système et à ne pas prendre en compte leur capacité à faire des choix migratoires autrement que sous l'attraction des forces supérieures des rapports économiques internationaux. Les décisions des ménages et communautés du Sud sont donc surdéterminées à une échelle supérieure par le jeu du capitalisme international, ce qui n'aide pas toujours à comprendre les motivations et les logiques animant les candidats à la migration comme nous voudrions le faire ici.

Les spécificités locales et les accidents historiques réduisent l'utilité des « macro-théories » quand on veut comprendre les formes régionales ou les calendriers spécifiques de certains courants migratoires. Il est vrai que l'éventail des expériences migratoires est d'une complexité qui semble déjouer toute entreprise de synthèse, à la fois pour des raisons de perspective disciplinaire et d'échelle d'analyse. Une approche plus géographique accomplit souvent un travail précieux pour rendre compte de la variété des échanges migratoires, en dessinant les contours des différents sous-systèmes migratoires dans lesquels s'insère l'essentiel des migrations contemporaines. Car si les échanges internationaux pouvaient être résumés par une immense matrice, associant pays de départ d'un côté et pays d'arrivée de l'autre, il apparaîtrait vite que les plus larges volumes se concentrent dans de plus petites matrices qui ne relient qu'un nombre très réduit de pays d'origine et de destination entre eux. Ces systèmes migratoires sont en effet fortement compacts et segmentés, en raison d'un faisceau de facteurs géographiques (accessibilité), historiques (colonisation) ou anthropologiques (proximité culturelle) qui ont facilité la mise en place initiale des courants. Ceci est d'autant plus vrai que l'on affine l'échelle d'observation : les variations entre régions ou groupes ethniques peuvent être très accentuées, tels groupes migrant en masse vers telles destinations, alors que leurs voisins immédiats ne bougent guère ou choisissent une destination différente. Dans la Yougoslavie des années soixante, les travailleurs croates partaient plutôt vers l'Allemagne quand les Serbes, en plus petit nombre, s'orientaient vers des pays comme la France. Dans l'Inde indépendante, les migrants vers le Golfe viennent plutôt du Kérala, alors que les Indiens qui se dirigent vers le Royaume-Uni seront issus du Pendjab ou du Gujarat, et une analyse plus fine ferait ressortir la surreprésentation de certaines castes ou certaines religions. La segmentation des courants migratoires est partout très accentuée et ses conséquences se lisent à la fois dans les pays de départ et d'arrivée : concentrations singulières de migrants dans certains lieux ou parmi certains groupes sociaux (15).

(15) Cette question est le point de départ de synthèses sur la migration internationale comme Hammar, Tomas, et alii. (eds), *op. cit.*, 1998 ; Faist, Thomas, *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford University Press, Oxford, 2000.



# La logique migratoire

Le chapitre précédent, en dressant un panorama des éléments contextuels propres aux pays en développement, a souligné la fragilité de leurs économies et leur vulnérabilité dans les échanges internationaux. Cela tend à faire de leur main-d'œuvre non qualifiée une ultime ressource, dont certains disposent en abondance alors que la croissance démographique ralentie des pays riches et les choix professionnels de leurs habitants entraînent un déficit de main-d'œuvre dans certains secteurs. Ces perspectives à large échelle ne rendent néanmoins pas compte de la situation des acteurs potentiels de la migration que sont les habitants des pays en développement et leur groupe d'insertion, famille, village ou communauté. Les migrations durables sont essentiellement fondées sur des choix raisonnés et, malgré des conditions de vie locales souvent difficiles, elles se distinguent aisément des migrations sous contraintes comme les mouvements de réfugiés. Il importe donc de donner chair à la démarche migratoire en mettant l'accent sur les logiques individuelles, familiales ou collectives qui encouragent, ou au contraire freinent, la migration. Ce sont elles qui déterminent un grand nombre de ses traits distinctifs tels que le profil des migrants, leur destination, la durée de leur séjour, leur propension au retour ou encore les transferts monétaires.

## Coûts et bénéfices migratoires

L'approche micro-économique et anthropologique permet de reconstituer les paramètres qui conditionnent les choix des acteurs. Les économistes Michael Todaro et John Harris (1) ont les premiers posé en équation simple le calcul du

(1) L'étude pionnière est celle de Todaro, Michael P., « A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less developed Countries », *American Economic Review*, 59, 1969, pp. 138-148. Pour une présentation plus récente, voir : Ghatak, S., Levine, P. et Price, S. W., « Migration Theories and Evidence : an Assessment », *Journal of Economic Surveys*, 10, 2, 1996, pp. 159-198 ; Massey, Douglas S. et alii., « Theories of International Migration : a Review and a Appraisal », *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, pp. 431-466, 1993.

migrant, considérant que celui-ci devait rationnellement soupeser avantages et désavantages liés à la migration et ce, sans distinguer migration interne et migration internationale. Ils considèrent ainsi que la migration est un choix rationnel que les agents opèrent en fonction d'une équation classique coûts-bénéfices leur permettant de juger de la rentabilité éventuelle d'un départ. Leur analyse se fonde sur un modèle d'économie duale, opposant le secteur agricole, riche en main-d'œuvre, et le secteur moderne à plus forte productivité et plus riche en capital. La migration est alors censée être essentiellement un mouvement intersectoriel de la main-d'œuvre.

Cette modélisation du phénomène migratoire comporte néanmoins certaines limites pour une compréhension du phénomène et de ses déterminants. Aussi a-t-elle été enrichie depuis sa première formulation, afin de prendre en compte de multiples facteurs supplémentaires. Nous en présentons donc ici une variante très élargie, allant au-delà de la stricte comptabilité micro-économique de la version d'origine, pour tenir compte d'un certain nombre de facteurs sociaux qui conditionnent la perception et la faisabilité de la migration.

En premier, on évalue le gain migratoire en comparant les revenus attendus sur les lieux de départ et d'arrivée, c'est-à-dire le différentiel salarial. Ce revenu peut être calculé sur une période variable, selon la durée de migration envisagée, afin d'obtenir un revenu moyen anticipé sur le lieu de destination. Il est surtout fonction du capital humain du migrant, à savoir son degré d'instruction ou de formation professionnelle, qui est le premier paramètre permettant de fixer son salaire potentiel. Mais d'autres formes de capitaux (monétaire, social, productif) peuvent également intervenir dans la détermination du niveau de revenu attendu du migrant. Ce dernier doit intégrer la probabilité de trouver un emploi et les éventuelles périodes de chômage, fréquentes notamment en début de séjour. Il sera finalement rapporté au revenu moyen estimé sur le lieu d'origine, afin de calculer le différentiel net anticipé par le migrant.

Le revenu net du migrant peut être très bas en début de séjour, du fait de ses difficultés d'insertion, et le différentiel salarial avec le village d'origine sera initialement faible, voire négatif. Il ne suffit donc pas d'examiner la condition du migrant fraîchement arrivé pour comprendre sa rationalité : ce dernier peut être temporairement au chômage, clandestin, mais l'important est qu'il anticipe des possibilités réelles d'insertion après un laps de temps plus ou moins long. Le migrant s'attend à un relèvement progressif de ses revenus au fil des années et peut accepter une première période de séjour difficile à tous égards, précédant par exemple un objectif de plein emploi à un niveau salarial satisfaisant.

De l'autre côté, sont pris en compte les « coûts migratoires », originellement résumés par une simple fonction de distance entre lieux d'origine et de destination. Depuis les premières études théoriques sur la migration (« lois de la migration » établies par Ravenstein en 1885), la distance est apparue comme le premier facteur limitant des migrations et il reste encore vrai que les échanges migratoires entre différentes régions sont d'autant plus fréquents que les distances entre lieux d'origine et d'arrivée sont courtes. Cette régularité a été l'objet de multiples interprétations, depuis une vision proprement newtonienne des modèles de gravité à des interprétations en termes de loi du moindre effort ou du principe des

*intervening opportunities* (2). On considérera donc que l'effet de friction de la distance est proportionnel à la distance à parcourir, aux obstacles à franchir et au mode de déplacement et qu'il réduit d'autant l'intensité migratoire. Il peut s'évaluer classiquement en termes de coût de transport, résumant l'impact de la distance effective et des infrastructures, mais aussi de manière plus sociologique en tant que distance socioculturelle entre lieu de départ et lieu d'arrivée.

Des études fines ont progressivement enrichi et complexifié cette dimension. Les coûts migratoires sont en effet multiformes et incluent par exemple l'ensemble des dépenses de voyage, d'installation et d'insertion professionnelle du futur migrant. Il s'agit souvent de dépenses fixes, qui représentent des investissements migratoires préalables auxquels doit consentir le migrant : frais de transport, service d'agent recruteur, période d'inactivité en début de séjour, etc. Ces coûts dépendent étroitement de l'ancienneté et de la densité du réseau migratoire sur lequel s'appuie le migrant, car ils se révèlent beaucoup plus élevés quand le migrant bénéficie de peu d'information ou de soutien communautaire. Dans le cas des migrations internationales, les frontières agissent comme des barrières au mouvement et peuvent singulièrement renchérir le déplacement migratoire. On songera par exemple aux formalités administratives ou au passage clandestin des frontières, désormais étroitement protégées, des pays riches, qui représentent autant d'obstacles à franchir pour parvenir sur le lieu de destination projeté. Les pays les plus autoritaires comme la Corée du Nord érigent même des barrières à la sortie vers l'étranger, voire aux déplacements à l'intérieur du pays comme en Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid.

Les coûts migratoires comprennent en outre des « coûts psychologiques » ou sociaux, liés au déracinement et à la perte éventuelle du milieu social d'origine (famille, communauté, groupe confessionnel, etc.). Ces coûts sont naturellement variables selon le profil des individus, et notamment leur situation familiale : les célibataires sont par exemple réputés être les plus mobiles, mais la situation de famille dépend de nombreux autres paramètres tels que la position d'aînesse, le sexe ou la charge de famille. Ces critères dépendent naturellement des contextes socioculturels propres aux sociétés concernées, qui accordent une valeur variable à ces attributs individuels. Ainsi, en milieu orthodoxe hindou ou musulman, le départ de jeunes femmes célibataires peut faire planer des risques inqualifiables sur la réputation familiale, ce qui tend à limiter sévèrement de telles migrations ; en milieu bouddhiste ou chrétien, les jeunes femmes seront comparativement plus mobiles. Les inégalités de genre afférentes aux systèmes patriarcaux étant particulièrement accusées dans les économies rurales des pays du Sud, cette dimension fait partie des premiers critères de sélectivité migratoire : la primo-migration sera généralement masculine, car les femmes sont porteuses d'un capital d'honorabilité familiale (la réputation, le respect, etc.) beaucoup plus important et fragile une fois extrait de l'univers domestique (3).

Les paramètres entrant en ligne de compte dans une analyse coûts-bénéfices sont extrêmement nombreux, et il va sans dire que les vérifications

(2) Entre le lieu de départ et le lieu d'arrivée, le nombre élevé d'emplois potentiels rencontrés tend à raccourcir le cheminement migratoire.

(3) Il s'agit naturellement d'une proposition très générale, que de multiples contextes culturels caractérisés par la prédominance des migrations féminines contredisent.

empiriques du modèle deviennent difficilement possibles en raison du nombre et de la nature des informations qu'il faudrait pouvoir rassembler sur une communauté migrante et les destinations migratoires. Le modèle suggère toutefois le sens dans lequel chacune de ces dimensions agit sur la propension à migrer. Il y a de plus des régularités observées dans les échanges migratoires qui indiquent la hiérarchisation de certains critères, privilégiant par exemple le capital humain, l'existence de barrières migratoires ou encore la position familiale.

Ces critères se combinent d'ailleurs souvent en un profil-type du migrant potentiel, tel que le jeune homme célibataire éduqué. Son capital humain ne peut que très rarement être mis en valeur avec profit dans les sociétés rurales du Tiers monde, tout simplement du fait de l'absence d'emplois locaux requérant un niveau d'éducation élevé. Il fera donc partie de la section de la population la plus encline à partir en ville tout en étant à l'abri de certaines responsabilités domestiques (gestion des terres, éducation des enfants, etc.). Son statut dans une société sexuellement hiérarchisée l'autorise souvent à une plus forte mobilité que ses consœurs. Tous ces éléments tendent ainsi à minimiser ses coûts migratoires et augmenter sa propension à migrer. La rançon de sa mobilité potentielle est la grande difficulté qu'il rencontrera pour obtenir tout type de visa, y compris comme simple touriste, pour se rendre dans les pays industrialisés, lesquels l'ont également identifié depuis longtemps comme appartenant au profil du migrant virtuel à tenir à l'écart.

## **Inexistence ou imperfection des marchés**

Cette approche de l'économie de la migration, résolument « micro », est fondée sur les caractéristiques des individus. À ce titre, elle se distingue des analyses structurelles fondées sur les grandes tendances observées dans les pays en développement et évoquées dans le chapitre précédent. Si une telle optique est intuitivement plus adéquate pour décrire les comportements individuels, il n'est pas acquis qu'elle offre un cadre définitif pour interpréter les décisions migratoires. Elle repose en effet sur un calcul coûts-bénéfices (la propension à migrer dépendant de la différence entre avantages et coûts de la migration) qui n'est pas nécessairement le seul moyen de résumer les logiques comportementales. Ces théories économiques ont leur origine dans la tradition néoclassique du règlement des échanges par recours aux équilibres de marchés. Or, le principal renouvellement récent de la pensée économique dans le domaine du développement est venu justement du réexamen du fonctionnement des marchés. Il est en effet apparu qu'une partie majeure des transactions dans les économies en développement n'étaient pas régies par des mécanismes directs d'ajustement d'offre à la demande. Les pays en développement se caractérisent au contraire par une absence ou des défaillances de marchés de tout type (4).

(4) Le lien entre migration et marchés imparfaits est notamment analysé par nos travaux : Guilmoto, Christophe Z. et Sandron, Frédéric, « Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement », *Économie Rurale*, n° 252, juillet-août 1999, pp. 47-54 ; Guilmoto, Christophe Z. et Sandron, Frédéric, « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », *Population*, vol. 55, n° 1, 2000, pp. 105-136.

Nous prendrons comme premier exemple le marché du travail dans les pays du Sud, qui est d'une importance cruciale pour les migrants. Seule une part infime des emplois est obtenue directement par recours à des petites annonces, ou tout autre mécanisme permettant aux employeurs d'identifier anonymement les candidats à l'embauche en fonction de leurs caractéristiques individuelles. Le marché du travail est en premier lieu segmenté en secteurs étanches qui communiquent peu entre eux. Au sein de ces secteurs, les polarisations sociales (par exemple ethniques) sont très fréquentes et les migrants peuvent ainsi être triés en fonction de leurs origines, chaque groupe héritant d'une « niche » particulière dans la structure des emplois locaux. Les migrants seront dès lors coupés d'un certain nombre de secteurs d'activités dominés par d'autres groupes sociaux. À l'intérieur de la niche, que les sociologues qualifieront ici plutôt d'« enclave ethnique », le migrant trouvera un emploi par l'entremise de circuits personnels qui lui fourniront l'information et les recommandations nécessaires et se substitueront aux certificats professionnels ou scolaires.

Ces mécanismes ne sont certes pas absents des économies industrielles mais leur importance est moindre. En outre, l'hétérogénéité de la demande de main-d'œuvre dans les pays riches est beaucoup plus forte et dès que les emplois requièrent des compétences spécifiques, les employeurs utilisent des informations sur l'individu (capital humain au premier chef) comme « signaux » pour identifier les personnes à recruter. Cela est moins vrai des emplois non qualifiés, qui sont plus nombreux dans le Tiers monde et recueillent dans les pays industrialisés la majorité des immigrés. Pour cette catégorie d'emplois, l'identification sera plutôt collective, à travers le propre réseau de connaissances du migrant ou tout simplement du fait de son identité ethnique. Pour prendre un exemple courant, le personnel domestique est souvent identifié en fonction de son origine ethnique (ou nationale, régionale, etc.), grâce à des canaux d'information passant par des filières qui entretiennent précisément ces polarisations professionnelles.

Dans les pays en développement, un autre exemple de marché incomplet, ne recouvrant qu'une fraction des échanges et imparfaitement monétarisé, est celui du logement. Il est également dominé par des transactions au sein du groupe : le migrant trouvera plus facilement à se loger auprès de ses semblables qu'en ayant recours à un marché anonyme transitant par des annonces ou des agences. Couramment relevée dans les grandes villes du Sud, cette observation s'applique également aux migrants dans les pays du Nord, qui ne jouissent pas des mêmes conditions d'accès au marché du logement que les autochtones.

Plutôt qu'une simple transaction anonyme et instantanée, l'échange dans les économies en développement constitue davantage un processus social intertemporel. Il échappe au modèle du marché en s'immergeant (*embedding*) au contraire dans les rapports sociaux traditionnels. Dans sa forme extrême, le système des échanges peut demeurer entièrement en nature (biens, services) et échapper à toute réciprocité immédiate. Ce modèle est encore présent dans la majorité des économies rurales et régit un grand nombre de transactions. Il repose sur la présence d'institutions traditionnelles souvent solides qui sanctionnent et régulent les échanges.



La place de ces institutions dans la société et l'économie rurale se comprend avant tout en référence à la prise en compte du risque et de l'incertitude qui pèsent sur les activités rurales, notamment l'agriculture et l'élevage. Ce risque peut signifier rien moins que la ruine brutale d'un ménage et la pénurie alimentaire en cas d'absence de récoltes. Les solutions modernes d'assurance privée, fournies par les marchés de l'assurance et du crédit, sont peu courantes dans le Tiers monde, notamment du fait de l'absence de collatéraux (garanties financières). Même si l'État tend progressivement à jouer ce rôle, les meilleures formes d'assurance consistent encore en la mutualisation du risque, en s'appuyant sur les mécanismes de solidarité collective et de mise en commun des produits qui permettent d'amortir les crises familiales.

Le niveau d'incertitude, qui obère les activités productives, tend également à déterminer une logique économique particulière qui s'écarte de celle de la maximisation des profits issue du modèle néoclassique standard. En lieu et place, pour permettre une gestion rationnelle du risque, la diversification sera préférée à la spécialisation, même si elle ne permet pas les mêmes économies d'échelle. Un agriculteur conservera par exemple des parcelles de cultures vivrières, alors que ses cultures commerciales rapportent beaucoup plus. Il se considérera également solidaire d'une communauté donnée (familiale, tribale, villageoise, etc.) au sein de laquelle il reversera en cas de besoin une partie de sa récolte. Le métayage, jugé inefficace par le modèle économique traditionnel, présente également des garanties de partage de risque entre propriétaires et exploitants. Dans cette économie, la minimisation du risque est privilégiée par rapport à la maximisation du revenu.

## La migration contre le risque

Ces perspectives nouvelles sur les économies du Tiers monde ont permis à leur tour de reconsidérer le rôle de la migration. On a ainsi souligné deux aspects fondamentaux qui manquent dans les analyses économiques classiques : primo, la migration est un mécanisme collectif qui n'engage que rarement le seul migrant ; secundo, la migration fait partie à ce titre des stratégies de diversification des revenus des ménages (5). Dans les paragraphes qui suivent, nous allons détailler certaines implications découlant de ces propositions et évaluer leur signification pour les stratégies migratoires (6).

Le caractère collectif de la migration découle de l'appartenance des individus à des unités sociales emboîtées, à commencer par le ménage et le groupe familial élargi, le clan, la lignée, etc., qui fonctionnent de manière éminemment collective. La décision de migrer n'est donc pas le simple produit du

(5) Cette extension théorique repose essentiellement sur les travaux de la « nouvelle économie des migrations de travail ». On pourra se référer à Stark, Oded, *The Migration of Labour*, Basic Blackwell, Cambridge, 1991. Voir aussi Fischer, Peter A. et alii., « Interdependencies between Development and Migration », in Hammar, Tomas, et alii. (eds), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Berg, Oxford-New York, 1998, pp. 91-133.

(6) Le travail anthropologique de Gardner, Katy (*Global Migrants, Local Life. Travel and Transformation in Rural Bangladesh*, Clarendon Press, Oxford, 1995) sur les migrants du Bangladesh illustre de manière exemplaire la situation des migrants dans leur société d'origine telle qu'on l'interprète ici.

calcul individuel du migrant mais le résultat d'une stratégie collective dont devra bénéficier l'ensemble du groupe d'appartenance. Le fait que les migrants soient souvent de jeunes célibataires lors de leur première migration ne signifie pas que leur comportement est dicté par leur seule trajectoire personnelle. Ils sont, au contraire, délégués par leur famille pour partir en migration et bénéficient à cette occasion de différents investissements collectifs. Le premier consiste à leur avancer les moyens financiers pour la migration, y compris en garantissant un emprunt local pour couvrir les frais de voyage et d'installation. Le second consiste à les faire profiter du réseau d'entraide, structuré selon des principes familiaux, villageois ou ethniques. Ce soutien leur permettra notamment de réduire leur coût d'installation, de faciliter leur insertion professionnelle, d'atténuer les effets du déracinement culturel, etc. Un troisième investissement est relatif aux coûts d'opportunité dans une économie familiale qui se sépare d'un membre actif, élevé et éduqué par elle au préalable.

Le migrant n'a toutefois pas moins de droits que de devoirs envers sa famille et son groupe d'origine. Sa migration ne rompt pas ses liens avec son milieu d'origine et ne provoque pas de réelle scission familiale, même quand il s'installe dans une région lointaine pour une période prolongée. Le migrant est en effet lié par un contrat tacite l'enjoignant à continuer à participer à la vie du ménage et notamment à y contribuer financièrement. L'émigration rurale dans les pays du Tiers monde s'est longtemps déployée sous une forme circulaire, permettant des mouvements saisonniers vers certaines destinations accessibles à peu de frais. De cette manière, le migrant pouvait combiner le calendrier culturel local avec un séjour passager en ville ou dans des régions de plantations. Cela lui permettait de rester partie intégrante du ménage, tout en profitant de la saison morte pour aller gagner de l'argent ailleurs. Pour les migrations non saisonnières, même si le migrant s'absente longtemps, il est toujours considéré comme membre de son groupe d'origine et doit reverser une partie de ses revenus à son ménage. En théorie, ce « contrat migratoire » peut être aisément rompu : il ne s'agit en effet que d'une obligation morale et le migrant peut parfaitement « oublier » sa famille ou son village et cesser de transférer une part de ses revenus, ou encore les dissimuler afin de n'en envoyer qu'une part plus modeste. Une des premières énigmes de l'économie de la migration a d'ailleurs longtemps été de savoir pourquoi les migrants envoyaient-ils de l'argent au village quand ils ont cessé d'y vivre au lieu de consommer intégralement leur revenu sur place ?

On observe en effet que les comportements « opportunistes » (7) sont en réalité beaucoup moins fréquents qu'on ne l'imaginerait, et ceci en raison de l'implication du migrant dans des institutions qui dépassent le cadre du village d'origine. Celles-ci peuvent s'avérer aussi efficaces qu'un contrat en bonne et due forme et assurer que le migrant continue de diriger une part de ses gains vers son lieu d'origine. Il faut voir en effet qu'une fois parti, il ne dispose guère comme ressources personnelles que de son savoir-faire et ses capacités physiques. En cas de difficultés sur le lieu d'accueil et de retour anticipé, il ne

(7) En économie, un comportement opportuniste désigne la violation unilatérale d'un contrat par un individu à son propre profit.

doit pas avoir coupé tous les ponts pour être réintégré dans sa société. De plus, il n'a pas transféré tous ses actifs en migrant et les parents restés sur place contrôlent ainsi la propriété familiale, les terres, l'équipement productif, l'habitat, etc. Un grand nombre de conflits entre les migrants et leur famille tient d'ailleurs à la gestion ou à la transmission de ces biens qui sont pour la plupart détenus de manière coutumière, plutôt que par des contrats écrits et légaux. Le migrant, par une trop longue absence, prend le risque de perdre progressivement ses droits. Sa famille ou d'autres peuvent ainsi s'approprier ou revendre ses biens, sans qu'il ne puisse intervenir.

En outre, l'idéologie endogame (encourageant les mariages au sein du groupe) est suffisamment prégnante pour contraindre les migrants célibataires à dépendre de leur famille ou de leur réputation pour trouver une épouse. On notera d'ailleurs que le caractère sexuellement très déséquilibré des communautés de migrants, composées souvent soit d'une forte majorité de femmes, soit d'une forte majorité d'hommes, oblige les migrants à rentrer au village pour trouver leur futur conjoint avec l'assistance de leur famille. En Inde, où le mariage arrangé est de rigueur, les familles publient fréquemment, avant le passage au pays lors d'une période de congé de leurs enfants installés à l'étranger, des annonces matrimoniales pour identifier des conjoints potentiels. Dans de nombreux régimes migratoires, l'épouse n'accompagnera d'ailleurs pas l'homme, mais restera au contraire « au village » ou « au pays » et y éduquera les enfants. Une telle stratégie maximise le bénéfice migratoire en limitant par exemple les coûts d'installation du migrant isolé sur son lieu de migration. Elle suppose également que l'intérêt du groupe familial élargi prévaut sur celui de la famille nucléaire, éclatée par la migration, et dissuade de tout comportement opportuniste le migrant qui a laissé femmes et enfants.

Le retour est d'ailleurs pour les migrants l'occasion de « faire les comptes » et ils ne peuvent revenir les mains vides. Dans de nombreuses communautés rurales, le retour ou la visite est un événement célébré et le migrant doit prévoir des distributions de cadeaux : sa générosité marquera à la fois la réussite de son entreprise migratoire et sa réinsertion dans la communauté villageoise. L'honneur personnel et familial des individus représente dans les sociétés rurales une des ressources les plus importantes dont disposent les individus pour entrer dans des relations d'échange. Ce type de « capital » voyage mal, car il dépend étroitement des institutions locales. Il faut noter qu'en quittant son lieu d'origine, le migrant a hypothéqué une grande part de sa respectabilité. En outre, sur son nouveau lieu de vie, dans un milieu culturel souvent composite, sa réputation et celle de sa famille ne sont connues ou reconnues qu'au sein de la communauté immigrée, car les normes culturelles faiblement dominantes sont souvent trop différentes pour que le migrant puisse faire valoir son statut social avantageux d'origine auprès de la population autochtone.

Cette dépendance vis-à-vis du groupe, dont les contours se dessinent de manière naturellement très variable selon les contextes culturels, constitue en réalité une formidable ressource pour les ménages des pays en développement et notamment un mode actif de prévention contre les risques. Cette aversion pour le risque se justifie dans une économie de survie par la menace réelle que font peser les hasards de l'emploi ou de la production. On a souligné que les ménages dans les pays du Sud doivent faire face au niveau de pauvreté général mais

également à des rendements productifs extrêmement variables. Dans le cas de l'agriculture, cela est manifeste car les accidents climatiques, les espèces nuisibles, les feux ou les crues tropicales sont à l'origine de fluctuations imprévisibles des récoltes, tandis que les variations des cours ou un conflit politique peuvent tout aussi bien annuler la valeur du produit agricole. Ces fluctuations menacent directement le bien-être du ménage dépourvu d'épargne ou de biens à gager, et les restrictions alimentaires volontaires sont un phénomène commun dans des communautés rurales qui peuvent avoir aussi connu des famines sporadiques.

Les dispositifs réducteurs de risques communs aux pays riches (revenu minimum, aides sociales, assurance chômage...) sont généralement absents des économies rurales dans le Tiers monde et ne font qu'une apparition progressive dans les zones urbaines. Les systèmes d'assurance existants sont pour la plupart fondés sur les solidarités locales ou sur des pratiques de crédit à des taux souvent prohibitifs. En termes productifs, les ménages doivent donc diversifier leurs sources de revenus, combinant par exemple le vivrier avec le commercial, et conserver des activités domestiques à petite échelle : production maraîchère ou fruitière, élevage en enclos, collecte des produits forestiers, etc. En cas de crise, la mutualisation du risque au sein du groupe élargi est la première solution et, au sein de la communauté de référence, tout le monde se rationnera pour ne pas laisser dépérir les plus infortunés. Mais la stratégie de mutualisation a naturellement ses propres limites, notamment quand l'ensemble des activités du groupe est soumis aux mêmes risques. En effet, dans un cas de crise grave, c'est l'ensemble du groupe qui sera affecté et personne ne pourra plus aider autrui.

La migration a donc représenté depuis longtemps une solution pour atténuer cette incertitude, car elle permet aux ménages de combiner des revenus provenant de secteurs distincts et économiquement indépendants. Ainsi, pendant quelques mois, un membre de la famille peut quitter l'exploitation pour aller faire du commerce en ville, pêcher dans une autre région ou prendre un emploi temporaire dans une zone de plantation lointaine. La diversification de l'activité par la migration n'est pas forcément rentable immédiatement, au sens de l'équation de Michael Todaro. Le migrant peut fort bien rencontrer des difficultés à s'assurer une rémunération comparable à celle qu'il avait, mais la réunion de sources de revenus différentes aura l'effet recherché pour le ménage en limitant les fluctuations. Nous verrons plus loin, à propos du fonctionnement des réseaux migratoires, que ces derniers jouent à leur tour un rôle comparable, en limitant les divers risques qui menacent le parcours migratoire.

## **Expliquer la migration dans les pays en développement**

Les observations qui précèdent contribuent à donner plus de sens au projet des candidats à la migration, projet souvent ignoré des analyses à grande échelle. Pour recomposer la raison migratoire, nous avons voulu ici placer l'accent sur les logiques des acteurs et souligner très tôt que le modèle de la maximisation des revenus, cher à la micro-économie orthodoxe, présente quelques limites pour expliquer les comportements dans les économies en développement. Il

s'avère que le raisonnement acquiert plus de justesse quand il se situe à une échelle intermédiaire, replongeant les candidats à la migration dans le cadre du groupe social d'appartenance, à commencer par la famille. Ce groupe d'appartenance n'est pas qu'un simple label culturel : il est au contraire la première des ressources du migrant, qui est d'ordinaire faiblement détenteur des autres formes de capitaux (humain ou financier) qui lui faciliteraient ses déplacements. Aujourd'hui, au confluent des approches sociologiques et économiques, les chercheurs tentent de formaliser cette notion à partir du concept de « capital social » qui recouvre toutes les formes de réciprocité, d'obligations et de solidarité dont peuvent disposer les individus.

Les définitions du capital social peuvent varier et il s'agit sans doute d'un des concepts les plus disputés dans les sciences sociales contemporaines (8). Elles désignent les ressources relationnelles qu'un individu retire de son appartenance à différentes collectivités, ou encore le « bien public » que ces liens de confiance et de solidarité constituent pour la société dans son ensemble. Il s'agit principalement de liens sociaux et on peut en outre y adjoindre des liens symboliques, plus diffus, mais qui en tant que patrimoine culturel partagé, permettent aux individus de se rapprocher. Les acteurs appartiennent en effet à des familles et à divers groupes sociaux plus ou moins emboîtés comme la lignée, le clan, la tribu, la caste, l'ethnie, la secte ou encore le groupe régional. Ces rattachements sociaux leur permettent de bénéficier d'appuis multiples (entraide, prêts, soutien moral, etc.) dans leurs diverses entreprises à caractère social ou économique. Comme nous l'avons mentionné, les sociétés des pays du Sud se distinguent par la prépondérance de leur fonctionnement institutionnel, régi par des codes de règles complexes servant à encadrer les transactions entre individus ou groupes sociaux. La modernisation, de ce point de vue, correspond à un recours croissant au marché anonyme et individuel auquel on délègue les transactions, avec comme conséquence une perte concomitante en capital social, ciment des rapports sociaux.

Le capital social peut constituer en définitive le premier des ingrédients dans le dispositif migratoire. Nous avons vu en effet qu'existent de nombreuses variables structurelles qui déterminent, de manière très globale, l'attraction migratoire : différentiel économique, distance, législation, etc. Mais les personnes sont loin de répondre individuellement de la même façon à ces déterminants et des différences profondes entre familles, et surtout entre villages ou entre communautés, qui partagent pourtant toutes des conditions de subsistance identiques, existent. La différence s'explique principalement par le type de ressources relationnelles dont ils disposent, c'est-à-dire par les caractéristiques de leur capital social et par le biais de leur degré d'intégration dans les filières migratoires. Dès qu'un individu entre en migration, il contribue alors à enrichir le capital social de son groupe car il pourra lui-même faire bénéficier d'autres migrants de nouvelles ressources : information, hébergement, embauche, etc.

(8) La notion de capital social a été mise en avant par des sociologues d'inspirations aussi différentes que Pierre Bourdieu, James Coleman et Robert Putnam. Pour une discussion critique de la notion de capital social, voir Fine, Ben, *Social Capital Versus Social Theory. Political Economy and Social Science at the Turn of the Millennium*, Routledge, Londres, 2001. Pour une application à la migration, voir Faist, Thomas, *op. cit.*, 2000.

Même les trajets clandestins pris en charge par des organisations criminelles, dont le fonctionnement ressemble plutôt à celui d'un marché parallèle qu'à celui d'une institution traditionnelle, auraient moins de chance de succès si un soutien communautaire sur le lieu de départ et d'arrivée ne donnait au migrant quelques chances raisonnables de pouvoir payer les passeurs, s'établir et travailler sur place.

Cette perspective déplace l'analyse de la migration vers un nouveau niveau d'analyse intermédiaire, baptisée communément « méso-échelle ». Il s'agit de l'échelle des groupes sociaux examinés précédemment et qui accueille les formes les plus pures et les plus riches de capital social, lequel est par définition absent au niveau individuel et tend à se diluer vite au sein des collectivités plus vastes. Cette approche se glisse en conséquence entre échelle individuelle de la modélisation micro-économique et niveau global des analyses structurelles. La recherche actuelle sur la migration explore désormais les implications de cette nouvelle perspective, de manière plus complémentaire qu'antagonique des autres approches, structurelles ou individuelles, déjà évoquées. Dans cette optique, on mettra ainsi l'accent dans les pays en développement sur le rôle des ménages et des différentes organisations sociales intermédiaires, entités qui ont sans doute été négligées parce qu'elles sont moins familières aux géographes et aux économistes qui ont le plus apporté jusqu'à présent à la compréhension des phénomènes migratoires. Pour comprendre la logique du migrant, il est en effet indispensable de prendre en considération la fragilité de son économie familiale d'origine, mais également la richesse des liens sociaux qu'il pourra mobiliser au cours de son parcours migratoire.



# Évolution et typologie des migrations

Pour être mieux comprise comme mécanisme spatial et démographique, la migration doit être replacée dans la gamme plus large des phénomènes de mobilité et de circulation, qui forme une définition continue du mouvement des populations. Outre la migration proprement dite, c'est-à-dire le changement de résidence durable, la mobilité comprend également des mouvements circulaires ou cycliques, comme les navettes professionnelles, les pèlerinages ou encore les mouvements de transhumance. Cette perspective plus large se justifie par l'évolution souvent graduelle de la mobilité humaine, correspondant à une adaptation constante aux conditions changeantes du milieu et de la société : selon les circonstances, les mouvements peuvent devenir plus fréquents, plus longs, plus durables. L'intérêt pour les seules migrations contemporaines, et notamment les exodes massifs des ruraux vers les villes, tendrait à faire oublier à la fois l'ancienneté des migrations dans l'histoire et la diversité des formes de mobilité observables.

### **Perspectives historiques des changements migratoires**

Une théorie évolutive se propose de résumer les étapes majeures des changements de régime de mobilité, celle du géographe Wilbur Zelinsky (1) qui a construit un schéma de la transition de la mobilité, s'inspirant pour partie de celui de la transition démographique. Selon lui, il y a des modèles dominants de comportements migratoires qui tendent à se succéder de manière ordonnée selon les stades de développement.

(1) Le modèle original de Zelinsky (« The Hypothesis of the Mobility Transition », *Geographical Review*, 61, 1971, pp. 4-26) a été notamment révisé par Skeldon, Ronald, *Population Mobility in Developing Countries*, Belhaven Press, Londres-New York, 1990.



La première phase, typique des sociétés pré-modernes, est caractérisée par une absence presque totale de migration résidentielle hors de l'espace de vie. Les mouvements observés relèvent avant tout d'une circulation de faible durée, pour des motifs commerciaux, productifs ou sociaux, au sein de la communauté d'origine. Il peut s'agir de campagnes de pêche, de rotations culturelles, de conflits avec les populations voisines ou encore de visites entre hameaux proches. L'espace de vie et de travail est donc réduit, souvent en raison d'un milieu environnant hostile et d'obstacles physiques difficiles à franchir. Parmi les populations tribales, qui correspondraient le plus facilement aujourd'hui à cette catégorie, force est de reconnaître que la plupart ont désormais subi, volontairement ou non, un désenclavement historique qui les a mises en contact avec des formes de mobilité nouvelle. Il peut s'agir de la création d'une simple zone de contact, symbolisée par exemple par l'établissement d'un marché villageois en lisière du pays traditionnel, ou d'une pénétration plus brutale *via* l'action coordonnée d'un gouvernement pour construire des routes, aménager le territoire, ou encore de l'installation spontanée de colons. Il est par conséquent difficile de donner de nombreux exemples de populations ayant conservé une forme de mobilité limitée aux terres ancestrales, à l'exception de celles encore protégées par des barrières forestières compactes comme en Amazonie ou en Insulinde.

Dans une phase suivante, qui amorce la transition migratoire, les formes de mobilité temporaire s'élargissent et s'intensifient, selon des rythmes saisonniers ou plus longs. Les grands pèlerinages dans le monde chrétien ou musulman sont une forme emblématique de ces changements et ont conduit des populations à parcourir des espaces considérables en établissant des circuits et des relais. Ainsi, le pèlerinage à La Mecque a tracé en Afrique un espace circulatoire spécifique sur lequel les dévots pouvaient cheminer durant plusieurs années.

À un niveau local, les échanges démographiques entre communautés, symbolisés par exemple par les aires matrimoniales, prennent place dans une troisième phase sur un espace élargi. Le renforcement des mécanismes de circulation conduit à une maîtrise nouvelle de l'espace régional et nourrit graduellement des installations migratoires définitives, vers de nouveaux lieux tels que les villes de l'époque ancienne ou médiévale ou encore les terres pionnières, dont le progrès technique permet la mise en valeur. Progressivement, des destinations de plus en plus lointaines deviennent accessibles, aussi bien pour des migrations de peuplement, à forts effectifs, que pour des migrations de populations spécialisées, moins nombreuses mais porteuses de savoir-faire innovants, comme celles des communautés marchandes. Celles-ci ont exploré des trajets nouveaux, combinant souvent des modes de transport différents, et ont formé les premières diasporas installées sur les lieux servant de relais aux échanges commerciaux. Les longues migrations restaient dangereuses à tout point de vue, à la fois parce que les trajets étaient hasardeux et aussi parce que l'établissement en zone nouvelle recouvrait des risques multiples, qu'ils soient sanitaires ou politiques. Brièvement résumée, cette phase s'est sans doute étalée sur un millénaire et a connu son apogée durant les deux derniers siècles, grâce notamment au développement des pays occidentaux et à la colonisation mondiale. Elle s'est prolongée par une phase dite « transitionnelle tardive » durant laquelle certains courants, comme l'exode rural ou le peuplement du Nouveau Monde, tendent à

se ralentir ou se tarir presque entièrement. Les pays du Tiers monde sont clairement à cheval entre ces deux phases : certains ont ainsi déjà connu des migrations considérables vers les villes et la part de leur secteur agricole a diminué de moitié en quelques décennies, alors qu'ailleurs, comme en Asie du Sud, l'urbanisation potentielle reste importante tandis que les migrations sont modestes en termes relatifs. De même, il demeure en certaines régions des fronts de colonisation, comme au Brésil ou en Indonésie, alors que dans la plupart des pays, les zones pionnières résiduelles ont déjà été largement occupées.

La quatrième phase caractérisant la « société avancée » correspond, à une échelle locale, à une intensification des mouvements de circulation temporaires (navettes professionnelles, déplacements privés, etc.) et à une migration résidentielle forte. En termes de migrations proprement dites, les mouvements sont désormais avant tout interurbains et concernent l'ensemble des régions métropolitaines (agglomérations centrales et périphériques et zones périurbaines). Le déclin du rural s'est interrompu, ou localement a pu même s'inverser (« rurbanisation »). Les migrations à longue distance concernent désormais, d'une part, des migrations qualifiées de volume modeste entre métropoles internationales et, d'autre part, une immigration en provenance de pays moins développés. Ce profil correspond aux sociétés industrialisées contemporaines. En termes de migrations internationales, Wilbur Zelinsky prévoyait déjà en 1971 un contrôle de plus en plus étroit des flux en dépit d'un besoin constant de main-d'œuvre non qualifiée immigrée. Il manque toutefois à ce portrait migratoire l'intensification du mouvement des réfugiés qui constitue une dimension très problématique des courants migratoires contemporains, et la phase ultime où les pays en développement commencent à se développer.

Ce schéma général, dont l'hypothèse séquentielle de la succession de chaque phase peut paraître excessive, rappelle néanmoins que l'évolution des formes de mobilité est graduelle dans les différents pays du monde. De par le caractère cumulatif de la formation des réseaux, un courant migratoire observé à une époque donnée est en général le produit de pratiques migratoires antérieures qui se sont transformées sous l'effet de conditions changeantes : ouverture de frontières, développement local, crise, baisse des coûts de transport, etc. Mis à part le cas des déplacements forcés, phénomène brutal et souvent imprévisible, la migration procède d'ordinaire par élargissement des courants déjà en place : nouvelles destinations, nouveaux candidats à la migration en termes de profils socio-économiques ou démographiques, évolution de la fréquence et de la durée des déplacements, etc.

De plus, l'évolution des migrations dans plusieurs pays du monde contemporain suggère également l'existence de cycles à caractère plus proprement économique qui rappelle le principe de la transition de la mobilité. On a en effet constaté que de nombreux pays caractérisés par une forte émigration, parfois endémique, ont vu leur histoire migratoire s'inverser complètement sous l'effet de la croissance économique et des conditions changeantes du marché de l'emploi. Le schéma de la « bosse migratoire » (*migration hump*), popularisé par l'économiste Philip Martin, considère l'histoire migratoire d'un pays dans une perspective diachronique. Dans la première phase du cycle, on observe d'importants changements du régime migratoire à l'occasion d'une restructuration économique, qui a pour corollaire une plus grande ouverture à

l'économie mondiale. Ce mouvement vise à favoriser les investissements extérieurs, mais dans le même temps met en péril un pan substantiel de l'économie, notamment les secteurs auparavant protégés de la concurrence. Cette phase a donc paradoxalement pour effet premier d'augmenter les départs en migration, en déplaçant la main-d'œuvre hors des secteurs jusque-là les moins exposés au marché international comme l'agriculture ou les industries protégées. L'augmentation de la migration interne et la mobilité intersectorielle tendent notamment à augmenter l'émigration vers l'étranger, laquelle va en s'accroissant avec la mise place de filières migratoires (baisse du « coût de la migration »). Après quelques années, les gains de compétitivité peuvent avoir porté leurs fruits et créé les conditions pour une croissance stable et équilibrée de l'économie nationale, restaurant le plein-emploi et entraînant une hausse des salaires. Il est également fréquent que la croissance démographique interne se soit infléchie durant la même période, du fait d'une baisse de la fécondité simultanée (2). L'émigration va alors décroître graduellement si les jeunes générations trouvent désormais à s'employer sur place dans des conditions favorables. Ces tendances démographiques et économiques s'amplifiant, un déficit de main-d'œuvre risque de surgir dans le pays et induire progressivement l'établissement de courants d'immigration de travailleurs moins qualifiés. À terme, le pays autrefois exportateur de main-d'œuvre sera devenu importateur.

Ce cycle a été qualifié de bosse migratoire en raison de l'enchaînement temporel de forte hausse de l'émigration, suivi par une inversion progressive des courants amenant finalement à une immigration nette dans le pays (3). Cette évolution ainsi schématisée suit d'ailleurs celle des réseaux migratoires qui tendent également à s'amplifier, puis éventuellement à se saturer avant de s'épuiser progressivement. Ce schéma présente ainsi l'avantage d'offrir un modèle « endogène » du développement du régime migratoire, en soulignant les facteurs internes d'évolution plutôt que le contexte extérieur des pays d'accueil. L'expérience migratoire de plusieurs pays d'Europe illustre ces cycles. Avant-guerre, l'Allemagne ou le Royaume-Uni étaient de grands pays d'émigration, notamment vers l'Amérique du Nord ou l'Australie, et sont devenus des pays d'immigration à partir des années 1950. Plus récemment, ce fut le tour des pays les moins avancés de l'Union européenne comme l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, l'Italie ou la Grèce, tous forts d'un long passé d'émigration vers le reste de l'Europe de l'Ouest ou l'Amérique du Nord et devenus depuis importateurs nets de main-d'œuvre. On pourrait penser que la même évolution attend certaines économies en transition de l'Europe centrale. Ce cycle s'observe également dans certains pays du Sud comme la République de Corée qui a été pendant vingt ans exportatrice nette de main-d'œuvre, par exemple vers les États-Unis ou le Japon, mais a connu récemment des déficits significatifs de main-d'œuvre. Elle abrite aujourd'hui plus de 500 000 migrants, notamment des Chinois en situation irrégulière. De même, le Japon, Taiwan, Hong-Kong ou Singapour ont connu un retournement migratoire durant les vingt dernières années. Plus

(2) Comme le suggère la théorie de la « modernisation », le développement économique entraîne dans son sillage une réduction de la fécondité.

(3) Pour des illustrations de la bosse migratoire, voir : Martin, Philip et Widgren, Jonas, *op. cit.*, 2002 ; Stalker, Peter, *op. cit.*, 2000.

récemment, le développement industriel rapide de la Malaisie péninsulaire a encouragé la venue de près de 700 000 migrants indonésiens (chiffres de 1997) et la Thaïlande est en train de connaître une situation similaire.

Il est intéressant de souligner que cette bosse migratoire peut être décomposée selon le type de migrations, lesquelles peuvent suivre des cycles décalés dans le temps : pour la mobilité de courte durée, le cycle migratoire s'interrompra plus tôt car un niveau productif modeste est suffisant pour sédentariser la main-d'œuvre. Inversement, pour les migrations à fort capital humain, les pays devront attendre un développement économique beaucoup plus avancé pour voir se ralentir puis s'inverser les courants migratoires (4). Les États-Unis continuent par exemple à exercer une forte attraction sur les élites scientifiques et industrielles des pays d'Europe, alors que le cycle migratoire vers l'Amérique du Nord de la main-d'œuvre non qualifiée européenne s'est achevé. Ces profondes différences qui existent entre les formes de migration sont essentielles pour comprendre les caractéristiques des courants migratoires qui vont être maintenant détaillés.

## **Typologie des migrations contemporaines**

Une définition formelle de la migration, s'appuyant sur des critères de distance, de durée et de fréquence donnerait lieu à une classification complexe. Afin de la simplifier est ici proposée une classification migratoire fondée sur un nombre plus réduit de *profils migratoires*. Ces derniers correspondent également à un projet migratoire relativement homogène, établissant un lien logique entre les caractéristiques spatiales, démographiques et temporelles des migrations ainsi que leurs motivations. La classification permet de souligner des variations sensibles selon le profil migratoire autour du contour modal du migrant en provenance des pays en développement, à savoir celui d'un jeune homme adulte faiblement qualifié.

Ont été également incluses les mobilités fondées sur la pluri-résidence, qui ont longtemps été très communes dans le Tiers monde, d'autant qu'elles sont souvent à l'origine de la mise en place ultérieure de courants migratoires plus durables. En revanche, les migrations internes concernant les pays industrialisés ne sont pas abordées ici. Il s'agit par exemple de migrations entre bassins d'emplois ou zones métropolitaines où se concentre la plus grande part de l'activité économique. De même, les mouvements de mobilité pendulaire, migrations régulières (souvent journalières) telles que les navettes entre lieux de résidence et de travail, ne seront pas examinés, car ils ont un impact démographique négligeable et ne concernent guère les pays en développement (5).

Ces profils, bâtis sur les caractéristiques les plus fréquemment observées (tableau 3), confèrent à chaque forme de migration une identité

(4) Fischer, Peter A. et alii., *op. cit.*, 1998, pp. 91-133.

(5) On notera que ces mouvements pendulaires peuvent parfois correspondre à des migrations internationales comme entre le Mexique et les États-Unis, ou encore Singapour et ses voisins (Malaisie et Indonésie).

Tableau 3. - Profils migratoires

Profil	Durée	Caractéristiques démographiques : âge, situation familiale, effectifs, etc.	Facteurs favorisant à l'origine	Facteurs favorisant à destination	Avantages pour la société d'accueil	Coûts pour la société d'accueil	Évolution possible de ce profil migratoire	Exemples récents nationaux	Exemples récents internationaux
Circulation	Brève, mouvement continu	Effectifs réduits	Système de ressource plurilocal		Main-d'œuvre saisonnière	Tension avec les sédentaires	Sédentarisation Migrations temporaires ou de travail	- Eleveurs sahéliens - Transhumance - Gens du voyage	- Eleveurs sahéliens
Immigration temporaire	Brève, avec allers et retours	Individus seuls (célibataires) Effectifs variables	Chômage sectoriel et bas salaire	Déficit de main-d'œuvre Développement économique	Bas salaires et flexibilité de la main-d'œuvre Capital humain		Retour/Renvoi Travail	- Emplois saisonniers - Migrations vers les villes chinoises - Mines d'Afrique du Sud	- Asiatiques dans les pays du Golfe - Clandestins en Europe - Expatriés occidentaux dans le monde
Études	Brève	Individus seuls Effectifs fragmentés	Pauvreté de l'offre éducative	Qualité de l'offre éducative	Capital humain		Retour Travail	- Migrations scolaires vers les villes	- Étudiants étrangers en Amérique du Nord - Stages internationaux
Migration de travail	Longue	Individus seuls ou jeunes familles Gros effectifs	Chômage sectoriel Bas salaire Appauvrissement des ressources naturelles	Déficit de main-d'œuvre Développement économique	Bas salaires et flexibilité de la main-d'œuvre Capital humain	Tension sur le marché du travail Intégration sociale	Migration permanente Retour/Renvoi	- Migrations vers les villes - Districts industriels et pôles de croissance	- Migrations clandestines dans les pays industriels
Migration permanente	Définitive	Jeunes familles ou individus Volume variable	Pression démographique Pression économique	Déficit démographique Frontière pionnière	Main-d'œuvre adulte Peuplement	Tension sur le marché du travail Intégration sociale	Renvoi/Retour	- Transmigration indonésienne - Peuplement chinois du Tibet - Peuplement de l'Amazonie brésilienne	- Juifs en Israël - Immigrés dans les pays occidentaux - Brain drain en Amérique du Nord
Retraite	Brève, avec allers et retours	Couples ou individus âgés sans enfant Effectifs limités	Qualité de vie Coût de la terre et des services	Qualité de vie Coût de la terre et des services	Capital monétaire	Inflation immobilière Tension locale		- Migration « vers le soleil » : Colorado, Florida, Méditerranée - Rurbanisation	- Nord-Européens en Europe du Sud - Américains dans la Caraïbe
Déplacement	Permanent	Ménages entiers Effectifs importants Calendrier bref	Grands aménagements Catastrophes naturelles	Proximité géographique ou ethnique	Aménagements	Réinsertion	Migration permanente	- Paysans indiens - Paysans chinois	
Réfugiés	Variable	Ménages fragmentés (femmes et enfants dominants) Calendrier très bref Effectifs importants	Expulsion Persécution Conflit	Proximité géographique, ethnique ou politique Paix civile	Main-d'œuvre clandestine	Hébergement Tension locale ou internationale	Temporaire Migration permanente Retour	- Congo (ex-Zaïre)	- Afghanistan - Rwanda - Palestiniens

particulière (6). On gardera cependant à l'esprit le fait que lorsque les courants migratoires prennent de l'importance dans un pays, ils tendent à se diversifier et font donc cohabiter plusieurs types migratoires en un système sans doute plus complexe.

## Mouvements temporaires et réversibles

Le premier profil correspond à celui de la **circulation**, forme de mobilité qui a longtemps compté parmi les plus fréquentes dans le monde. Il s'agit de mouvements temporaires qui ne conduisent pas à l'abandon de la résidence principale. Parmi eux, de nombreux déplacements traditionnels comme les pèlerinages sont dépourvus de caractère économique. Le nomadisme quant à lui correspond en général à l'exploitation des ressources d'une succession d'espaces différents, comme dans le cas des « gitans de la mer » (*Orang laut*) qui pêchaient le long des côtes de l'Archipel malais en se déplaçant par petits groupes sur leurs bateaux. Une forme emblématique de la circulation migratoire est l'activité nomade des éleveurs du Sahel qui suivent d'ordinaire des parcours relativement conventionnels en fonction de la pluviosité. Il existe également des communautés nomades dont le parcours est beaucoup moins régulier, car relativement indépendant des conditions écologiques et climatiques qui règlent au contraire l'activité pastorale.

Ces mouvements sont le fait d'un groupe dans son ensemble, car les individus isolés auraient beaucoup plus de mal à se faire accepter sur leurs lieux de passage. Mais à une échelle géographiquement plus réduite, les mouvements circulatoires peuvent concerner des groupes moins importants ou des individus, comme c'est par exemple le cas pour la transhumance qui suit des trajets souvent fixes entre plaines et montagnes. Quand les lieux de séjour sont peu nombreux, on pourra parler de réel système de production pluri-local, les populations fonctionnant sur plusieurs espaces durant différentes périodes de l'année : alpage et plaine, forêt et village agricole, zone sèche et zone humide.

À la différence des autres profils migratoires, la circulation concerne une population en déclin rapide. La généralisation du salariat et des droits de propriété individuelle du sol, ainsi que les réglementations internationales contribuent en effet à freiner ces mouvements, les limitant de plus en plus à des corridors spécifiques. En outre, les États contemporains prônent la sédentarisation et la consolidation sociopolitique des communautés locales ou urbaines. À ce titre, les groupes nomades perdent toute légitimité politique et à l'instar des gens du voyage en Europe se heurtent progressivement à des institutions leur imposant la sédentarisation. En outre, les zones marginales (espaces montagneux, zones sèches, forêts, mangroves) risquent de connaître progressivement de nouvelles formes d'exploitation et de réglementation menaçant directement

(6) D'autres typologies existent, mettant l'accent sur des caractéristiques plus strictement démographiques et géographiques, ou encore sur les motivations des migrants. Voir par exemple : Parnwell, Mike, *Population Movements and the Third World*, Routledge, Londres-New York, 1993 ; Malmberg, Gunnar, « Time and Space in International Migration », in Hammar, Tomas, et alii. (eds), *op. cit.*, 1998, pp. 21-48 ; Simon. Gildas, *Géodynamiques des migrations internationales dans le monde*, PUF, Paris, 1995 ; Domenach, Hervé, Picouet Michel, *Les migrations*, PUF, Paris, 1995, 128 p.

les usages traditionnels extensifs qui caractérisaient les populations « circulantes ». L'économie agricole s'intensifie et le partage de l'espace avec les activités pastorales devient source de conflit : les droits anciens des éleveurs de passage sont remis en cause par les agriculteurs ayant mis en valeur les terres de parcours. Ainsi, le conflit entre la Mauritanie et le Sénégal en 1989 a trouvé son origine dans les tensions entre pasteurs itinérants et paysans sédentaires le long du fleuve Sénégal. Il a affecté alors toutes les populations qui circulaient très largement de part et d'autre de la frontière, qu'il s'agisse des éleveurs peuls, des immigrés sénégalais en Mauritanie ou encore des commerçants maures installés au Sénégal. Partout en Afrique et au Proche-Orient, les mouvements des Peuls, des Touaregs ou des Bédouins sont soumis à de nouveaux obstacles, administratifs ou fonciers, et ils doivent substituer au nomadisme traditionnel un système de migrations temporaires plus circonscrites.

Comme on l'a vu, l'exploitation de nouvelles zones en période coloniale a notamment reposé sur l'extension de certaines formes de mobilité traditionnelle, amenant les ruraux à travailler temporairement sur les nouveaux pôles de développement tels les ports ou les plantations. Les migrants pouvaient alors combiner différents calendriers, agricole et industriel par exemple, et trouver ainsi à s'employer durant la morte saison agricole. Mais les besoins de l'économie industrielle et urbaine ont ensuite exigé une fixation plus durable ou plus souple des migrants, en contradiction avec une rotation saisonnière de la main-d'œuvre déterminée par le calendrier des activités dans les zones de départ. La demande de main-d'œuvre est alors devenue plus importante et plus régulière tout au long de l'année, engendrant le second profil migratoire, celui des **migrations temporaires**. Ce système introduit un changement de résidence effectif, à la différence du régime circulatoire souvent fondé sur la pluri-résidence. Mais par définition, il n'implique qu'une installation passagère des migrants, selon les besoins de l'économie d'accueil qui limitera au maximum les investissements d'infrastructure. De ce fait, les migrants sont principalement des personnes seules et la migration des dépendants (conjoint, enfants, etc.) est découragée. Historiquement, les jeunes hommes adultes célibataires sont majoritaires, étant socialement et géographiquement les plus mobiles. Ceci n'exclut pas l'existence de certains courants à forte dominante féminine, notamment parmi le personnel domestique ou infirmier.

D'un point de vue global, cet appel de travailleurs migrants est avant tout déterminé par un besoin conjoncturel de main-d'œuvre dans des secteurs donnés de l'économie de destination. En général, les migrants n'ont pas les mêmes droits que la main-d'œuvre autochtone et se trouvent en conséquence particulièrement vulnérables : ils constituent un marché du travail séparé caractérisé par des salaires plus bas, des conditions de travail moins bonnes et une forte précarité de l'emploi. Ils courent en outre le risque d'être rapatriés ou expulsés quand les besoins viennent à se tarir, comme à la suite de la crise économique en Asie du Sud-Est, ou quand les relations politiques entre pays d'origine et pays d'accueil se dégradent, comme à l'issue de la guerre du Golfe.

Les migrations temporaires de main-d'œuvre ont pris leur élan international durant la période coloniale, avec notamment les migrations sous contrat qui liaient étroitement les travailleurs à leurs employeurs. Le système le plus ancien qui perdure encore aujourd'hui, sous une forme nouvelle depuis la chute

du régime de l'apartheid, est peut-être le recrutement de main-d'œuvre temporaire par les établissements miniers d'Afrique du Sud. Après une sélection sévère, les travailleurs qui proviennent des États frontaliers (Mozambique, Lesotho, Swaziland, etc.) sont amenés dans les mines où ils séjourneront plusieurs mois, sans aucune possibilité de regroupement familial. Le cas le plus achevé aujourd'hui à l'échelle internationale est représenté par les pays du Golfe : à côté de strictes réglementations de séjour, ceux-ci ont mis en place un système de recrutement international extrêmement contrôlé qui exclut le regroupement familial et l'installation permanente des migrants non qualifiés. Les migrations sous contrat n'ont pas entièrement disparues des pays industrialisés, puisque l'Europe et l'Amérique du Nord continuent à recruter un certain nombre de travailleurs saisonniers, notamment pour l'agriculture.

Une forme apparentée est représentée par la migration des personnels qualifiés envoyés par leur entreprise ou leur gouvernement pour des contrats à durée limitée. Il s'agit de mouvements émanant avant tout des pays du Nord et le retour des expatriés est prévu en fin de mission. Des formes de migration temporaire qualifiée ont également fait leur apparition en provenance des pays du Sud, en commençant par certaines professions spécialisées comme les infirmières ou les artisans qualifiés qui sont très demandés par exemple dans les pays du Golfe. Les pays du Nord suivent également cette voie. Par ailleurs une catégorie récente, et appelée à croître, regroupe les actifs « transnationaux » opérant sur différents pays simultanément : il s'agit de personnes pouvant faire la navette entre pays de résidence et différents pays de travail, dont les commerçants et les hommes d'affaires sont l'archétype (7).

Une illustration notoirement plus anarchique de migrations temporaires relève des pays européens qui, en décrétant l'arrêt des migrations régulières dans les années 1970, ont créé un volant considérable de migrations clandestines. Le décalage entre l'absence de droits de ces migrants illégaux et leur absorption effective dans l'économie (souvent dans le secteur informel) leur confère une fonction de régulation dans l'ajustement de l'offre et de la demande de travail non qualifié qui est typique du profil de la migration temporaire. Quant aux États-Unis, on estime à plus de huit millions le nombre de clandestins en 2000 (8), travaillant dans les secteurs les moins rémunérés. Toutefois, dans les pays démocratiques, une part non négligeable de ces migrants peut espérer bénéficier à terme de mesures de régularisation et convertir leur séjour en migration durable.

De la même façon, les réglementations strictes des migrations à l'intérieur des frontières de pays comme la Chine, où différentes restrictions et pénalités visent à interdire les migrations spontanées vers les villes, contribuent à créer une large population « flottante », non enregistrée, de migrants sans droit de résidence. Leurs conditions de travail et de vie sont naturellement entravées par la privation de statut officiel, puisqu'ils n'ont pas accès aux logements d'État, à l'éducation pour leurs enfants, aux services de santé et restent à la

(7) On surnomme ainsi « astronautes » les Chinois de Hong-Kong établis à l'étranger (Australie, Singapour, etc.) qui se partagent entre leur nouveau pays officiel de résidence et Hong-Kong où ils continuent à travailler.

(8) Estimation citée par Martin, Philip, et Widgren, Jonas, *op. cit.*, 2002.



merci de toutes les formes d'exploitation possibles de la part de leurs employeurs, de leurs logeurs ou de l'administration. Ces différentes formes de migration clandestine répondent le plus souvent à des besoins réels en emplois non qualifiés, qu'il s'agisse de grands chantiers temporaires ou de secteurs économiques à forte fluctuation. Ces conditions dissimulent donc parfois une autre forme de migration de travail, plus permanente, qui n'ose pas dire son nom.

Du point de vue du migrant, la formule des migrations temporaires possède certains attraits. Elle lui permet de conserver des liens étroits avec son lieu d'origine, où réside le reste de sa famille. De plus, les migrants ne dépendent sur place qu'une part très faible de leurs revenus, étant parfois entièrement pris en charge par leurs employeurs ou choisissant de minimiser leurs dépenses d'installation et de survie. Dans les pays tropicaux, un grand nombre de migrants peuvent renoncer pendant des laps de temps substantiels à tout logement fixe, en occupant la rue ou d'autres espaces libres durant la nuit. De ce fait, et en dépit de conditions salariales parfois très médiocres, des montants significatifs d'épargne peuvent alors être dirigés vers la région d'origine par le biais des transferts ou d'économies accumulées. Privé de famille ou de logement confortable, le migrant se donne naturellement pour but de rentrer au pays ou au village après avoir atteint ses objectifs matériels.

Un profil migratoire en certains points similaire est celui des **migrations scolaires ou universitaires**. Elles s'opèrent en effet vers des zones mieux dotées que la région d'origine, et par définition pendant une durée limitée à celle des études ou de la formation. Mais quand il s'agit de migrations internes vers une grande ville mieux équipée en infrastructures d'enseignement, le retour du migrant n'est pas certain. S'il a atteint un niveau d'études relativement élevé, il pourra plus facilement se faire embaucher sur place et la migration temporaire débouche alors sur une migration plus durable. Dans le cas des études faites à l'étranger, dans des pays plus avancés, il s'agit d'une amorce de *brain drain*, puisque là aussi de nombreux étudiants peuvent tenter de rester sur place une fois leur diplôme obtenu et bénéficier ainsi de meilleures conditions de travail. De nombreuses écoles supérieures et universités de pays occidentaux organisent des campagnes de recrutement international afin d'attirer les étudiants les plus brillants, ou les plus riches, des pays en développement. L'Inde et la Chine sont ainsi de grands pourvoyeurs d'étudiants en direction des universités anglo-saxonnes. À une échelle différente, l'Inde et la Chine, dont le système universitaire est relativement bien développé et peu coûteux, ainsi que les pays de l'Est durant la période socialiste, ont également accueilli une population estudiantine importante en provenance des pays du Tiers monde, notamment africains, mais les capacités d'absorption locale de ces diplômés restent en revanche marginales.

## **Migrations de longue durée**

Tout courant de migration temporaire, professionnelle ou scolaire, porte en germe une **migration de travail** durable dont la durée du séjour migratoire n'est plus limitée *a priori*. Le migrant n'est plus dépendant d'une relation contractuelle avec son employeur ou d'un permis de séjour de courte durée ; il est alors en mesure de changer d'emploi et de faire jouer la concurrence sur le

marché du travail, ce qui peut éventuellement lui permettre de s'extraire du secteur le moins rémunéré. Cela encourage le migrant à s'établir durablement, d'autant que l'augmentation des revenus est étroitement associée à la durée de son séjour, ainsi qu'à sa mobilité professionnelle. Cette promotion sociale s'accompagne souvent de l'octroi de nouveaux droits, notamment en termes de permis de travail, de secteur d'activité, de droit de résidence, mais également de regroupement familial. Dès lors, la migration peut s'élargir et impliquer une part croissante de jeunes ménages avec enfants et des effectifs plus équilibrés d'hommes et de femmes. Elle fait désormais intervenir des inactifs (enfants, conjoint, etc.) ce qui signifie qu'un migrant actif peut entretenir un nombre plus ou moins important de dépendants. Dans les populations à forte fécondité, cet apport migratoire peut, par le biais du regroupement familial, agir comme un multiplicateur démographique considérable sur le volume de l'immigration, augmentant l'apport originel de main-d'œuvre par la venue d'une population au moins égale de dépendants inactifs. Ce changement essentiel pour la démographie de la région d'accueil reste toutefois graduel, car les migrants font venir leur famille au fur et à mesure, en fonction de leur revenu et de leur capacité d'hébergement et sous réserve de l'obtention des autorisations requises.

Le regroupement familial conduit à une reconstitution possible de la communauté d'origine sur le lieu de migration et à la restauration de conditions de fonctionnement social et culturel plus stables. La plupart des migrants installés durablement gardent une culture centrée sur le pays d'origine, préservant les traditions dans l'attente du retour au pays. *A contrario*, le regroupement familial peut aussi marquer une coupure entre la communauté migrante et la communauté d'origine. Il tend également à diminuer les transferts monétaires et rend moins fréquentes les visites aux proches restés sur place. Les sommes envoyées « au pays » se réduisent au profit des dépenses locales consacrées à l'amélioration du logement, l'entretien de la famille, l'éducation et la santé. Le séjour se prolongeant, le projet initial se transforme en ce que les sociologues appellent parfois le « mythe du retour » puisque la probabilité d'un retour effectif tend au contraire à s'amenuiser.

Naturellement, le mode d'intégration des travailleurs migrants varie considérablement en fonction des différentes dimensions de cohésion communautaire tels le regroupement géographique de l'habitat, la spécialisation professionnelle des migrants, la dynamique culturelle du groupe ou les formes de solidarité communautaire. D'autres conditions reposent en revanche plus sur les caractéristiques sociales, culturelles et politiques du lieu de résidence (9). La viabilité de l'immigration de travail dépend en effet des conditions d'insertion économique et d'intégration sociale dans la région d'accueil. Quand il s'agit de migrations internes, les migrants sont en général mieux protégés et socialement

(9) Une importante littérature traite des modes d'intégration des communautés immigrées dans les pays du Nord, question que nous n'abordons pas directement dans cet ouvrage. Pour un résumé théorique, voir : Schmitter Heisler, Barbara. « The Sociology of Immigration. From Assimilation to Segmented Integration, from the American Experience to the Global Arena », in Brettel, Caroline B. et Hollifield, James F. (eds), *Migration Theory. Talking across Disciplines*, Routledge, Londres-New York, 2000, pp. 77-96 ; Portes, Alexandro, « Immigration Theory for a New Century : some Problems and Opportunities », *International Migration Review*, 31, 4, 1997, pp. 799-825.

mieux accueillis, quoique les clivages régionaux (qui peuvent recouvrir d'autres clivages, religieux, ethniques ou linguistiques) puissent être importants. En dépit des droits nationaux dont les migrants disposent, ils ont ainsi en de nombreux pays comme l'Italie, l'Inde ou le Brésil, souffert de l'ostracisme ou de l'hostilité de la part de leurs compatriotes sur leur lieu d'immigration.

Dans le cas des migrants internationaux, leur position reste encore fragile car leurs droits politiques et sociaux ne les mettent pas à l'abri d'un renvoi pur et simple. Dans les pays autoritaires, les migrants et leurs descendants ont souvent connu des expulsions brutales comme cela s'est vu en Libye, au Nigeria ou en Malaisie. Dans les pays démocratiques, c'est la régularisation administrative qui permettra au migrant une conversion de son statut, avec l'obtention de plus de droits ainsi que leur extension à sa famille proche (scolarisation, aide au logement, assurance maladie, etc.).

La frontière entre migration de travail et **migration permanente** est parfois très mince, car les régularisations progressives du statut du migrant dans le pays d'accueil lui permettent peu à peu d'envisager une installation définitive qui joue alors un rôle important dans la croissance démographique du pays d'accueil, en raison notamment du caractère plus familial de cette immigration. Mais elle entraîne la formation rapide de communautés immigrées et modifie fondamentalement la composition socioculturelle de la population d'origine, ce qui peut créer des tensions tant culturelles que professionnelles et politiques.

L'éventail des migrants permanents en termes de compétences et de formation est très ouvert, car si on constate une prépondérance des migrants à faible niveau de qualification, une part croissante d'entre eux vient également occuper des emplois très qualifiés. Il s'agit notamment de ce qu'il est convenu d'appeler l'exode des cerveaux (*brain drain*). On distinguera ici l'exode des cerveaux proprement dit, qui se dirige vers les pays industrialisés dotés d'une politique d'immigration préférentielle (c'est le cas par exemple des États-Unis avec les visas H-1B, voir chapitre 6), des migrations internationales temporaires de cadres expatriés qui relèvent d'un profil migratoire différent.

La fuite des cerveaux dont l'impact démographique est faible a cependant un poids considérable dans la reproduction des élites. Pour les pays industrialisés qui reçoivent des migrants déjà formés, l'exode des cerveaux est une opération avantageuse puisqu'elle allège les investissements en infrastructure éducative. Pour les pays d'origine, qui ont supporté le coût de la formation scolaire du migrant, c'est une perte symétrique en cas de non retour. À défaut de créer un système de taxe comme cela a été suggéré, les gouvernements exportateurs de main-d'œuvre qualifiée tentent de mettre en place des dispositifs encourageant les migrants à maintenir des liens avec leur pays d'origine et à y investir. Mais seule une croissance économique rapide peut freiner cette déperdition de capital humain, voire dans le cas idéal (*brain gain*) la renverser en incitant au retour comme dans le cas de Taiwan et de l'Irlande (voir chapitre 6).

Une autre forme de migration se rattachant à la migration permanente est naturellement celle des migrations de peuplement qu'ont connues des pays comme les États-Unis ou l'Australie. Il s'agissait à l'origine d'espaces pionniers, faiblement peuplés, qui ont été occupés progressivement à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, du fait de la croissance démographique nouvelle dans les pays européens qui a pu satisfaire le besoin de main-d'œuvre de ces territoires vierges. Les

fronts pionniers à proprement parler sont désormais peu nombreux et l'immense majorité des espaces colonisés depuis plusieurs siècles, notamment insulaires, ne peuvent plus guère accueillir de migrants. Pourtant le potentiel est parfois considérable. Récemment, c'est le cas de l'archipel indonésien où plus de six millions de personnes, surtout en provenance de l'Île de Java très peuplée, se sont réinstallées grâce au programme *Transmigrasi* dans des îles moins peuplées comme Kalimantan (Bornéo) ou les îles Sulawesi (Célèbes). De la même façon, les régions occidentales de la Chine, comme le Tibet ou le Xinjiang, constituent des nouvelles frontières intérieures et font l'objet de migrations importantes. Un dernier exemple majeur vient des zones amazoniennes du Brésil qui ont connu de nouvelles vagues migratoires durant les dernières décennies.

Il est désormais peu vraisemblable que les migrations de peuplement aient un impact comparable à celui entraîné par la colonisation européenne ou par le peuplement des États-Unis ou de l'Australie. En revanche, les retombées sociales et politiques des formes contemporaines de migration de peuplement sont fondamentales pour les populations et les pays concernés. En effet, ces mouvements de redistribution intérieure concernent en général des migrants originaires du groupe ethnique majoritaire et s'appuient sur l'autorité ou la force publique. Ces « transmigrations », comme elles sont appelées en Indonésie, se font au détriment des minorités occupant et exploitant historiquement les espaces périphériques, qui sont rarement entièrement vides, et cela ne va sans graves troubles sociaux, comme les événements survenus depuis dix ans au Timor Oriental, à Kalimantan ou à Irian Jaya (Nouvelle-Guinée occidentale) l'ont prouvé. À une échelle plus locale, le processus existe encore dans plusieurs zones à faible densité, ainsi la migration des Brésiliens dans l'Est du Paraguay, mais également à l'occasion de la création de villes nouvelles ou de nouvelles formes d'exploitation des ressources naturelles comme au Nigeria (création d'Abuja, essor des régions pétrolières du Sud-Est). De même certains pays se donnent une vocation d'accueil pour leurs « compatriotes » vivant à l'étranger, suscitant parfois d'importants courants d'immigration. Ainsi, les Juifs du monde entier bénéficient de la loi du retour en Israël (*aliyah*) et les Allemands de l'extérieur (*Aussiedler*), établis à l'Est, de la Pologne au Kazakhstan, ont de même longtemps profité d'une réglementation très favorable à leur installation en Allemagne.

Enfin, citons pour mémoire les **migrations de retraités** même si les effectifs restent encore très modestes. Mais la mobilité des personnes âgées allant croissant, elles pourraient impliquer des volumes plus importants dans le futur et s'élargir géographiquement. Elles se concentrent essentiellement au sein des pays industrialisés, s'orientent vers les régions résidentielle ou agricole, bénéficiant de conditions naturelles favorables (climat, proximité maritime, etc.). Certaines destinations comme le littoral atlantique, méditerranéen ou caribéen, ou encore la *Sunbelt* américaine du Colorado à la Floride sont connues et ne sont qu'un prolongement de l'intense circulation touristique émanant des pays riches. Ce type de migration ne concerne encore que très partiellement les pays du Sud, comme le Mexique, les Antilles ou le pourtour méditerranéen. Certains d'entre eux disposent pourtant de conditions attractives (faible coût de l'immobilier et de la main-d'œuvre de service, avantages climatiques ou géographiques). Du fait des transferts monétaires qu'elles pourraient susciter, ces

migrations seraient sans doute économiquement profitables, mais socialement difficiles si elles avaient lieu de manière massive.

## Les migrations forcées

Les migrations sous contrainte, généralement synonymes de violence et spoliation, se distinguent des précédentes « librement » consenties et procédant le plus souvent d'un projet migratoire formulé par les individus, les ménages ou parfois les communautés dans leur ensemble. Si l'amalgame entre réfugiés et migrants économiques est fréquent dans l'opinion publique, la question du libre choix reste pourtant une donnée fondamentale dans leur distinction.

Parmi les migrations forcées, nous distinguons deux profils migratoires spécifiques. Le premier correspond aux **populations déplacées** : il s'agit en général d'un déplacement organisé consécutif à des grands aménagements hydrauliques ou industriels, mais parfois aussi à des catastrophes naturelles. Durant les cinquante dernières années, les constructions de barrages et de retenues ont provoqué l'évacuation de millions de personnes, que ce soit au Brésil, au Pakistan, en Thaïlande ou encore en Côte d'Ivoire. Ainsi les très grands barrages construits en Inde (Narmada) ou en Chine (Barrage des Trois Gorges) vont provoquer la submersion de superficies considérables, en général occupées par des populations éparses et politiquement marginales (populations tribales ou paysannes). Le nouveau projet récemment approuvé par le gouvernement chinois permettant le transfert des eaux du Yangtsé vers le Fleuve Jaune pourrait entraîner la relocalisation d'un million de personnes. La Chine a une tradition de très fort interventionnisme de l'État dans le domaine démographique, comme en témoignent les déplacements forcés massifs initiés par l'idéologie maoïste.

Des communautés entières sont ainsi transplantées, dans un délai assez bref et sans espoir de retour avec des conditions de réinstallation rarement avantageuses. Le déplacement implique l'abandon du patrimoine, des terres, de l'accès aux ressources locales, d'un emploi, ainsi que la perte des repères symboliques ou religieux. De tels réaménagements spatiaux conduisent certes à des gains de productivité importants, justifiant notamment les investissements consentis par les pouvoirs publics, mais leur bénéfice est dirigé vers d'autres sections, majoritaires, de la population du pays : paysannerie en aval, citadins souffrant de pénurie d'eau ou d'énergie, etc. Le déplacement de la population correspond de fait à une redistribution des droits sur les ressources naturelles et tend à spolier les détenteurs traditionnels de ces droits déplacés de force. Plus ponctuellement, différentes catastrophes naturelles (tremblements de terre, éruption volcanique, cyclone, raz-de-marée) ou des crises écologiques détruisent des espaces de vie. Les personnes alors affectées peuvent souvent se réinstaller sur leur lieu de résidence après un laps de temps réduit.

Les **migrations de réfugiés** (10), qui constituent le dernier volet de cette typologie, découlent au contraire de l'effondrement de l'autorité publique

(10) Selon le droit international, un réfugié est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, art. 1 A 2).

sur une région donnée, de manière parfois suffisamment violente pour que les populations soient conduites à chercher refuge sur des territoires voisins. Les migrations de réfugiés, à la suite de persécutions subies pour des raisons religieuses, puis politiques par certains groupes sociaux, ont une longue histoire en Europe. Durant les deux derniers siècles, c'est la décomposition des grands empires austro-hongrois et ottoman, garants de l'unité politique sur de vastes régions de peuplement fortement hétérogène, qui a provoqué les plus grands mouvements en Europe et ce modèle reste partiellement applicable à la désintégration des anciens pays socialistes.

Dans les pays du Sud, ces migrations sont liées à des conflits, à caractère interne ou international, dans lesquels des régions ou des groupes sociaux entiers sont menacés pour des raisons socioculturelles, ethniques, religieuses ou politiques. Structurellement, ces conflits ont le plus souvent pour origine le décalage entre les découpages administratifs modernes, la répartition historique des populations et la répartition du pouvoir d'État. Ils se trouvent, en particulier, alimentés par les nouvelles formes de mobilisation politique autour de mouvements nationalistes à forte orientation ethnique. C'est pourquoi ces crises affectent directement la composition sociale ou ethnique du peuplement régional. Leur déclenchement correspond aussi à des mécanismes politiques instables, ce qui les rend parfois imprévisibles, et dont les ressorts ne relèvent que secondairement des déséquilibres démographiques et économiques. Le catalyseur le plus classique reste toutefois une indépendance mal préparée, un changement brutal de régime, voire l'accession au pouvoir d'un groupe ethnique auparavant dominé.

Les mouvements de réfugiés sont par nature brutaux et massifs ; ils découlent parfois d'une politique implicite de persécution ciblée et de repeuplement organisé tel le nettoyage ethnique pratiqué en Afrique centrale ou dans l'ancienne Yougoslavie. Quand ils participent d'une volonté de redéfinition des frontières ethniques, les départs de réfugiés sont souvent symétriques comme le long des frontières entre Arménie et Azerbaïdjan, entre Burundi, Rwanda et République démocratique du Congo, ou encore entre Sénégal et Mauritanie. Ils sont censés consolider l'unité de peuplement autour d'un projet d'État-nation territorial, en épurant par la violence des régions historiquement composites.

Ces conflits ne connaissent pas toujours, voire rarement, de solution équitable en termes territoriaux et démographiques. Les exemples abondent de populations réfugiées ayant été chassées de leur territoire d'origine pour plusieurs générations : Arméniens, réfugiés suite à la partition de l'Inde et du Pakistan, Grecs anatoliens et Turcs de Grèce, etc. Plusieurs mouvements massifs de réfugiés pourraient être aujourd'hui irréversibles : Indonésiens du Timor Oriental, réfugiés rwandais hutus dans les États limitrophes, Musulmans *Rohingya* de l'Arakan birman au Bangladesh, Tibétains réfugiés en Inde, Azéris ayant fui l'Arménie, Bhoutanais d'origine népalaise, etc. Ces populations peuvent se voir progressivement privées de toute nationalité, constituant des minorités apatrides dans les pays d'accueil, ou au contraire se fondre par proximité ethnique dans la population de ces derniers.

Dans le meilleur des cas, les déplacements de réfugiés ne seront que temporaires, et la fin des hostilités permettra aux populations de se réinstaller dans leur région d'origine. Mais le calendrier des rapatriements, spontanés ou

assistés par les agences internationales, s'étire souvent sur de nombreuses années et les réfugiés deviennent un élément quasi-permanent de la population. Ils peuvent éventuellement se transformer en travailleurs potentiels et s'intégrer sur leurs lieux d'accueil. L'intégration dans les pays voisins est parfois rendue plus facile par la proximité ethnique, mais les conditions économiques sont rarement favorables. L'aide internationale, quand elle les atteint, est souvent la meilleure ressource dont ils peuvent disposer durant leur exil. Certains parviennent à se diriger vers les pays industrialisés afin de bénéficier à la fois de meilleures conditions politiques et éventuellement de possibilités d'insertion professionnelle. Les Vietnamiens (*boat people*) et les Tamouls du Sri Lanka ont de cette manière formé les premiers contingents d'une nouvelle émigration qui a débuté dans les années 1980 et touché les pays industrialisés en dépit de la distance avec les zones de conflit. Depuis, de très nombreux mouvements de réfugiés ont également atteint les pays riches et ils constituent aujourd'hui une des facettes les plus visibles de l'immigration flottante en Europe de l'Ouest, se fondant d'ailleurs en partie avec l'immigration clandestine en raison des difficultés de régularisation de leur statut.

# La mesure de la migration et les flux contemporains

Faire un bilan comparatif des migrations au début du XXI<sup>e</sup> siècle, en examinant les statistiques récentes disponibles et en reconstituant la carte mondiale de la migration, n'est pas chose aisée car les données sont rarement satisfaisantes en matière de migration, mécanisme démographique qui est beaucoup moins fidèlement enregistré que la natalité ou la mortalité (1).

### La mesure de la migration

La définition de la migration se fonde sur une appréciation combinée de sa durée et de sa distance. La migration proprement dite correspond à un changement durable de résidence apprécié individuellement et ignore les déplacements temporaires (mobilité) en postulant l'existence pour chaque personne d'une résidence unique et stable. Mais il n'existe pas de consensus sur les paramètres temporels et géographiques pour fixer une définition minimale de la migration en durée ou en distance.

La mesure de la migration relève pour sa part du sens commun : on l'identifie par le changement de résidence durant une période donnée. On distingue l'immigration pour les arrivées et l'émigration pour les départs, déduisant à partir de la différence entre ces deux valeurs le solde migratoire (ou migration nette) (2). Les taux de migration pour la période se calculent ensuite en rapportant les effectifs aux populations de référence, dans la zone d'origine (taux d'émigration) ou dans la zone de résidence (taux d'immigration). Sont ainsi estimés les « flux » migratoires, à savoir le nombre de mouvements pendant une période donnée. On utilise également pour apprécier la migration la mesure du

(1) Seront seules prises en compte ici les migrations internationales car les données sur les mouvements de population à l'intérieur des pays sont très parcellaires.

(2) Le total des mouvements bruts (l'immigration ajoutée à l'émigration) est naturellement largement supérieur aux chiffres de migration nette.



« stock » migratoire, constitué par l'effectif total de migrants recensés en un lieu, et éventuellement rapporté à la population de référence pour le calcul des proportions de migrants (3).

Le calcul des stocks est d'ordinaire le plus facile à réaliser, notamment grâce aux résultats des enquêtes démographiques comme les recensements dans les régions ou pays d'accueil. Il suffit par exemple de reclasser la population selon sa dernière résidence déclarée. D'autres critères sont également utilisés, comme le lieu de naissance ou la nationalité dans le cas des migrations internationales. Les distinctions qui s'opèrent concernent le laps de temps considéré pour enregistrer le changement de résidence. Cette durée peut être soit une période fixe (une année civile, depuis 1990, etc.), soit un intervalle (entre deux recensements, etc.), soit encore une période variable (depuis la naissance, etc.). La qualité de l'information recueillie dépend d'un grand nombre de variables : précision de la définition géographique de la résidence, période de temps considérée et problème d'oubli, voire de négligence ou de dissimulation par les enquêtés.

Ainsi, l'enregistrement des origines géographiques ou ethniques du migrant international est en général incomplet ou absent, ne permettant pas d'identifier précisément un migrant comme un Kabyle (algérien) ou un Tamoul (du Sri Lanka). L'usage de la nationalité pour identifier les origines peut être trompeur en raison des naturalisations. De même, un intervalle de référence ne doit être ni trop bref et ne concerner que des effectifs très partiels, ni trop long et être affecté par des oublis de mémoire. Par leur fréquence, généralement décennale, les enquêtes censitaires sont, de toute façon, incapables de saisir les déplacements circulaires de courte durée ou de fournir des statistiques annuelles de l'état de la population migrante. Enfin, les conditions de l'enregistrement doivent être propices à une transmission fidèle de l'information, afin notamment que les migrants ne soient pas omis de l'enquête ou mal enregistrés : certains migrants, soumis à la discrimination, peuvent être enclins à dissimuler leur statut migratoire réel. Le risque est alors d'aboutir à une relative sous-estimation de la migration. Cette liste n'épuise certes pas les défauts rencontrés par l'enregistrement des stocks migratoires, d'autant que les problèmes statistiques dans les pays en développement peuvent être encore plus complexes : les recensements sont moins réguliers – et parfois de qualité médiocre – et les sources d'information alternatives comme les enquêtes par sondage également défaillantes. Il existe parfois une forte ambiguïté entre les populations *de facto*, résidant habituellement sur le lieu d'enquête, et les populations *de jure*, dont la résidence « permanente » est réputée être sur le lieu d'enregistrement. Les migrants peuvent souhaiter figurer dans le recensement de leur pays d'origine en dépit de leur absence prolongée.

D'autres sources existent selon les pays pour l'enregistrement des flux de migrations internationaux. Il peut s'agir des données relatives aux permis de séjour ou aux contrats de travail délivrés à l'enregistrement aux frontières ou

(3) Techniquement, les migrants sont appelés par référence à leur région d'origine et de résidence respectivement émigrants et immigrants. Les termes parallèles d'émigrés et d'immigrés se réfèrent aux migrants internationaux et sont plus souvent associés à des connotations politiques (émigrés) ou professionnelles (immigrés), sans que les usages ne soient clairement arrêtés.

sur le lieu de résidence, aux statistiques ponctuelles comme celles établies dans les camps de réfugiés, etc. Les registres de population, et autres formes d'enregistrement administratif des résidents (nationaux ou étrangers), fourniraient une solution idéale, mais ils n'existent que dans quelques pays du monde. Les statistiques aux frontières mêlent les migrations aux mouvements temporaires (tels que le tourisme) et ignorent évidemment les arrivées clandestines. Ces dernières par définition échappent à la plupart des formes d'enregistrement, et certaines estimations doivent se fonder sur le volume des refoulements aux frontières pour évaluer le nombre de migrants internationaux illégalement présents dans le pays. Or, dans le système actuel, les migrations clandestines représentent précisément le volant le plus volatile des fluctuations migratoires.

En dépit de leurs multiples défauts, ces données sur les flux migratoires s'avèrent indispensables pour suivre l'évolution des courants. En effet, le seul relevé des populations migrantes par les enquêtes censitaires ne permet pas d'évaluer de manière fine les fluctuations migratoires annuelles, ce qui est particulièrement gênant du fait du rythme rapide et parfois imprévisible de ces fluctuations. Les pays développés ont mis en place des observatoires de la migration (Système d'observation permanente des migrations pour l'OCDE, Eurostat pour l'Union européenne), qui peuvent renseigner les pouvoirs publics sur les tendances les plus récemment observées, mais leurs données se fondent sur des estimations souvent indirectes.

En conclusion, si les données les plus courantes proviennent des enquêtes exhaustives comme les recensements sur les lieux de destination potentielle, elles souffrent souvent de manque de précision et parfois d'un certain sous-enregistrement (4). Dans les pays d'immigration non industrialisés, comme certains pays producteurs de pétrole, les recensements sont moins courants et les données plus chichement publiées.

## **La migration internationale en début de xxi<sup>e</sup> siècle**

Nous avons associé les migrations internes aux migrations internationales dans notre réflexion, car les phénomènes participent d'un même projet au sein des ménages des pays en développement. Pour une analyse comparative, il n'est toutefois plus possible de les assimiler, tant les sources sont différentes. Les migrations sont en effet appréciées en rapport avec le découpage régional, qui varie considérablement selon le pays. On peut faire mille kilomètres au sein d'une région en Chine ou au Brésil sans en sortir, alors que les districts du Sri Lanka ou les départements du Sénégal mesurent parfois moins de cinquante kilomètres de long. Il serait donc plus approprié de s'en tenir à l'étude de l'urbanisation, dont la migration est un facteur essentiel, mais la comparaison

(4) Pour une description plus détaillée des problèmes liés aux données migratoires, voir : Bilborrow, Richard E. et alii., *International Migration Statistics : Guidelines for Improving Data Collection Systems*, International Labour Office, Genève, 1997 ; Courgeau, Daniel, *Méthode de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, éditions de l'Ined, Paris, 1988 ; Zlotnik, Hania, « International Migration 1965-1996 : an Overview », *Population and Development Review*, 24, 3, 1998, pp. 429-467.

avec la migration internationale n'est pas possible, car les mesures sont trop différentes. Comme nous l'avons noté précédemment, les volumes sont d'ailleurs très inégaux, puisque la migration urbaine est très largement supérieure en volume à celle dirigée vers les pays étrangers.

Nous limitons par conséquent notre examen aux migrations internationales, mesurées à la fois en chiffres absolus et relatifs, en distinguant spécifiquement les réfugiés. Les chiffres et les cartes qui suivront se fondent, sauf mention contraire, sur les estimations fournies en octobre 2002 par la Division de la population de l'ONU et d'autres organismes internationaux (5). Les chiffres de l'ONU fournissent deux indicateurs principaux : la population résidente dans chaque pays mais née à l'étranger en 2000 (stock migratoire) et le solde migratoire annuel durant les cinq années précédentes (flux net). Nous tenterons de distinguer migrants et réfugiés, en combinant ces sources. Il est à noter que dans dix-huit pays, correspondant à plus de 20 % de la population mondiale, les effectifs de migrants ont dû être estimés par l'ONU en l'absence de données utilisables concernant la population née à l'étranger ou de nationalité étrangère.

Le tableau 4 offre un récapitulatif des tendances contemporaines de la migration internationale. On y trouve en premier lieu l'estimation de la population des migrants internationaux dans l'ensemble du monde, obtenue à partir des évaluations effectuées pour chacun des 228 pays. Elle s'établit en 2000 à près de 175 millions de personnes (6). Ce chiffre inclut également les réfugiés, même si leur séjour peut être assez bref dans le pays d'accueil. La

**Tableau 4. - Population, migrants et réfugiés dans le monde en 2000**

Régions	Population totale	Total Migrants		Dont Réfugiés
	Millions	Millions	%	Millions
Pays développés	1 191,4	104,1	8,7	3,0
Pays moins développés	4 865,3	70,7	1,5	12,9
dont pays les moins avancés	667,6	10,5	1,6	3,1
Afrique	793,6	16,3	2,1	3,6
Asie	3 672,3	49,8	1,4	9,1
Europe	727,3	56,1	7,7	2,3
Amérique latine et Caraïbes	518,8	5,9	1,1	0,04
Amérique du Nord	314,1	40,8	13,0	0,6
Océanie	30,5	5,8	19,1	0,1
<b>Monde</b>	<b>6 056,7</b>	<b>174,8</b>	<b>2,9</b>	<b>15,9</b>

NB : chiffres relatifs à 2000 pour les pays classés selon la nomenclature de l'ONU. Migrants : nombre estimé de migrants nés à l'étranger (ou de ressortissants étrangers) et pourcentage dans la population totale des pays d'accueil. Ce chiffre inclut les réfugiés. Réfugiés : nombre de réfugiés d'après les définitions du HCR.

Source : *International Migration 2002*, tableau publié par la Division de la population des Nations unies, 2002 ([www.un.org/esa/population/unpop](http://www.un.org/esa/population/unpop)).

(5) Ces données sont disponibles sur les sites de l'ONU ([www.un.org/esa/population/unpop.htm](http://www.un.org/esa/population/unpop.htm)) et du HCR ([www.unhcr.ch/statistics](http://www.unhcr.ch/statistics)). D'autres indicateurs sociodémographiques généraux proviennent des rapports sur le développement humain publiés par le Pnud (<http://hdr.undp.org>).

(6) Cette valeur comprend les migrants clandestins.

part des femmes parmi les migrants s'établirait à 47,5 %, avec d'importantes variations selon les destinations (7).

Au total, on obtient un peu moins de 3 % de migrants dans la population mondiale. Cette proportion paraît modeste, mais il ne s'agit que d'un chiffre moyen sur l'ensemble des pays du monde. Les différences internationales sont en réalité accentuées du fait de la concentration géographique des flux migratoires. On observe par exemple que près de 60 % de ces migrants internationaux résident en 2000 dans les pays développés : les pays européens, l'Amérique du Nord, ainsi que l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, alors que ces derniers représentent moins de 20 % de la population mondiale. Ce très fort déséquilibre se traduit par des proportions de migrants qui sont cinq fois plus élevées dans les pays du Nord que dans le reste du monde (8,7 % dans les pays développés contre 1,5 % dans les pays en développement) et paraîtrait encore plus considérable sans les pays arabes producteurs de pétrole que l'ONU range parmi les pays moins développés et qui accueillent au total près de 10 millions d'immigrés sur leurs territoires. Cet écart entre zone est naturellement l'effet de l'orientation dominante Sud-Nord des courants migratoires.

En termes géographiques régionaux à proprement parler, ces variations sont encore plus manifestes, puisque l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest ou le Proche-Orient comptent plus de 10 % de migrants. L'Océanie enregistre le pourcentage le plus élevé de migrants en raison de la prépondérance démographique de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dont près d'un quart de la population est originaire de l'étranger. Inversement, les pourcentages dans les autres régions comme l'Asie sont souvent inférieurs à 2 %, voire inférieurs à 1 % dans le cas de l'Asie orientale.

Les courants migratoires sont le produit conjoint des différentiels économiques entre pays et des effets de réseaux géographiques, liés notamment à la proximité ou aux liens historiques entre les nations. Les premiers facteurs définissent des conditions structurelles propres à l'établissement des échanges migratoires, comme nous l'avons indiqué dans le premier chapitre, alors que les seconds déterminent l'ampleur effective des migrations. Ainsi, certains pays riches, comme le Japon, semblent à l'écart des grands mouvements d'échange migratoire malgré leur prospérité économique.

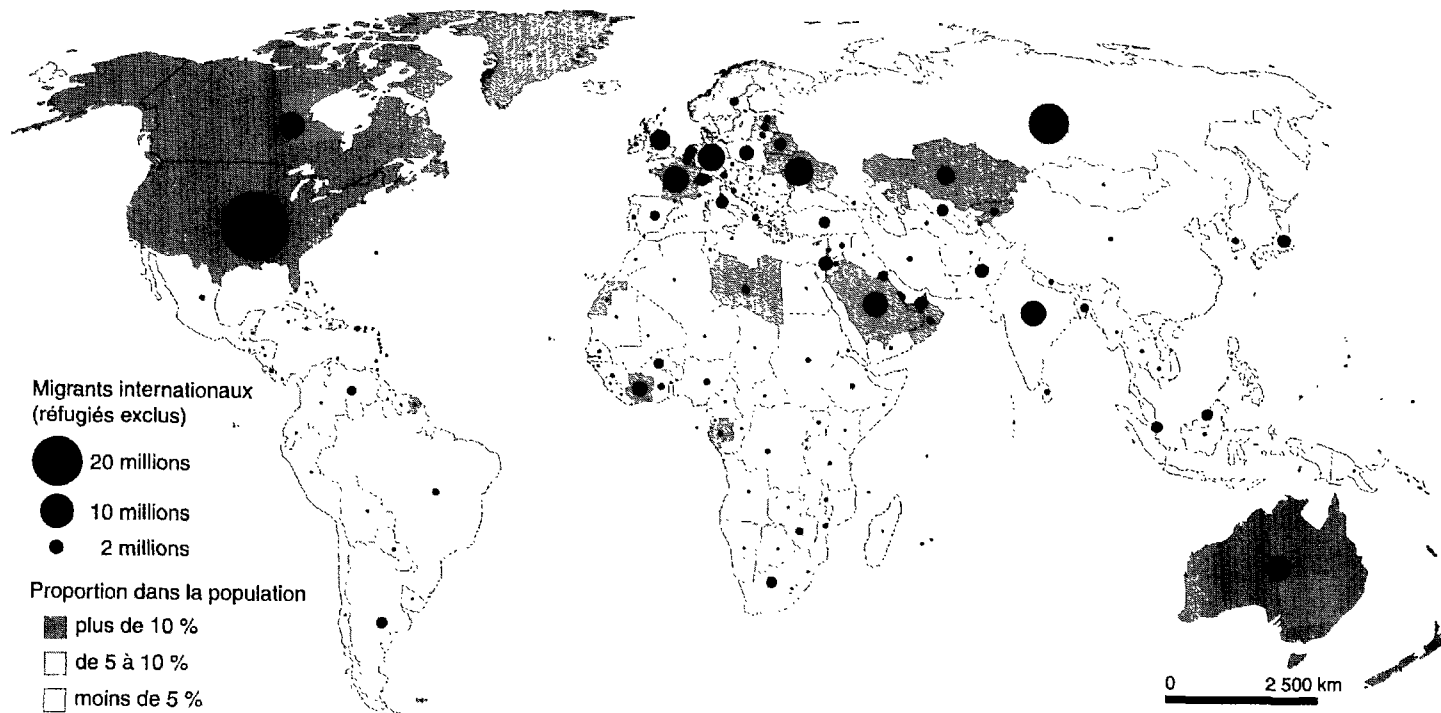
La carte 1 met en évidence la relative concentration des migrants autour des grands pôles économiques mondiaux que sont les pays industrialisés (à l'exception du Japon) et les pays producteurs de pétrole du Proche-Orient, de la Libye à Oman (8). Divers foyers d'immigration, plus petits et isolés, sont également perceptibles parmi plusieurs pays en développement, comme en Côte d'Ivoire ou en Afrique du Sud, ainsi qu'au Brunei, en Malaisie et à Singapour.

Les pays de l'ancienne Union soviétique, des républiques baltes jusqu'à l'Asie centrale enregistrent également des volumes de migrants étrangers importants. Ceci est particulièrement visible pour la Russie, qui compte d'après

(7) Ce chiffre est une estimation indirecte, car les chiffres détaillés par pays de migrants par sexe ne sont pas disponibles. Voir Zlotnik, Hania, « The South-to-North Migration of Women », *International Migration Review*, 29, 1, 1995, 229-255.

(8) Dans la même région, Israël attire une immigration considérable et compte plus d'un tiers d'immigrés dans sa population (voir note 12, chapitre 5, p. 77).

**Carte 1.— Effectifs de migrants internationaux (réfugiés non compris) par pays de résidence en 2000**



NB : sur la carte sont représentés les effectifs de migrants internationaux à l'exclusion des réfugiés, afin de distinguer les « immigrés » des réfugiés. Pour ce faire, a été soustrait du total des migrants estimés par les Nations unies le chiffre correspondant de réfugiés provenant du HCR (à l'exception des données qui manquent pour Taiwan). Ces données sont désagrégées à l'échelle nationale et le pourcentage de la population immigrée par rapport à la population totale du pays de résidence a ainsi été calculé. Figurent en gris clair et foncé sur la carte les 64 États dont la population compte respectivement plus de 5 % et plus de 10 % de migrants internationaux.

Sources : Nations unies (2002) et Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (2002). Cartographie : Christophe Z. Guilmoto.

les estimations de l'ONU non moins de 13 millions d'immigrés, pour l'Ukraine (près de 6 millions) et le Kazakhstan (3 millions). Une grande partie de ces migrants est apparue dans les chiffres lors du démantèlement de l'Union soviétique et correspondait auparavant à des migrants internes. À l'inverse, certains mouvements réels n'apparaissent pas dans les statistiques, quand il s'agit de personnes rapatriées dans leur république d'origine, et notamment les slavophones retournés en Ukraine ou en Russie. La Russie a recueilli des Russes de l'ensemble des nouveaux États indépendants, tout en comptant en son sein une très large population non russe issue de ces mêmes régions et désormais comptée comme migrants internationaux. Mais le pays est également une plaque tournante pour l'émigration clandestine vers l'Europe en provenance du Tiers monde et d'après les chiffres russes de 1995, non moins d'un demi-million de candidats y attendaient une possibilité de passer à l'Ouest. Notons enfin qu'une importante immigration chinoise, créditée de plusieurs centaines de milliers d'individus, concerne prioritairement la partie extrême-orientale de la Fédération.

La carte 1 fait également apparaître quelques absents de taille, notamment le continent latino-américain où les immigrés sont en nombre négligeable. Mais comme l'indiquait le tableau précédent, la faiblesse relative de l'immigration est surtout symptomatique des pays asiatiques, y compris le riche Japon où l'arrivée de migrants étrangers reste encore assez récente (9). L'Inde est créditée d'un pourcentage assez modeste d'immigrés, mais ils représentent néanmoins près de six millions de personnes, originaires pour la plupart des États voisins du Bangladesh et du Népal. En revanche, la Chine avec la proportion infime de un demi-million d'immigrés (0,04 % de sa population totale) fait figure de pays fermé au reste du monde, à l'instar du Vietnam. L'absence d'immigration dans ces derniers pays est liée aussi bien aux conditions économiques qu'au régime politique autoritaire qui verrouille l'accès des étrangers au territoire. L'Asie est donc dans l'ensemble relativement en retrait des courants de l'immigration et si les tendances se renversent aujourd'hui dans certains pays, le décalage reste frappant avec le reste du monde.

L'examen des estimations du nombre de réfugiés en 2000 fait apparaître des tendances très différentes. En premier lieu, on observe que la population réfugiée, d'après l'enregistrement du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), est en volume très inférieure à celle des autres migrants dont elle représente juste le dixième. Le chiffre total de 15,9 millions de réfugiés dans le monde reste toutefois considérable et recouvre avant tout une population arrivée récemment dans les pays d'accueil. Les réfugiés historiques, comme les Palestiniens du Proche-Orient, installés depuis des décennies ne représentent en effet qu'une part limitée de l'ensemble des réfugiés suivis par le HCR. En second lieu, on constate que la répartition géographique est très différente de celle de la population immigrée. Les pays développés reçoivent 19 % des réfugiés, soit une part tout à fait comparable à leur poids dans la population mondiale. Cette proportion comprend

(9) Le Japon recueille toutefois plus de 700 000 Coréens, issus d'une immigration datant d'avant 1940. Alors que plus de la moitié d'entre eux sont nés sur place, ces derniers n'ont pour la plupart pas pu acquérir la nationalité japonaise.

plus d'un tiers des réfugiés en provenance de l'ex-Yougoslavie. Mais ce sont les pays du Tiers monde qui absorbent plus de 80 % des réfugiés, et parmi eux les pays les moins avancés en reçoivent une part largement supérieure à leur poids démographique. Aux premiers rangs se trouvent les pays d'Afrique centrale ou occidentale et d'Asie du Sud, où se sont déroulés quelques-uns des conflits les plus graves de la dernière décennie du  $xx^e$  siècle.

La carte 2 dressée à partir des statistiques du HCR met en lumière les différences proprement géographiques, plutôt qu'économiques, qui sont encore plus accentuées que pour les migrations de travail. Les déplacements de réfugiés s'effectuent en effet sur des courtes distances et donnent par conséquent à la cartographie un aspect très compact, resserré autour des pays qui ont connu les crises les plus significatives. À l'inverse, des régions entières sont à l'écart des déplacements de population : les pays d'Amérique du Sud, qui comptent 345 millions d'habitants, n'abritent guère que 9 000 réfugiés enregistrés en 2000. Le nombre de réfugiés a également très fortement baissé en Amérique centrale durant les dernières années qui ont vu un relatif apaisement s'instaurer au Nicaragua, au Guatemala et au Salvador.

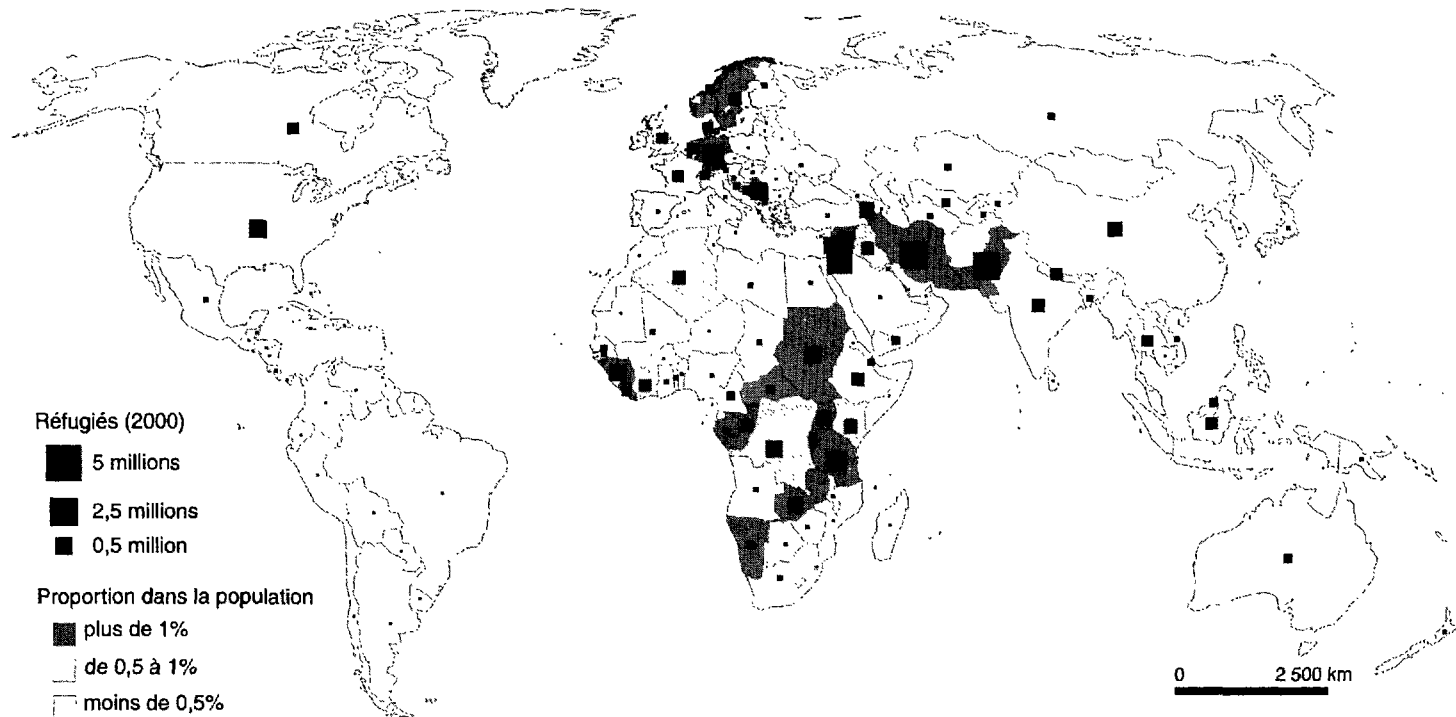
L'Afrique et l'Asie regroupent 80 % des réfugiés, avec des proportions encore plus variables à l'échelle des pays. Vingt-quatre pays du globe comptent plus de 1 % de réfugiés dans leur population en 2000 et on dénombre dans quatre d'entre eux plus d'un million de réfugiés : en Iran et au Pakistan (autour de l'Afghanistan), ainsi qu'en Jordanie et dans les Territoires palestiniens occupés (autour d'Israël). Les réfugiés afghans sont aujourd'hui les plus nombreux au monde (3,5 millions de personnes à la fin de l'année 2000), mais ils n'ont guère débordé des frontières du Pakistan et de l'Iran voisins. Presque tous les pays d'accueil de réfugiés sont en effet contigus à des zones de conflit récent et ont en commun de compter parmi leur population des membres des mêmes groupes ethniques que les réfugiés comme c'est le cas au Pakistan, en Syrie, en Guinée ou en Tanzanie.

Les exceptions à cette règle de proximité géographique ou ethnique sont représentées par quatre pays d'Europe (Allemagne, Danemark, Norvège et Suède) dont les politiques libérales ont permis l'accueil d'un nombre très important de réfugiés, et ce en dépit des restrictions sévères à l'immigration de la main-d'œuvre. Inversement, les autres grands pays d'Europe comme la France ou la Grande-Bretagne, dont la voix internationale se fait souvent entendre plus fortement, n'ont admis qu'une proportion extrêmement modeste de réfugiés, ne dépassant pas 0,2 % de leur population totale. Les pays anglo-saxons d'outre-mer (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) protégés par la distance n'ont accueilli en tout que 700 000 réfugiés, soit moins que l'Allemagne.

## **Flux migratoires 1995-2000**

Les chiffres précédents se rapportent aux populations d'accueil, au sein desquelles les populations immigrées ou réfugiées sont dénombrées grâce aux recensements et aux enregistrements administratifs. Ils ne permettent pas de connaître parfaitement les échanges migratoires, notamment parce que l'on dispose rarement de données sur les pays d'origine. Ces chiffres existent dans le cas des réfugiés grâce au HCR mais ils se limitent souvent à un petit nombre de pays

Carte 2.- Effectifs de réfugiés par pays d'accueil en 2000



Source : Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (2002). Cartographie : Christophe Z. Guilmoto.



limitrophes. En matière de migration de travail, les distances parcourues sont plus importantes et l'information sur le pays d'origine des migrants est moins bien recueillie. C'est la raison pour laquelle on ne dispose malheureusement pas du tableau migratoire complet, croisant pays d'origine et pays de résidence à l'échelle mondiale, ni d'une estimation systématique du nombre d'émigrés par pays.

De plus, les mesures de stock (effectifs de migrants en 2000) ne donnent pas une idée précise des tendances récentes. À cet effet, l'ONU a complété ses estimations pour 2000 d'une mesure très utile sur les flux migratoires pays par pays : le solde des départs et des arrivées évalué sur la période 1995-2000, en utilisant les diverses sources existantes ou en s'appuyant sur des informations indirectes. Cette mesure (tableau 5) permet à la fois de distinguer les pays d'émigration des pays d'immigration, et de différencier l'intensité des mouvements, à la fois en chiffres absolus mais également en taux annuel à comparer avec l'accroissement naturel. Ce chiffre comprend toutefois également les effectifs des réfugiés.

**Tableau 5. - Population et solde migratoire dans le monde en 2000**

Régions	Population totale (1)	Solde migratoire annuel (2)		Accroissement naturel (3)
	Millions	Millions	Pour mille	Pour mille
Pays développés	1 191,4	2,3	2,0	1,6
Pays moins développés	4 865,3	-2,3	-0,5	17,4
dont pays les moins avancés	667,6	-0,3	-0,5	25,7
Afrique	793,6	-0,5	-0,6	25,2
Asie	3 672,3	-1,3	-0,4	15,3
Europe	727,3	0,8	1,1	-0,6
Amérique latine et Caraïbes	518,8	-0,5	-1,0	17,5
Amérique du Nord	314,1	1,4	4,6	6,2
Océanie	30,5	0,1	3,0	11,4
<b>Monde</b>	<b>6 056,7</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>14,2</b>

(1) Chiffres relatifs à 2000 pour les pays classés selon la nomenclature de l'ONU.

(2) Chiffres relatifs à la période 1995-2000 se rapportant à l'ensemble de la région considérée. Valeurs négatives quand l'émigration est supérieure à l'immigration (solde migratoire négatif).

(3) Chiffres relatifs à la période 1990-2000.

Source : *International Migration 2002*, tableau publié par la Division de la population des Nations unies, 2002 ([www.un.org/esa/population/unpop](http://www.un.org/esa/population/unpop)).

Par définition, les soldes migratoires annuels s'équilibrent entre régions développées et moins développées : 2,3 millions de personnes quittent les pays du Sud pour s'établir au Nord et ce flux constitue la plus grande part des migrations internationales (10). Comme il a déjà été mentionné, l'apport migratoire joue un rôle démographique important dans les pays du Nord en raison de leur accroissement naturel faible. C'est surtout vrai de l'Europe dont le

(10) Si on mesure toutefois la migration internationale à l'échelle des pays, et non des continents ou des zones, on obtient un total 3,7 millions de migrants nets par an.

solde des naissances sur les décès est négatif depuis une dizaine d'années. Dans les pays du Sud, en revanche, on observe que les taux d'émigration interrégionale nette restent à un niveau insignifiant en comparaison avec un rythme d'accroissement encore très soutenu.

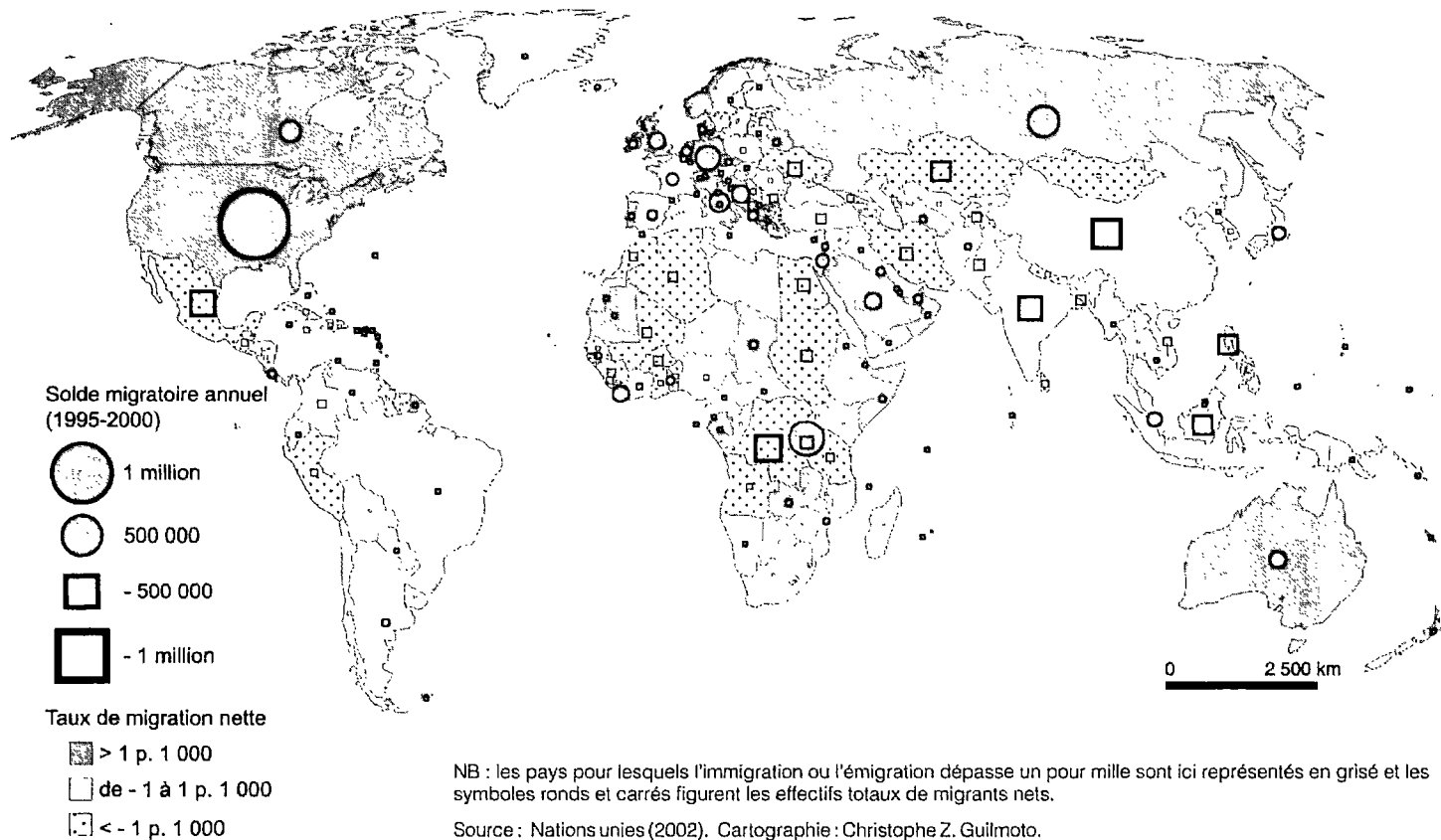
La répartition géographique de ces flux annuels met en évidence la place prépondérante occupée par l'Asie qui fournit la majorité des migrants avec 1,3 million de départs nets par an alors que les continents africain et latino-américain en enregistrent chacun 500 000. Le poids de l'émigration asiatique est donc le premier moteur des échanges migratoires à l'échelle intercontinentale. Cependant, cet effet de pur volume démographique se dissipe si l'on examine les taux d'émigration par habitant, qui mesurent plus exactement la propension à migrer. Celle-ci s'avère dès lors plus élevée, eu égard à la population de référence, en Afrique, en Amérique latine et dans la Caraïbe qu'ailleurs dans le monde. La tendance à l'émigration est maximale à l'échelle régionale, d'une part, en Amérique centrale et aux Caraïbes où elle se dirige principalement vers les États-Unis, d'autre part, dans les États d'Afrique centrale du fait des mouvements de réfugiés au Rwanda, au Burundi et dans l'ex-Zaïre durant la période considérée. Les micro-territoires insulaires de Polynésie et de Micronésie enregistrent également des taux d'émigration extrêmement élevés, mais le phénomène en chiffres absolus reste marginal.

La carte 3 dessine les contours des migrations internationales récentes avec plus de précision, car elle se fonde sur des données par pays et non par ensemble régional. Le bilan migratoire est donc mesuré dans chaque pays par référence au reste du monde et les migrations frontalières ou lointaines sont par conséquent mesurées conjointement.

La carte 3 de la migration actuelle rappelle naturellement celles établies précédemment à partir du nombre de migrants ou de réfugiés, dans la mesure où la présence de migrants dans un pays correspond le plus souvent au solde migratoire durant la période récente. On retrouve notamment les trois ensembles majeurs que sont les pays anglo-saxons d'outre-mer, l'Europe et les pays du golfe Persique. Ces ensembles régionaux attirent la majorité des mouvements d'immigration récente, avec des volumes certes plus considérables dans les pays industrialisés. En termes de taux annuel par habitant, l'immigration en Europe reste sensiblement inférieure à celle des autres régions citées ; en France, elle est ainsi inférieure à un pour mille. L'immigration atteint ses valeurs maximales dans les pays du Golfe, auxquels on peut adjoindre Israël qui continue de bénéficier d'un apport migratoire exceptionnel depuis le démantèlement de l'Union soviétique, ainsi que dans les pays anglo-saxons d'outre-mer où les taux annuels dépassent quatre pour mille.

Ces statistiques font apparaître quelques traits moins connus des mouvements récents, comme l'apport continu des républiques de la Communauté des États indépendants vers la Fédération de Russie et la Biélorussie. De même, de nouveaux pays font leur apparition sur la carte de l'immigration mondiale comme en Asie orientale, Singapour, la Malaisie ou le Japon. En Europe, le cas le plus intéressant est celui des pays de l'Union européenne du Sud méditerranéen, du Portugal à la Grèce, qui ont été longtemps parmi les plus grands pourvoyeurs de l'immigration intra-européenne ou mondiale. Ils enregistrent désormais des bilans migratoires positifs, souvent supérieurs aux taux relevés

**Carte 3.- Solde migratoire en 1995-2000**



dans les pays d'immigration traditionnels. Ainsi, la Grèce, pays le moins prospère de l'Union européenne, a reçu à peu près le même nombre annuel de migrants nets que la France en 1995-2000. Quant au taux le plus élevé de l'Union, en omettant le chiffre du Luxembourg, il est aujourd'hui atteint par l'Irlande, pays qui a connu deux siècles presque ininterrompus d'émigration chronique, et ce, à un niveau comparable à celui d'une terre d'immigration traditionnelle comme l'Australie.

La carte 3 permet également de mettre en lumière les pays déficitaires, en commençant par les différents pays qui perdent annuellement plus de cent mille personnes : Chine, Mexique, Inde, Philippines et Indonésie, auxquels viennent s'ajouter également, mais pour des raisons différentes (réfugiés, rapatriement), la République démocratique du Congo, l'Ukraine et le Kazakhstan. En excluant ceux qui ont vu le départ de plusieurs milliers de réfugiés lors d'un conflit ou d'une crise récente, on peut identifier les pays caractérisés par une relative hémorragie migratoire durant les cinq dernières années, mesurée cette fois-ci en termes relatifs par un taux d'émigration annuel supérieur à deux pour mille : Albanie, Jamaïque, Mongolie, Burkina Faso et Mali, Nicaragua et Guatemala, Haïti, Mexique, Philippines. À l'exception des deux derniers de cette liste, il s'agit de pays peu peuplés, au sein desquels l'établissement de filières migratoires privilégiées peut drainer en quelques années une part importante de toute la population. Dans la liste, on notera toutefois des pays aussi peuplés que le Mexique et les Philippines où l'émigration continue depuis plusieurs décennies a laissé une empreinte sensible sur leur taux de croissance démographique.

La carte 3 fait enfin apparaître une plus forte dispersion géographique de l'émigration que de l'immigration, puisque les pays les plus touchés sont répartis sur l'ensemble des continents, y compris l'Europe (cas de l'Albanie ou de la Bulgarie). L'Amérique latine subit notamment la formidable attraction des États-Unis et du Canada, tandis que les pays d'Asie du Sud, du Pakistan au Sri Lanka, dirigent une main-d'œuvre importante vers la péninsule Arabique. Le continent africain reste proportionnellement le plus affecté par la combinaison des mouvements de réfugiés comme en Afrique centrale, et des départs en migration professionnelle dans le cas des États sahéliens ou méditerranéens. L'Afrique du Sud s'est en revanche fermée à l'immigration, en dépit de l'attrait de son marché du travail pour les pays limitrophes.



# Les grands systèmes migratoires dans les pays en développement

Ce chapitre présente brièvement le fonctionnement des systèmes migratoires régionaux, en mettant plus l'accent sur les pays du Sud, points de départ mais également parfois d'arrivée, que sur les sociétés industrialisées qui captent une grande part des migrations de travail (1). Sans couvrir l'ensemble des courants de migration importants, exercice forcément impossible, il s'agit de souligner la spécificité des principaux systèmes (2). Dans chaque partie du monde, les échanges migratoires suivent en effet des profils spécifiques, liant région de départ et région d'arrivée mais pouvant ignorer les régions voisines, et reposent sur des spécialisations professionnelles tout aussi spécifiques. Si l'on prend l'exemple du Sénégal, on notera que certaines ethnies installées le long du fleuve Sénégal ont longtemps migré de manière préférentielle soit vers la lointaine France (notamment le groupe des Soninkés), occupant souvent des emplois dans le secteur du nettoyage, soit vers les villes très proches de Mauritanie. La population Wolof ou Serer a au contraire investi préférentiellement la conurbation de Dakar et s'est ouverte à la migration internationale plus tard, vers la France mais aussi vers des destinations nouvelles, aux États-Unis ou en Europe du Sud, où les migrants sont très souvent commerçants.

La structuration géographique des systèmes migratoires actuels repose principalement sur l'histoire des courants migratoires. Nous en donnerons quelques illustrations, en soulignant notamment les régions particulières

(1) On trouvera d'utiles synthèses sur les courants internationaux, à la fois descriptives et quantitatives, dans : Simon, Gildas. *Géodynamiques des migrations internationales dans le monde*. PUF, Paris, 1995 ; Zlotnik, Hania, *op. cit.*, 1998, pp. 429-467 ; Martin, Philip, Widgren, Jonas, *op. cit.*, 2002 ; Petit, Véronique, « Les migrations internationales », in Charbit, Yves (dir.), *La population des pays en développement*, coll. Les études. La Documentation française, Paris, 2000, pp. 99-129 ; Castles, Stephen et Miller, Mark J., *op. cit.*, 1993.

(2) L'utilité de l'étude des courants migratoires en termes de système régionaux est illustrée notamment par Kritz, Mary, et alii. (eds), *International Migration Systems : a Global Approach*, Clarendon Press, Oxford, 1992. L'approche suppose l'étude de groupes de pays qui échangent des migrants, en incluant l'ensemble des biens échangés (biens symboliques, capital, information, etc.).

qui ont joué un rôle pionnier dans la migration internationale, comme Sylhet au Bangladesh, Kayes au Mali, la Kabylie algérienne ou encore l'État du Zacatecas au Mexique. Comme les exemples précédents le rappellent, l'analyse en termes de systèmes migratoires devrait plutôt se fonder sur des unités infranationales circonscrites : les courants relient entre eux des zones plutôt que des États à proprement parler, notamment des régions de peuplement homogène dans les pays de départ et des pôles urbains de croissance dans les pays d'arrivée, ces zones pouvant d'ailleurs chevaucher les frontières nationales.

## **Amériques et Caraïbes : un système polarisé**

Les courants migratoires sont portés dans les Amériques par la plus riche histoire du peuplement moderne à laquelle l'ensemble des continents a participé, depuis les premiers pionniers européens aux captifs amenés des côtes africaines et aux plus tardifs migrants asiatiques. Par sa construction historique, le continent se reconnaît une vocation d'accueil et le peuplement de l'Amérique du Nord et du Sud en porte trace, constitué par des couches successives de vagues migratoires. Les liens coloniaux ont en outre alimenté des courants contraires, orientés vers l'Europe, par exemple des Caraïbes vers la France, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas. Mais la fermeture de l'Europe et la prospérité changeante des États du continent, certains comme l'Argentine glissant vers un déclin économique progressif, ont entraîné une réorientation des courants migratoires vers les États-Unis (3) et dans une moindre mesure le Canada.

Ces deux pays sont à présent au cœur du système migratoire continental. Les États-Unis notamment qui concentrent en leur sein l'immense majorité de l'émigration en provenance des voisins du Sud, mouvement amorcé dès le tarissement de l'émigration européenne vers le Nouveau Monde (4). Un fort élément déclencheur fut le programme *Bracero* mis en place en 1942 entre les États-Unis et le Mexique pour pallier l'absence des soldats américains mobilisés. Quoique la main-d'œuvre mexicaine ait été activement recrutée par les États-Unis depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment lors de la construction des voies ferrées, l'immigration s'était arrêtée durant la crise de 1929 et plus de 400 000 travailleurs mexicains furent même rapatriés de force. L'accord *Bracero* relança la dynamique migratoire transfrontalière en offrant des contrats pour une main-d'œuvre temporaire. À son expiration en 1964, l'accord avait permis à plus de 4,5 millions de Mexicains de venir travailler aux États-Unis et l'installation de nouveaux venus, autorisés ou clandestins, se poursuivit après cette date à un rythme très soutenu, marquant la complémentarité entre la zone

(3) Sur l'immigration aux États-Unis, on trouvera par exemple les données récentes de l'immigration dans la synthèse de Schmidley, A. Dianne, *Profile of the Foreign-Born Population in the United States : 2000*, Current Population Reports, US Census Bureau, Washington DC, 2001. Pour une analyse plus sociologique, voir Portes, Alejandro et Rumbaut, Ruben G., *Immigrant America. A Portrait*, University of California Press, Berkeley, 1990.

(4) L'immigration d'origine européenne a dominé totalement les courants de peuplement aux États-Unis jusqu'à la seconde guerre mondiale et trois pays européens (Irlande, Allemagne, puis Italie) ont été successivement les premiers pourvoyeurs de migrants. À partir de 1940, l'immigration inclut une part croissante de personnes en provenance d'autres pays américains, puis des pays d'Asie dix ans plus tard. L'immigration européenne est désormais très minoritaire.

méridionale des États-Unis, du Texas à la Californie, en plein essor, et l'économie rurale mexicaine frappée d'un chômage structurel.

D'abord concentré dans les États de l'Ouest mexicain, comme le Jalisco, le Zacatecas ou le Michoacán, le champ de l'émigration vers les États-Unis s'est progressivement élargi à la plupart des régions du Mexique. L'effet initial du programme *Bracero* a été suivi par les mécanismes classiques de formation des réseaux, permettant à l'émigration de s'intensifier et d'élargir au fil des années son recrutement local, ses destinations et ses lieux d'origine, s'affranchissant au passage des conditions réglementaires (contrat d'embauche, visa de travail, etc.) qui lui avaient permis de se mettre en place. La modernisation de l'agriculture mexicaine dans les années 1960, en favorisant la mécanisation de la production, a involontairement suscité de nouvelles vocations qui allaient suivre le chemin des aînés vers le voisin du Nord. Dans le même temps, la formation d'enclaves mexicaines aux États-Unis a permis localement l'absorption d'un nombre considérable de migrants et continue aujourd'hui de jouer un rôle crucial d'accueil pour les primo-migrants qui se dirigent avant tout vers les villes de la Californie du Sud, le Texas, le Nouveau-Mexique ou la ville de Chicago. En quelques décennies, la migration prévue à l'origine comme temporaire a laissé place à des migrations de travail durables, avec installation définitive d'une grande partie des migrants rejoints par leur famille (5).

La vague mexicaine s'est à son tour étendue ultérieurement à d'autres pays du continent qui, moins peuplés et plus distants, ne fournissent pas des effectifs de migrants comparables, mais ont pour caractéristiques de faire des États-Unis une destination quasi exclusive. Les courants aujourd'hui les plus importants sont notamment ceux en provenance des Caraïbes : les Cubains se dirigent vers la Floride tandis que les Dominicains et Haïtiens privilégient New York. Au sein des autres pays d'Amérique latine, la migration vers les États-Unis et le Canada a joué le rôle de prolongement naturel de la migration interne vers les villes qui avait provoqué une urbanisation accélérée dans l'après-guerre. Progressivement, les migrants se sont déplacés vers l'Amérique du Nord, qu'ils proviennent des pays andins comme le Pérou ou l'Équateur, ou de régions plus lointaines comme l'Argentine ou le Brésil. Même si la distance a pu faire office de filtre en favorisant les migrants économiquement plus aisés, les Latino-américains et les Caraïbéens installés aux États-Unis demeurent parmi les immigrés les moins éduqués et se distinguent à ce titre des vagues d'immigration asiatique.

En Amérique latine, des alternatives à l'émigration vers le Canada et les États-Unis ont existé. Ainsi, la République dominicaine a longtemps absorbé de nombreux immigrés haïtiens, employés dans l'agriculture dans des conditions souvent dramatiques, mais le recrutement s'est interrompu à plusieurs reprises et les Haïtiens ont à leur tour choisi de partir vers le Canada et les États-Unis durant les vingt dernières années. Certains pôles de croissance régionaux, comme les villes pétrolières du Venezuela, le Sud-Est brésilien ou encore

(5) Sur l'immigration mexicaine vue de son point de départ, on pourra consulter l'étude classique de Massey, Douglas S. et alii., *Return to Aztlan. The Social Process of International Migration from Western Mexico*, University of California Press, Berkeley, 1987.



l'Argentine, ont contribué à réorienter les migrations en attirant des travailleurs venant des régions riveraines. En 2000, l'Argentine et le Venezuela comptaient encore chacun plus d'un million de migrants, majoritairement en provenance de Bolivie, du Paraguay ou de Colombie, alors que le Brésil peut encore puiser dans le grand réservoir démographique du Nordeste. Mais ces économies sont en difficulté et si le bilan démographique le plus récent fait encore état d'immigration nette, la tendance pourrait s'inverser dans les années à venir en l'absence de reprise économique. Les grands pays d'immigration, que furent par exemple l'Argentine ou le Brésil, qui avaient attiré des migrants d'Europe, du Proche-Orient et même du Japon, ont de toutes façons réduit sévèrement leur aire d'attraction et on voit aujourd'hui certains flux s'inverser. Leurs ressortissants partent vers l'Amérique du Nord, ou de manière secondaire vers l'Europe, pour être remplacés par des arrivants en provenance d'États limitrophes moins prospères. Si l'on suit l'intuition de la « bosse migratoire » (voir chapitre 3), les destinations nouvelles d'immigration dans le futur pourraient être, en cas d'essor économique soutenu, des pays comme le Mexique ou le Costa Rica, qui reçoivent dès à présent de nombreux migrants frontaliers, même si ceux-ci y cherchent pour l'instant avant tout un cheppied vers les États-Unis.

## **L'Afrique subsaharienne : la fuite et le refuge**

Longtemps absente de la carte des migrations internationales, l'Afrique subsaharienne passait pour un continent dépeuplé, affaibli structurellement par la ponction esclavagiste qui a dirigé jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle des millions de personnes vers les Amériques. La barrière désertique a en effet interdit les mouvements vers le Nord en réduisant les échanges migratoires à une redistribution au sein du continent noir aboutissant à une progression de l'urbanisation et en particulier à un très fort mouvement à destination des villes côtières et des nouveaux centres administratifs créés par les indépendances. La croissance de Dakar, par exemple, a attiré des Sénégalais de nombreuses régions, mais a également créé des filières migratoires en provenance des îles du Cap-Vert, de la Mauritanie, de la Guinée-Bissau ou encore du Nord de la Guinée (Fouta Djallon).

Plusieurs pôles économiques, fondés sur la prospérité des plantations d'exportation (Côte d'Ivoire), du secteur minier (Afrique du Sud, République démocratique du Congo) ou pétrolier (Nigeria, Gabon), ont capté une main-d'œuvre importante, dont le recrutement a débordé sur un périmètre géographique très large, dépassant les voisins les plus immédiats pour atteindre des pays plus lointains. Durant les années 1980, au moins trois pays accueillaient plus d'un million d'immigrés, à commencer par le Nigeria dont la population étrangère était estimée entre 1 et 2 millions de personnes (6) venues du Ghana, du Togo, du Bénin ou du Niger. L'Afrique du Sud abritait également, à la veille du démantèlement du régime d'apartheid, près de 1,9 million d'immigrés, provenant des pays proches comme le Mozambique, la Namibie, le Zimbabwe, le Malawi ou encore la Zambie. On y ajoutera l'immigration européenne

(6) Les chiffres sont incertains en raison du vaste mouvement d'expulsion d'immigrés qui a vu le départ du Nigeria de plus d'un million de clandestins en 1983.

d'alors, forte de près d'un demi-million de personnes en provenance pour moitié du Royaume-Uni. En Côte d'Ivoire à la même époque, on ne comptait pas moins de 22 % d'immigrés, soit 1,5 million dont une moitié de Burkinabé et un quart de Maliens alors que le Ghana voisin accueillait 500 000 personnes, dont une majorité de Togolais. Le Zaïre comptait pour sa part environ un million de résidents étrangers (7). Des frontières culturelles plus poreuses, en raison de la fréquente dispersion des territoires ethniques par delà les frontières héritées de la colonisation, favorisaient une très forte circulation de la main-d'œuvre dans des régions relativement ouvertes. Dans le même temps, des effectifs plus faibles de migrants, parmi lesquels une majorité de commerçants, parcoururent des distances importantes à l'intérieur de l'Afrique et peuvent créer des filières qui s'ajustent aux rapides changements économiques ou politiques dans le continent.

Ces effectifs de migrants sont restés très élevés ou ont augmenté durant les vingt dernières années un peu partout, à l'exception du Nigeria qui, ayant mis en œuvre des politiques sévères pour stopper l'immigration clandestine, n'affiche plus aujourd'hui que 750 000 immigrés. En dépit de la crise économique qui a affecté de nombreuses économies africaines durant les vingt dernières années, les mouvements migratoires ne semblent guère avoir faibli, d'autant que les gouvernements en place disposent rarement des instruments pour asseoir une politique durable de lutte contre l'immigration. Certains redéploiements ont eu lieu, par exemple vers le Zimbabwe, la Namibie ou le Malawi en Afrique australe. Parallèlement, les courants migratoires anciens ont pu se renforcer grâce à la prégnance des réseaux de migrants, suscitant parfois de réelles tensions sur le marché du travail dans des économies subissant des crises politiques ou la baisse des cours des denrées exportées. La Côte d'Ivoire qui connaît, depuis quelques années, la plus grave crise de son histoire est ainsi en proie à la montée d'un farouche nationalisme qui semble essentiellement dirigé contre les migrants des pays septentrionaux qui ont fait la prospérité de nombreux secteurs de son économie (8). L'introduction du multipartisme, oblitérant l'idéologie panafricaine d'antan, a d'ailleurs contribué en de nombreux pays à faire des immigrés des boucs émissaires (9).

L'Afrique subsaharienne a aussi été profondément ébranlée depuis les années 1980 par l'importance des conflits politiques nationaux et internationaux qui ont entraîné de grands déplacements de population. Après les indépendances de 1960, les mouvements de réfugiés étaient d'ampleur modeste et de durée limitée. Depuis 1980, la situation est devenue beaucoup plus préoccupante, notamment parce que les foyers de conflit se sont multipliés et les répercussions régionales amplifiées. Les conflits impliquent aujourd'hui un plus grand nombre de pays limitrophes et provoquent des exodes massifs qui peuvent

(7) Les chiffres d'immigration pour les pays africains sont notoirement défectueux. Voir : Russel, Sharon Stanton, « International Migration », in K. A. Foote et alii. (eds), *Demographic Change in Sub-Saharan Africa*, National Academy Press, Washington, 1993, pp. 297-348. ; Russel, Sharon Stanton, et alii., *International Migration and Development in Sub-Saharan Africa*, World Bank Discussion Papers, Washington, World Bank, 1990.

(8) Le nombre de migrants en Côte d'Ivoire se serait pourtant abaissé notablement dans les années 1990 (Zlotnik, Hania, *op. cit.*, 1998, pp. 429-467).

(9) Voir Bredeloup, Sylvie, « Afrique. On ferme ! », *Courrier de la Planète*, mai-juin 1998, pp. 15-16.

à leur tour provoquer des « contre-exodes » dans les pays d'accueil. Facteur aggravant, les problèmes frontaliers mal résolus et la répartition des populations de même origine à cheval sur deux ou plusieurs frontières font que le nettoyage ethnique devient alors une « solution » politico-géographique immédiate pour homogénéiser les peuplements régionaux, rendant par là même impraticable le retour des réfugiés.

Les populations réfugiées comptent depuis les années 1980 plus de trois millions de personnes en Afrique. Les deux principaux pays affectés il y a vingt ans, à savoir l'Éthiopie et le Mozambique, ont vu toutefois un règlement des conflits et le retour d'une grande partie des réfugiés. Mais cela n'est pas encore le cas pour d'autres zones comme l'Angola, le Sud du Soudan ou la Somalie dont les troubles n'avaient guère cessé à la fin du xx<sup>e</sup> siècle : plus de 1,3 million de leurs ressortissants sont toujours installés dans les pays voisins. À ces conflits anciens sont venues s'ajouter les conflagrations des années récentes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale : en 2000, le HCR décompte ainsi 780 000 réfugiés en provenance du Liberia et de la Sierra Leone et 870 000 venant de l'ex-Zaïre, du Rwanda et du Burundi. Durant le conflit au Rwanda, ce sont plus de deux millions de personnes qui ont dû fuir le pays en l'espace de quelques mois pour échapper aux massacres dirigés contre les Tutsis. Le plus souvent, plusieurs pays contigus se trouvent affectés, car une crise d'origine interne peut facilement s'étendre aux États voisins, alimentée par des mouvements de réfugiés, des déplacements de groupes armés et des règlements de compte interethniques comme les affrontements en Afrique centrale l'ont montré.

Le système migratoire proprement dit n'a toutefois pas été directement touché par les déplacements de réfugiés, conservant une orientation sous-régionale prononcée. À l'exception de l'Afrique de l'Est, où le Kenya et l'Ouganda n'ont pas joué le rôle d'attraction qu'on aurait pu attendre, chaque région du continent possède ses pôles migratoires qui orientent la circulation de la main-d'œuvre principalement vers les pays limitrophes. Le système n'est toutefois pas entièrement fermé vers les pays du Nord en raison de l'héritage colonial. Des mouvements migratoires importants se sont dirigés vers l'Europe, émanant principalement de l'Afrique de l'Ouest qui a envoyé quelque 400 000 migrants vers la France et d'autres pays de l'Union européenne (10). D'autres courants se sont également dirigés vers les pays arabes, et notamment la Libye qui a revendiqué très fort son panafricanisme. Elle a accueilli des travailleurs africains, en provenance du Soudan, du Tchad, du Mali ou du Niger dont le nombre, en comptant les migrants des pays arabes (Palestine, Égypte, Tunisie, etc.) était estimé en 2000 à un demi-million. Mais les conditions d'accueil y sont particulièrement rigoureuses du fait de la fréquence des expulsions et des violents mouvements d'hostilité à l'égard des étrangers.

Aujourd'hui, pour les migrants africains, l'Europe représente donc la première destination, d'autant que la présence de nombreuses communautés immigrées déjà en place facilite l'intégration à la fois dans les anciens pays

(10) Voir Robin, Nelly, *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*, Orstom Éditions, Paris, 1996.

colonisateurs (France, Belgique, Portugal, Grande-Bretagne) et dans les nouvelles terres d'immigration en Europe du Sud. Les accès sont toutefois devenus difficiles, du fait du renforcement des contrôles aux frontières et des politiques restrictives d'immigration. Comme ailleurs, un marché du passage vers l'Europe s'est mis en place dont le rôle est de faciliter le transit clandestin en fonction des conditions changeantes de protection des frontières. La forte croissance démographique enregistrée en de nombreux pays, que conflits locaux et épidémie de sida ont pourtant sensiblement infléchi, le marasme économique qui caractérise la majorité des économies de l'Afrique subsaharienne et la situation politique instable dans de nombreuses nations contribuent au maintien d'une forte pression à la migration vers les pays industrialisés.

## **Le bassin migratoire en Méditerranée**

Le système migratoire méditerranéen est bien connu en Europe en raison de l'importance des flux d'immigrés qui en sont issus, notamment en France pour les pays du Maghreb ou en Allemagne pour la Turquie. Il constitue un système relativement compact dans l'espace qui a su bénéficier d'un ensemble d'atouts liés au passé colonial ainsi qu'à la proximité géographique.

Si on peut déceler une émigration ancienne en France en provenance du Maghreb autour de certains réseaux partant de Kabylie ou du Sud-Ouest marocain (Sous), il n'en reste pas moins que dans sa forme contemporaine, la migration des pays sud-méditerranéens n'est pas à l'origine une migration spontanée. De grandes vagues de recrutement ont en effet été suscitées par le patronat des pays européens dans les décennies d'après-guerre, suite à un besoin de main-d'œuvre conjoncturel qui a coïncidé avec les Trente Glorieuses. Les entreprises privées, avec l'aide des États, ont alors eu recours à des embauches internationales, au-delà du réservoir immédiat que constituait l'Europe du Sud, du Portugal à la Grèce. Pour les ressortissants du Maghreb ou de la Turquie, les offres de recrutement par le truchement d'organismes comme l'ONI (Office national d'immigration) en France ou le BfA (*Bundesanstalt für Arbeit*) en Allemagne avaient l'avantage de pallier la fragilité, l'absence ou l'insuffisance de réseaux en réduisant l'ensemble des « coûts migratoires » liés au départ et à l'installation dans un pays culturellement très éloigné : frais de transport, installation dans des logements d'entreprise, emploi régulier, etc. Ces embauches visaient à attirer une main-d'œuvre considérée comme temporaire, afin de s'ajuster aux besoins de l'appareil productif, qu'il s'agisse des grandes entreprises ou du secteur agricole mis en péril par le très fort exode rural de l'après-guerre. L'effet a pu être fulgurant dans un pays comme la Turquie, autrefois relativement fermé sur l'Europe, et qui a envoyé en une décennie plus d'un million de travailleurs vers l'Allemagne et ses voisins.

On connaît mieux la suite : l'installation durable d'un très grand nombre de migrants et l'effet multiplicateur du regroupement familial ont conduit à la formation de communautés immigrées de taille considérable dans plusieurs pays européens, en commençant par la France et l'Allemagne, mais également en Belgique ou aux Pays-Bas. Si les migrants algériens ont conservé la France comme destination exclusive, d'autres pays comme la Turquie ou le Maroc ont graduellement diversifié les pays d'accueil. Les pays d'Europe de

l'Ouest ont certes adopté des législations différentes, mais l'effet sur les pays de départ a été le même : la formation des réseaux et la constitution de diasporas immigrées ont accéléré la circulation et la venue de nouveaux migrants, en dépit du renversement dans les années 1970 de la politique d'accueil migratoire initialement très ouverte. Depuis cette date, les filières migratoires se sont élargies, mais les alternatives à la migration vers l'Europe restent peu nombreuses tant que la croissance économique des pays sud-méditerranéens ne sera pas en mesure d'absorber les jeunes générations entrant sur le marché de l'emploi. Les offres émanant des pays du Golfe trouvent certes preneurs, mais les effectifs restent bien en deçà du volume concernant l'Europe, ne serait-ce que pour des raisons politiques. Par exemple, le recrutement de Tunisiens en Libye est demeuré pour le moins chaotique, affaibli notamment par les aléas des relations internationales et les menaces récurrentes d'expulsion. Dans le monde méditerranéen, ce sont avant tout les travailleurs égyptiens qui se sont dirigés vers les pays producteurs de pétrole ; expulsés d'Irak en 1990-1991, ils ont en partie remplacé dans les monarchies du Golfe les travailleurs yéménites et palestiniens chassés à la même époque, mais ils ne se sont jamais tournés vers l'Europe.

Dans ces conditions, le régime migratoire demeure clos dans ses contours historiques, s'alimentant sur l'élan du regroupement familial et sur quelques embauches de travailleurs temporaires qui subsistent. Il s'est élargi néanmoins à de nouveaux pays d'Europe, comme pour les Marocains en Espagne ou les Tunisiens en Italie, mais les effectifs concernés demeurent bien moindres qu'en France. Un changement notable durant les quinze dernières années a été l'importance accrue des migrations de réfugiés, comme les Turcs d'origine kurde ou les Algériens fuyant la guerre civile. Mais ces pays méditerranéens ont eu à leur tour à recevoir un grand nombre de réfugiés, Sahraouis ou Touaregs du Sud en Algérie, Kurdes d'Irak en Turquie.

## **L'Asie : un système en devenir**

Le cas asiatique est intéressant en raison de la diversité des courants ainsi que des changements rapides qu'on y observe de nos jours. On a déjà mentionné que les populations d'Asie ont participé à quelques-uns des plus grands mouvements humains de la période coloniale comme en témoignent aujourd'hui les communautés indopakistanaïses ou chinoises de par le monde. Il s'agissait de migrations volontaires, originellement encadrées par des contrats stricts (*indenture*), mais laissant progressivement une place aux mouvements spontanés et à l'initiative individuelle. On estime qu'elles auraient impliqué de 12 à 37 millions de personnes réparties en une quarantaine de pays différents entre 1834 et 1941. Aujourd'hui, Chinois et Indiens forment de substantielles minorités en de nombreux États du Sud, des Guyane à l'Indonésie, des Antilles à l'Afrique du Sud. Les descendants des migrants indiens et chinois sont même majoritaires dans certaines petites îles, comme à Fidji (avant les mesures de discrimination), à Singapour et à Maurice. Pour les Chinois et les Japonais figuraient également des destinations plus « européennes » comme le Pérou, la Californie ou le Brésil.

Les « coolies » asiatiques de l'époque coloniale ont donc participé à la mise en valeur accélérée des conquêtes européennes, dans des régions le plus

souvent dépourvues de la main-d'œuvre nécessaire pour l'économie de plantation, l'aménagement des infrastructures de communication ou le commerce urbain. Les destinations furent avant tout les endroits où l'émigration en provenance d'Europe était insuffisante en raison par exemple des contraintes sanitaires et climatiques, alors que l'émigration européenne peuplait plutôt les zones tempérées d'Afrique, d'Amérique ou d'Océanie. La crise de 1929, la seconde guerre mondiale, puis le retrait des puissances coloniales ont sonné le glas de ces courants. Les indépendances ont vu l'expulsion de nombreux ressortissants comme en Ouganda, en Birmanie ou à Fidji.

Les courants migratoires se sont métamorphosés dans l'après-guerre. Dans le cas des pays quasi continentaux, comme l'Inde, la Chine et la Russie d'Asie, le développement économique local a provoqué d'importants échanges interrégionaux. Le développement rapide de l'urbanisation a en outre absorbé une part considérable des migrants ruraux, accentuant le caractère de plus en plus côtier du peuplement en raison de l'essor de l'économie des villes du littoral. Différents espaces périphériques, éloignés des côtes ou très peu habités, ont au contraire fait office de zones de conquêtes pionnières et attiré une partie des migrants comme en Sibérie ou dans les régions occidentales de Chine.

L'émigration vers l'étranger s'est réduite, se limitant parfois aux seuls mouvements frontaliers. L'Inde, par exemple, absorbe depuis longtemps un très grand nombre de migrants népalais et bangladais, ainsi que des réfugiés venant de Chine ou du Sri Lanka. Au sein du reste de l'Asie, les frontières s'étaient refermées et la croissance économique absorbant avec peine la main-d'œuvre nationale, la venue de travailleurs supplémentaires n'était guère encouragée. Les pays les plus prospères d'Australasie comme l'Australie avaient en outre une politique discriminatoire vis-à-vis des Asiatiques et la Grande-Bretagne refermait progressivement ses portes d'accès aux ressortissants du *Commonwealth*. À partir de 1960, des courants migratoires inédits se mirent en place, en direction de deux destinations principales : les pays du Golfe et l'Amérique du Nord (11).

Les pays producteurs de pétrole du golfe Persique ont été depuis les années 1950 de grands importateurs de main-d'œuvre en raison de l'étroitesse de leur population face aux ressources et aux besoins de l'économie pétrolière, mais ils avaient avant tout fait appel à l'immigration interarabe, en provenance d'Égypte, de Palestine, de Jordanie ou du Yémen (12). L'envolée économique due à la hausse du prix du pétrole en 1973 a nécessité un recours à une main-d'œuvre encore plus importante afin de réaliser les grands projets d'infrastructure dans la région et a concerné une part croissante de migrants asiatiques. Le

(11) Pour des synthèses récentes sur les migrations en Asie, voir : Lim, Lin Lean, « South-North Migration : the Recent Asian Experience », *International Population Conference*, IUSSP, Montréal, vol. II, 1993, pp. 15-32 ; Hugo, Graeme, « Asia on the Move : Research Challenges for Population Geography », *International Journal of Population Geography*, 2, 1996, pp. 95-118. On trouvera des données dans l'atlas des migrations du Scalabrini Centre ([www.scalabrini.asn.au/atlas/amatlas.htm](http://www.scalabrini.asn.au/atlas/amatlas.htm)).

(12) Dans la même région, Israël connaît également, depuis une quinzaine d'années, un apport migratoire considérable, notamment en provenance des États de l'ancienne Union soviétique. Mais ces immigrants n'ont pas comblé les besoins en main-d'œuvre non qualifiée, autrefois satisfaits par la population palestinienne et aujourd'hui par une immigration temporaire de plus en plus importante en provenance des Philippines, de la Roumanie ou de la Thaïlande.

nombre d'immigrés a alors grimpé de un à cinq millions de personnes entre 1975 et 1990 et atteint, en 2000, près de dix millions de personnes, qui se répartissent par ordre décroissant dans les pays suivants : Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar et Bahreïn. L'apport migratoire a été suffisamment massif pour que les effectifs immigrés dépassent aujourd'hui souvent la population active, voire l'ensemble de la population autochtone. La place des Indiens, Pakistanais et Bangladais parmi les travailleurs recrutés a connu une croissance très rapide, que la guerre du Golfe n'a interrompue que passagèrement (13). En effet, les monarchies du Golfe se sont en partie débarrassées durant la dernière décennie de ressortissants arabes désormais considérés comme indésirables, tels les Palestiniens ou les Yéménites, provoquant une recrudescence d'immigration en provenance d'Asie du Sud, mais également d'Asie de l'Est (Thaïlande, Philippines, Indonésie, etc.).

En dépit de conditions de vie difficiles et d'absence totale de liberté syndicale ou politique pour la population immigrée, les pays du Golfe exercent un attrait décisif sur de nombreuses populations d'Asie. Sans atteindre le niveau des pays industrialisés, les revenus y sont nettement supérieurs à ceux des pays d'origine et permettent aux migrants de se constituer un pécule consistant après quelques années. Le système des contrats temporaires, en assurant le retour du migrant, permet le maintien de la structure familiale dans le pays de départ. D'après les chiffres de ses ambassades, l'Inde compterait ainsi plus de trois millions de ressortissants dans les pays du golfe Persique, notamment en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis. Le petit État côtier du Kerala s'est d'ailleurs spécialisé tout particulièrement dans cette émigration, au point d'ailleurs de fragiliser tout le reste de l'économie locale par l'ampleur de la rente migratoire et les déséquilibres qu'elle engendre : hausses des salaires, déficit de main-d'œuvre qualifiée, inflation de l'immobilier, etc.

Le nouveau cycle migratoire des pays d'Asie orientale a débuté avant l'essor des pays du Golfe et s'est dirigé notamment vers les États-Unis qui ont modifié en 1965 leur politique de quotas favorisant les pays européens. Coréens, Chinois de Chine ou des pays limitrophes, réfugiés du Vietnam ou du Cambodge, Philippines sont parmi les plus grands pourvoyeurs de migrants dans les années 1980. Comme d'autres, ils se dirigent de préférence vers certaines enclaves ethniques, et notamment les villes de Californie (Los Angeles, San Francisco, San José, San Diego) ou l'agglomération new-yorkaise. Il s'agit souvent de migrants beaucoup plus instruits que ceux venant d'Amérique latine et ils rejoignent rapidement les classes moyennes, notamment la catégorie des petits entrepreneurs indépendants. Cette migration a augmenté également sous l'effet du regroupement familial que la relative réussite des migrants asiatiques a favorisé.

Dans un cas emblématique comme celui des Philippines, les transferts monétaires des trois millions de migrants aux États-Unis et au Canada sont considérables pour l'économie nationale. Avec quatre autres millions de migrants dispersés dans le monde, dont plus d'un million dans le Golfe, autant

(13) Quoique essentiellement masculine, cette migration comprend également des filières féminines, comme le personnel domestique originaire de Sri Lanka, des Philippines ou d'Indonésie.

en Europe et le reste ailleurs en Asie orientale, la main-d'œuvre philippine expatriée est la première force économique du pays et comprend du personnel semi-qualifié comme les infirmières ou les équipages maritimes. Une des particularités supplémentaires du système philippin est sans doute la prépondérance des femmes parmi les migrants. L'émigration des Philippines a débuté dans l'île de Luzon, et notamment la région septentrionale d'Ilocos particulièrement affectée par l'hémorragie migratoire. Mais les mouvements se sont graduellement étendus à l'ensemble de l'archipel, grâce en particulier à une réelle « industrie de la migration » qui s'appuie sur les très nombreuses agences de recrutement international.

On comparera le cas des Philippines avec celui de l'Inde, notamment parce que cette dernière a développé une double spécialisation : l'envoi temporaire de migrants peu qualifiés vers les pays du Golfe évoqué plus haut, mais également l'exportation vers les pays anglo-saxons d'une main-d'œuvre professionnelle à très haute compétence. Les immigrés indiens ont en effet pénétré tous les milieux professionnels nord-américains, notamment les universités et les industries de pointe. Ils reçoivent aujourd'hui plus de la moitié des visas H-1B délivrés par les États-Unis, visas spéciaux qui permettent de recruter à l'étranger sans obstacles les personnels les plus qualifiés. Un pourcentage considérable des jeunes diplômés des grandes écoles indiennes, notamment dans le secteur des nouvelles technologies, est d'ailleurs recruté par des entreprises nord-américaines avant même la fin de leurs études et sont embauchés avec des salaires dix à vingt fois supérieurs à l'équivalent salarial indien. Même si elle compte aussi des membres aux positions moins prestigieuses, dont les gérants de motels, la communauté indienne forme sans doute la communauté immigrée la plus prospère des États-Unis et du Canada. En dépit du mythe du retour, très fort parmi les immigrés indiens, un pourcentage très faible d'entre eux rentrent s'établir en Inde et leur apport à l'économie nationale se traduit plutôt par des investissements économiques à distance que le gouvernement indien tente d'encourager par de nombreuses mesures.

Depuis les vingt dernières années, l'essor économique formidable de plusieurs pays d'Asie orientale s'est conjugué avec une baisse rapide de leur rythme d'accroissement démographique associée à une chute brutale de la natalité comme au Japon, à Taiwan, en Corée ou à Singapour. Dotés de populations de niveau scolaire élevé, les « tigres asiatiques » et leurs successeurs ont dès lors éprouvé un besoin structurel de main-d'œuvre non qualifiée pouvant répondre à leurs besoins variables. Progressivement, des populations migrantes ont fait leur apparition dans ces pays. Bien qu'historiquement fermé à la migration, le Japon a fait appel à des Japonais d'Amérique latine, mais également à des Chinois et à des Coréens. Taiwan et la Malaisie ont reçu depuis les années 1980 leurs premiers contingents de migrants, notamment des temporaires venus de Thaïlande, des Philippines ou d'Indonésie travailler sur des chantiers, dans des usines d'assemblage ou les plantations. Face à l'afflux, la Malaisie a même lancé à partir de 1991 d'énergiques campagnes nommées *Ops Nyah* (« se débarasser ») pour expulser les migrants clandestins qui avaient afflué principalement du Bangladesh ou d'Indonésie, les accusant notamment de représenter des risques sanitaires, moraux ou religieux pour la population malaise. La Thaïlande, à l'instar des pays du Sud de l'Europe dans les années 1980, est à



son tour en train d'assister au renversement de son régime démographique, conjuguant une émigration ancienne avec les premiers courants d'immigration : le pays comptait en effet plus de 300 000 immigrés en 2000, majoritairement issus de Birmanie (dont les réfugiés d'ethnie *Karen*) et de Chine.

La Chine, en dépit de son essor économique impressionnant et de la diminution drastique de son accroissement démographique, reste fermée à l'immigration. En revanche, d'importants courants de redistribution interne se trouvent stimulés, en particulier par la prospérité de l'économie urbaine et des régions d'exportation situées par exemple dans le Guangdong. La situation des migrations à l'intérieur de la Chine est toutefois singulière, car les millions de Chinois qui s'installent en ville se trouvent en effet en position irrégulière du fait du système draconien de l'enregistrement local (*hukou*). Paradoxalement, la situation précaire des migrants en Chine urbaine n'est pas sans rappeler celle des clandestins des pays occidentaux (voir chapitre 6).

L'émigration de Chine vers l'étranger, hormis vers les zones proches comme Hong-Kong, la Thaïlande ou la Russie orientale, demeure une entreprise difficile du fait de son relatif isolement géographique. Les circuits de contrebande humaine sont cependant assez puissants pour envoyer les migrants vers l'Europe ou l'Amérique par bateaux entiers, mais pratiquent des tarifs très élevés. Eu égard à ses quelque 1,3 milliard d'habitants, les migrants internationaux (380 000 départs par an en 2000 selon l'ONU) représentent une part modeste par rapport à la population totale, bien qu'ils soient en augmentation régulière. Le renforcement très sensible de la population chinoise émigrée, notamment dans les pays occidentaux, a été amorcé par les candidats à l'asile politique et les migrants clandestins. En Russie, l'estimation très floue des migrants chinois fait état d'une situation évolutive, dont la géographie s'élargit désormais à la Sibérie et à la Russie d'Europe au-delà des régions frontalières d'immigration de l'Extrême-Orient russe qui sont en perte de vitesse démographique.

La situation de l'Asie, en dépit de la faiblesse des flux démographiques concernés durant les cinquante dernières années par rapport à sa part dans la population mondiale, est toutefois cruciale pour la compréhension des liens entre migration et développement. Elle permet d'observer une gamme extrêmement variée de candidats à la migration, des travailleurs manuels aux personnels les plus qualifiés, en passant par les commerçants ou les techniciens. Pour des raisons historiques et géographiques, la migration n'atteint guère les pays industrialisés d'Occident et les mouvements sont encore à courte distance. La migration vers l'Europe et les États-Unis ne représente en outre qu'une partie des filières régionales et professionnelles. En revanche, les migrations de travail tendent à se désenclaver et à se complexifier au sein même de l'Asie, du fait des nouveaux pôles que représentent le golfe Persique et surtout les États émergents d'Asie orientale. Les migrations internationales asiatiques sont appelées sans aucun doute à croître régulièrement dans les décennies à venir.

Les conditions d'accueil des migrants en Asie restent toutefois particulièrement strictes et les possibilités de regroupement familial sévèrement limitées. Le principe de la préférence pour l'ethnie nationale est généralisé et aucun migrant asiatique ne peut prétendre acquérir la nationalité de son pays d'accueil, hormis dans quelques démocraties de type britannique comme

l'Australie ou Singapour. Les migrants de l'époque coloniale (Coréens au Japon, Chinois en Indonésie, Indiens à Fidji, etc.), qui sont l'objet de mesures discriminatoires, en témoignent.

## Les tendances régionales depuis 1950

Pour conclure ce chapitre, revenons sur la question posée en introduction de l'ouvrage : les migrations internationales augmentent-elles ou pas ? À la lecture des chiffres bruts, la réponse est oui. Le nombre de migrants internationaux n'a cessé de croître durant les cinquante dernières années et la tendance est particulièrement accusée de 1965 à 2000, période durant laquelle le stock de migrants est monté de 75 à 175 millions de personnes. Si de 1965 à 1990, la proportion de la population migrante dans la population mondiale est restée stable entre 2,1 et 2,3 %, elle est passée à 2,9 % en 2000. Durant les dix dernières années, la progression apparente des effectifs migrants a été de 45 %, correspondant à une croissance annuelle sans précédent de 3,8 %.

Pourtant, si l'on tient compte des quelque 29 millions d'individus devenus migrants par le seul démantèlement de l'Union soviétique (14), la réponse devient beaucoup moins sûre et la progression numérique moins spectaculaire. En effet, en corrigeant les chiffres de l'« anomalie » post-soviétique, l'augmentation observée du nombre de migrants dans le monde est plus modérée : le total dans le monde passe de 120 à 146 millions de 1990 à 2000. En pourcentage, les migrants internationaux ne représentent plus alors que 2,4 % de la population mondiale, soit une hausse limitée par rapport au chiffre de 1990. On notera en outre que le rythme d'accroissement des effectifs de migrants ainsi calculé s'établit à 2 % par an, valeur qui reste élevée et supérieure au taux d'accroissement naturel mondial (1,4 %) durant la même période, mais de même ordre que celui des pays en développement.

Le tableau 6 qui détaille les flux par période décennale depuis 1950, fait apparaître les grands échanges migratoires intercontinentaux. On constate que la première décennie de l'après-guerre, marquée par la formation des nouveaux États issus de la colonisation et par la guerre froide, a vu avant tout la reprise de la migration intercontinentale de l'Europe vers l'Amérique du Nord, à une cadence désormais inférieure à celle de la première moitié du siècle. On note aussi une migration positive vers l'Asie correspondant en partie au peuplement de l'État d'Israël.

Les migrations du Sud vers le Nord constituent un phénomène nouveau, datant des années 1960 et qui va en s'accroissant très rapidement au fil des décennies, avec des flux nets annuels qui passent de 400 000 personnes en

(14) Les nouveaux États indépendants, de l'Estonie au Turkménistan, comptent des millions de « migrants internationaux » apparus du jour au lendemain lors du démantèlement de l'Union soviétique. Il s'agit aussi bien de citoyens privés de la nationalité locale que de migrants anciens ou récents et de réfugiés. Pour des chiffres détaillés, voir le récent rapport des Nations unies : United Nations, *International Migration from Countries with Economies in Transition : 1980-1999*, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, 2002.

**Tableau 6. - Tendances de la migration internationale (1950-2000)**

	1950-1960		1960-1970		1970-1980		1980-1990		1990-2000	
	Volume	Taux	Volume	Taux	Volume	Taux	Volume	Taux	Volume	Taux
	Milliers	Pour mille	Milliers	Pour mille	Milliers	Pour mille	Milliers	Pour mille	Milliers	Pour mille
Pays développés	6	0,0	401	0,4	1 065	1,0	1 419	1,3	2 392	2,0
Pays moins développés	-6	0,0	-401	-0,2	-1 065	-0,4	-1 419	-0,4	-2 392	-0,5
dont pays les moins avancés	-97	-0,4	-130	-0,5	-531	-1,5	-710	-1,6	86	0,1
Afrique	-124	-0,5	-207	-0,7	-307	-0,7	-111	-0,2	-409	-0,6
Asie	167	0,1	91	0,0	-372	-0,2	-629	-0,2	-1 385	-0,4
Europe	-480	-0,8	-78	-0,1	304	0,5	474	0,7	944	1,3
Amérique latine	-54	-0,3	-285	-1,1	-381	-1,2	-647	-1,6	-537	-1,1
Amérique du Nord et Caraïbes	403	2,1	388	1,8	698	2,9	824	3,1	1 292	4,3
Océanie	88	6,2	90	5,2	58	2,8	89	3,6	96	3,4

Notes : chiffres relatifs à 2000 pour les pays classés selon la nomenclature de l'ONU. Volume en effectifs annuels de migrants nets (immigrants/émigrants). Taux annuels pour 1 000 habitants.

Source : Division de la population, *World Population Prospects : the 2000 Revision*, Nations unies, New York, 2001.

1960-1970 à 2,4 millions en 2000 (15). Cette croissance par apport migratoire devient considérable vue des pays d'immigration, moins peuplés et démographiquement moins dynamiques, et elle peut dans de nombreux pays industrialisés s'avérer supérieure à la croissance naturelle. Si le volume des migrations internationales devait augmenter à un rythme plus rapide que la population du monde, son impact sur la démographie des pays du Nord n'en serait naturellement que plus lourd.

Le taux d'émigration, vu des pays du Sud, ne dépasse pas au contraire 0,5 pour mille, ce qui représente un niveau modeste, comptant pour moins de 3 % de leur accroissement naturel interne. À une échelle nationale, le solde migratoire négatif peut certes jouer un rôle sensible de frein à la croissance démographique, mais cette situation ne se rencontre que dans les plus petits pays comme ceux de la Caraïbe (16).

Ce survol a montré que toutes les régions du monde, et souvent chaque pays en leur sein, sont riches de plusieurs traditions migratoires qui coexistent et concernent chacune des zones et groupes sociaux différents. La vision agrégée des tendances mélange donc une somme de trajectoires nationales spécifiques, dotées de leur géographie et calendrier propres, et donc parfois contradictoires. En revanche, la diversification de ces courants est manifeste et offre aux candidats à la migration un plus large choix de destinations potentielles. Dans le même temps, les pays riches, dont l'immigration reposait auparavant sur un nombre de filières limité, reçoivent des migrants d'un nombre croissant

(15) Du fait de leur définition, ces chiffres ne font toutefois pas apparaître la migration intra-régionale, comme celle de l'Asie vers les pays du Golfe.

(16) Au sein des pays les moins avancés, qui ne constituent pas un ensemble géographiquement contigu, la migration durant la dernière décennie est toutefois positive, du fait des rapatriements de réfugiés des dix dernières années.

de pays. Les tendances récentes montrent en outre que les réseaux sont désormais plus élastiques : ils reposent autant sur les flux déjà établis, par effet d'inertie, que sur les nouvelles filières migratoires clandestines sachant s'adapter à l'offre d'emplois et aux différentes barrières à l'immigration.

Cette migration est, par définition, plus instable, car elle échappe en partie aux instruments de régulation internationale que les États d'immigration tentent chaque année de consolider. Il est donc difficile de tracer un contour géographique précis des tendances futures car les variations observées de pays à pays semblent souvent imprévisibles.



# Les politiques migratoires

Alors que les organisations internationales ont conçu depuis cinquante ans des programmes de très grande envergure pour réduire la natalité et la mortalité, il n'existe pas et il n'a jamais existé une concertation équivalente sur le thème de la migration. Force est de reconnaître que cette idée commence à faire lentement son chemin depuis que la majorité des pays développés considèrent la migration internationale comme un « problème ». De fait, dans sa terminologie contemporaine, la « politique migratoire » correspond le plus souvent à la « politique d'immigration » des États développés, c'est-à-dire au contrôle de l'immigration. Sous ce terme, on regroupe à la fois la politique de gestion des flux d'immigrants et celle de lutte contre l'immigration clandestine. Car pour contrôler les stocks, il faut contrôler les flux. C'est ce dont se sont aperçus de nombreux pays d'immigration quand les migrants des décennies 1950 et 1960 se sont installés définitivement alors que les gouvernements pensaient qu'ils retourneraient dans leur pays d'origine une fois leur contrat exécuté. Depuis la crise pétrolière de 1973-1974, la tendance des politiques d'immigration s'est radicalement inversée puisque le mot d'ordre général est la fermeture des frontières. Ce qui n'empêche pas par ailleurs le nombre de migrants internationaux de continuer d'augmenter comme nous l'avons vu.

### De l'ouverture à la fermeture

Jusqu'au milieu des années 1970, l'immigration n'était pas considérée comme un sujet important pour la plupart des États. C'est ce que montrent les indicateurs des Nations unies qui publient depuis un quart de siècle un état des opinions et des politiques gouvernementales en matière d'immigration (tableau 7). Ainsi, en 1976, seuls 7 % des États, quasi exclusivement des pays développés, considèrent que le nombre d'immigrés sur leur sol est trop important. En 1986, ce chiffre atteint 20 %, pour les pays développés comme pour les pays en développement. En 2001, presque le quart des gouvernements estiment connaître une immigration trop forte, tandis que seuls la Fédération de Russie, le Kirghizistan,

l'Ukraine et l'Uruguay considèrent l'immigration sur leur territoire comme trop faible. Cette convergence des opinions entre les pays développés et ceux en développement s'observe dans les faits par la mise en place dans les années 1980 de politiques destinées à réduire l'immigration sur leur territoire. Aujourd'hui, ce sont 44 % des pays développés et 39 % des pays en développement qui interviennent en ce sens, alors que seuls 7 % des premiers et 3 % des seconds avaient une politique restrictive en 1976.

**Tableau 7. - Opinion des gouvernements sur le niveau de l'immigration**

	Nombre de pays			
	Trop faible	Satisfaisant	Trop élevé	Total
<b>Pays développés</b>				
1976	1	27	6	<b>34</b>
1986	0	26	8	<b>34</b>
1996	1	31	16	<b>48</b>
2001	2	32	14	<b>48</b>
<b>Pays en développement</b>				
1976	10	102	4	<b>116</b>
1986	6	99	25	<b>130</b>
1996	3	117	25	<b>145</b>
2001	2	113	30	<b>145</b>
<b>Monde</b>				
1976	11	129	10	<b>150</b>
1986	6	125	33	<b>164</b>
1996	4	148	41	<b>193</b>
2001	4	145	44	<b>193</b>

Source : Population Policy Data Bank de la Division de la population des Nations unies (Nations unies, 2002, *International Migrations : Explicit Policies, Uncertain Consequences*, Population Division, UN/POP/MIG/2002/BP/2, New York).

Historiquement, les politiques de restriction des flux migratoires sont mises en œuvre lors des périodes de récession économique tandis que les périodes de développement ou de reconstruction conduisent à des politiques de recrutement de main-d'œuvre extérieure. C'est particulièrement éloquent dans le cas de la France dont les trois grandes vagues de recours à l'immigration correspondent à des périodes d'après-guerre et de refonte du tissu industriel et économique. Rappelons que la France est, de tous les pays, celui dont la fécondité a baissé le plus précocement, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'ensuit une faible croissance naturelle qui se traduit par une immigration importante dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle alors que les autres pays européens conjugaient forte fécondité et émigration (1). La première grande vague migratoire en France a

(1) Pour donner un ordre d'idée, en 1851, la France compte plus d'un pour cent d'étrangers au sein de sa population totale. Ce seuil, jugé significatif par les démographes pour classer un pays comme pays d'immigration, n'a été franchi qu'en 1950 par l'Allemagne et les Pays-Bas, en 1985 par l'Italie, en 1990 par l'Espagne et le Portugal (Masson Paul, *La coopération européenne en matière d'immigration*, Sénat,

lieu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pendant la Révolution industrielle. La défaite de 1870, attribuée à l'époque au faible dynamisme démographique, a même encouragé ce mouvement et un million de travailleurs se sont installés entre 1885 et 1895, venant pour la plupart de Belgique et d'Italie. Après la première guerre mondiale, la France devient le second pays d'immigration au monde en effectifs nets après les États-Unis et le premier en effectifs proportionnellement à la population. Cette deuxième vague migratoire, destinée à combler les pertes humaines de la guerre, se réalise grâce à des accords avec des États voisins mais aussi sous le contrôle direct des organisations patronales qui créent la Société générale d'immigration, recrutant des Européens par trains entiers. En 1931, les étrangers représentent 6,6 % de la population, avant que la crise économique des années 1930 inverse le trajet des trains et que, par exemple, de nombreux Polonais soient renvoyés chez eux. L'État français met alors en place un arsenal juridique rendant plus difficile l'entrée sur le territoire. Enfin, la troisième vague migratoire va s'inscrire dans la période de reconstruction de l'après-seconde guerre mondiale et des Trente Glorieuses. Là encore, la politique officielle sera accompagnée par des initiatives privées de recrutement, notamment dans les villages maghrébins. À cette époque, le besoin de main-d'œuvre étrangère est tel qu'il n'y a pas de difficultés pour un migrant clandestin à se faire régulariser *a posteriori*, du moins jusqu'en 1968 où une circulaire n'autorise plus la régularisation des travailleurs non qualifiés et encore davantage après 1974 où la migration de travail est purement et simplement suspendue.

Le cas de la France est intéressant dans la mesure où il donne une dimension historique aux relations pouvant exister entre politiques d'immigration et conjoncture économique. Car c'est bien sur fond de crise économique à partir de 1973 que dans une grande partie du monde développé, les politiques de fermeture des frontières vont se dessiner ou tout au moins que des modes de régulation plus fermes vont se mettre en place. En Europe, la majorité des pays a suspendu les entrées de travailleurs dès les premières manifestations de la crise pétrolière, tandis que les nouveaux pays d'immigration du Sud de l'Europe ont attendu la fin des années 1980 pour le faire. Les pays réputés ouverts à l'immigration que sont l'Australie, le Canada (2) et les États-Unis ont assorti quant à eux leurs quotas de conditions de qualification.

Dans les pays en développement, les politiques d'immigration sont, davantage encore que dans les pays développés, soumises aux fluctuations de la conjoncture économique et politique. Le caractère utilitaire de l'immigration en termes de recrutement de main-d'œuvre y est très marqué et la position des migrants d'autant plus instable qu'ils n'ont en général pas de statut juridique et que les considérations sur les droits de l'homme n'y sont pas un garde-fou comme dans les pays développés. Si l'expulsion de France par charter de 101 Maliens en octobre 1986 ou le refoulement de l'enclave espagnole de Melilla de 103 immigrés clandestins africains par l'Espagne en

rapport n° 438, 22 juin 2000). Voir aussi Daguet, Fabienne et Thave Suzanne, « La population immigrée. Le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458, juin 1996.

(2) Il n'est pas à exclure que le critère démographique pour ces deux pays de très faible densité joue un rôle dans la poursuite d'une politique d'immigration. Dans ce même registre où les effectifs démographiques sont un enjeu géopolitique, Israël maintient une forte immigration sélective.



juin 1996 ont eu des échos retentissants dans la presse internationale, c'est justement parce que les procédures d'expulsion collective ne sont guère un instrument habituel des gouvernements occidentaux. En revanche, dans les pays du Sud, de très nombreuses expulsions de masse attestent de la fragilité de la situation des immigrés. Cela a été le cas dans plusieurs pays africains, même parmi ceux signataires de la charte de l'Organisation de l'unité africaine stipulant une clause de non-renvoi massif des immigrés.

C'est ainsi qu'en 1983, après leur avoir donné deux semaines de délai, le Nigeria expulse environ deux millions d'Africains de l'Ouest, dont la moitié de Ghanéens. En 1989, suite à un conflit de voisinage, un chassé-croisé d'expulsions concerne des centaines de milliers de Sénégalais et de Mauritanien. En 1993, sur fond de chute de l'apartheid, l'Afrique du Sud procède à l'expulsion d'environ 80 000 Mozambicains puis de 90 000 autres ressortissants africains en 1994. Le Gabon, le Bénin et l'Éthiopie feront de même. L'Afrique subsaharienne n'a pas l'apanage de ces expulsions massives de migrants indésirables. À la suite de la crise financière qui toucha l'Asie à partir de 1997, des pays en pleine croissance frappés par la récession et le chômage renvoyèrent par milliers des travailleurs vers leur pays d'origine. Ce fut notamment le cas de la Malaisie et de la Thaïlande qui expulsèrent leurs immigrés vers le Bangladesh, la Birmanie, l'Indonésie et les Philippines. Enfin, pour des raisons politiques liées à la guerre du Golfe, on peut citer l'expulsion de deux millions de Yéménites, Jordaniens et Palestiniens d'Arabie saoudite et d'un million d'Égyptiens d'Irak.

Souvent, le motif invoqué pour ces expulsions ressortit au domaine de l'insécurité. Le départ des migrants du Nigeria en 1983 a été ponctué quelques jours après par une déclaration officielle du ministre de l'Intérieur qui annonçait une baisse consécutive de 50 % de la criminalité. Un rapport des Nations unies sur la politique d'immigration de l'Afrique du Sud mentionne que « depuis les élections de 1994, la question de l'immigration a pris des proportions inquiétantes, les autorités ayant opté pour une politique de criminalisation et d'expulsion systématique des migrants « illégaux » ou sans-papiers, pour répondre à une xénophobie croissante au sein de la population. (...) De nombreux Nigériens sont accusés d'être impliqués dans le trafic de la drogue, les syndicats du crime et le proxénétisme » (3). Chômage, guerre, tensions entre nations, pression de la population, criminalité, menace sanitaire, les raisons officielles pour procéder aux renvois d'étrangers sont nombreuses. Mais tous les États ne se sentent pas obligés de justifier de telles mesures et certains nient l'importance des expulsions qu'ils ordonnent ou encouragent.

## **De l'utilité du migrant**

Ces solutions extrêmes montrent que les attentes des pays d'accueil et des migrants sont parfois loin d'être convergentes. Encore faut-il préciser ce que recoupe le terme « pays d'accueil » car les populations autochtones, les

(3) Nations unies, 1999, *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination*, additif Afrique du Sud, 27 janvier, E/CN.4/1999/15/Add.1.

employeurs ou les autorités politiques n'ont pas forcément les mêmes intérêts (4). Quant au migrant lui-même, son projet migratoire est rarement précis et notamment en ce qui concerne la durée de la migration. Il existe ainsi une vaste zone de flou dans le « contrat implicite » passé entre le migrant et la société d'accueil sur un ensemble de points très divers : droits et devoirs du migrant, degré d'intégration, type d'emplois à exercer, durée de la migration, modalités de retour, etc. En Europe de l'Ouest par exemple, ce flou est largement entretenu par les opérations de régularisation massive (5) puisque le nombre de migrants non européens n'a cessé de croître malgré les politiques restrictives menées à leur encontre depuis deux ou trois décennies

Ce décalage entre discours et pratiques trouve deux points d'ancrage différents. Le premier est que, paradoxalement, la limitation de l'immigration peut inciter les migrants présents sur un territoire à s'y installer durablement dans la mesure où ils n'ont aucune garantie de pouvoir éventuellement y revenir après un retour dans leur pays d'origine. Ceci concerne principalement les pays d'accueil développés. La seconde raison pour laquelle l'immigration continue, raison fondamentale bien que d'apparence tautologique, est tout simplement que de nombreux pays ont, sans forcément l'avouer, encore besoin de migrants, soit parce que la croissance est suffisamment forte pour que le plein-emploi puisse être assuré, soit parce que les nationaux ne veulent pas effectuer les travaux dits « 3D » (difficile, dégoûtants, dangereux), soit parce qu'il y a un manque de travailleurs qualifiés dans tel ou tel domaine. À des degrés et selon des modalités divers, toutes les régions du monde intègrent donc la composante migratoire dans la gestion de leur main-d'œuvre.

Cela est particulièrement clair dans les pays pétroliers du Golfe dont l'économie repose sur les migrants. Les nationaux occupent les emplois stratégiques, partagent avec les migrants occidentaux les emplois qualifiés dans le secteur pétrolier et réservent aux migrants du Sud certains emplois qualifiés ou semi-qualifiés (santé, artisanat, etc.). Mais surtout une très forte proportion des emplois non qualifiés (gens de maison, petits commerçants, ouvriers) sont dévolus aux migrants venus d'autres pays arabes et surtout de pays asiatiques. Ces migrations sont très bien encadrées : des agences privées de recrutement mettent en relation les travailleurs avec les employeurs, les contrats de travail sont temporaires pour des durées de trois à six ans assortis d'une forte rotation de la main-d'œuvre, la possibilité de changer d'employeur est inexistante sans son consentement. Les proportions d'étrangers en 2000 parmi la population totale dans les pays du Golfe sont impressionnantes : 74 % dans les Émirats arabes unis, 73 % au Qatar, 58 % au Koweït, 40 % à Bahreïn, 26 % en Arabie saoudite (6). Rapportés à la seule population active, ces chiffres sont encore plus élevés : on estime par exemple au Koweït que quatre travailleurs sur cinq sont étrangers. Une orientation nouvelle semble néanmoins se dessiner dans ces

(4) « La politique migratoire offre un exemple où l'intervention de l'État se justifie par la nécessité de réconcilier des intérêts opposés entre différents segments de la société » (Tapinos, Georges, *La démographie*, Le livre de poche, Paris, 1996, 255 p.).

(5) L'Italie a annoncé en janvier 2003 son intention de régulariser 700 000 migrants illégaux.

(6) Nations unies, *International migration 2002*, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, E.03.XIII.3, New York, 2002.

pays. Touchés eux aussi par la crise et inquiets du risque potentiel occasionné par une telle masse de population étrangère, ils mettent en place à la fois de nouvelles politiques d'immigration et de nouvelles politiques d'emploi. C'est ainsi qu'à côté de la « nationalisation » de certains emplois, on a assisté à des régularisations de migrants clandestins mais aussi à des expulsions massives.

De nombreux pays comptent sur les migrants pour développer leur économie ou la rendre plus compétitive. C'est notamment le cas des pays nouvellement industrialisés à fort taux de croissance économique comme Singapour qui, après avoir renvoyé 60 000 travailleurs non qualifiés lors de la récession de 1985-1986 et soumis les clandestins en 1989 à la bastonnade, réoriente sa politique dans la décennie 1990 vers l'ouverture en accueillant massivement les travailleurs étrangers non qualifiés dans un grand nombre de secteurs (industrie électronique, bâtiment, domesticité etc.). Pays de 4 millions d'habitants, Singapour compte aujourd'hui 1,3 million de migrants soit un tiers de sa population. Conscientes de l'impérieuse nécessité d'une main-d'œuvre additionnelle, les autorités singapouriennes sont allées jusqu'à demander aux entreprises de recruter sur le critère de l'aptitude professionnelle et non pas de la nationalité (7).

Ce type de politique tranche avec celui de certaines nations ayant fait historiquement appel à une importante immigration de main-d'œuvre. Que ce soit en Libye, au Gabon, en Afrique du Sud, en Thaïlande, en Corée du Sud ou dans les pays occidentaux, le mot d'ordre est à la diminution de l'immigration. Mais derrière le discours officiel, les exigences économiques peuvent inciter les autorités politiques à laisser un peu de mou dans les pratiques.

Pour mieux cerner les contours de ces impératifs économiques, nous prendrons l'exemple d'une étude menée dans les années 1980 qui recense les caractéristiques majeures des entreprises californiennes employant de préférence des travailleurs mexicains plutôt qu'américains (8). D'abord, ce sont des entreprises à faible ou moyenne intensité capitaliste, proposant des emplois rebutants ou dévalorisés, dans des secteurs traditionnels désaffectés par les travailleurs nationaux : construction, services d'entretien et de gardiennage, agriculture, conditionnement alimentaire, hôtellerie-restauration, confection, fabrication de chaussures. Ensuite, ces firmes évoluent dans un univers fortement concurrentiel et sont soumises à des variations saisonnières ou conjoncturelles importantes. Elles se trouvent obligées sous peine de cessation d'activité d'employer des travailleurs mexicains pour des raisons de coûts et de flexibilité (9). Enfin, le critère ethnique a son importance puisque, d'une part, un

(7) Margolin Jean-Louis, « Singapour : le grand retour de l'immigration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 16, n° 1, 2000, pp. 207-220.

(8) Échantillon de 177 firmes employant en moyenne 65 % de travailleurs mexicains (Cornelius, Wayne A., « Les entreprises et les industries californiennes dépendantes des immigrants mexicains », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 6, n° 1, 1990, pp. 71-91).

(9) Une telle pratique fait nécessairement tâche d'huile dans ces industries. C'est aussi cet aspect concurrentiel qui pousse les grandes entreprises fortement syndicalisées à sous-traiter à des petites entreprises non syndicalisées, ces dernières employant davantage de travailleurs mexicains que les premières. Cette symbiose entre grandes entreprises respectant scrupuleusement les lois sur le travail et les entreprises sous-traitantes, un peu moins regardantes, est essentielle dans une économie rapidement évolutive et fortement concurrentielle. Pour une revue des théories sur les liens entre l'économie formelle et informelle et la migration, voir Ambrosini, Maurizio, « Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, n° 2, 1999, pp. 95-121.

employeur sur cinq de ces firmes est lui-même mexicain et que, d'autre part, une partie des employeurs déclarent que les Mexicains ont une éthique du travail (ponctualité, loyauté, etc.) que n'ont pas les travailleurs américains.

Économiquement, l'appel à la main-d'œuvre étrangère est un phénomène cumulatif : le migrant, dans une situation fragile ou précaire sera moins revendicatif sur les salaires et les conditions de travail, préservant ainsi son avantage comparé face à un national. Au-delà de sa qualification ou de sa propension à effectuer des tâches ingrates, le migrant issu d'un pays plus pauvre que celui d'accueil peut donc être recherché du fait même de sa position de vulnérabilité. Pour illustration, un sondage réalisé auprès de 500 employeurs de Bangkok montre que 30 % de ces derniers préfèrent employer des travailleurs clandestins, « plus dociles » et moins payés (10).

Du point de vue du migrant, le décalage entre le discours restrictif des politiques d'immigration et la nécessité de satisfaire les besoins des entreprises nationales a des incidences néfastes. Dans les pays développés, il est la cause de la précarité de leur situation, de salaires généralement plus faibles et de conditions de travail moins réglementées que pour les nationaux. Sans compter que le statut de clandestin rend plus difficile l'intégration sociale. Dans les pays de départ, ces attitudes équivoques peuvent être un frein à l'émigration pour les moins motivés, mais plutôt que de décourager réellement les projets migratoires, elles les rendent surtout plus coûteux et plus difficiles à concrétiser. Les migrants sont pris alors en charge par des passeurs professionnels de mieux en mieux organisés, créant alors un véritable marché de la migration clandestine.

Qu'ils soient clandestins ou légaux, les emplois proposés aux migrants sont de toute évidence d'une durée de plus en plus courte. « Parce que les pays d'accueil optent de plus en plus pour l'immigration temporaire et de moins en moins pour l'immigration permanente, des millions de travailleurs migrants sont constamment en danger d'exploitation » écrit l'Organisation internationale du travail (11). L'OIT prévoit que cette forme de migration temporaire va se développer face aux exigences de la flexibilité du travail et de la compétition sur les coûts de production. Selon cette même source, au Canada, pays d'immigration et d'installation de longue date, le nombre d'immigrés temporaires a été multiplié par quatre en dix ans, portant leur nombre à plus de deux fois celui des immigrés permanents.

À l'échelle de la planète, c'est donc cette demande explicite ou implicite de main-d'œuvre temporaire qui semble aujourd'hui la plus importante dans la gestion des flux d'immigration. Les politiques ainsi définies le sont à court ou moyen terme et ne s'orientent en aucune manière vers l'installation durable des migrants, mais davantage vers une relation contractuelle à durée déterminée.

(10) Alyanak, Leyla, « En Asie, la crise économique inverse le sens des flux migratoires », *Travail*, n° 25, juin/juillet 1998.

(11) OIT, « Migrants victimes de l'escroquerie et de l'exploitation », *Travail*, n° 20, juin 1997.

## Les politiques d'accueil envers les migrants qualifiés

La question de la migration des travailleurs qualifiés et hautement qualifiés fait l'objet de nombreux débats ces dernières années car ils sont de plus en plus convoités. Dans les pays développés, les lois nationales sur l'immigration comportent toutes des clauses particulières pour accueillir ce type de migrants. Les législations de pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Canada, sont actuellement très favorables aux travailleurs qualifiés.

Depuis l'*Immigration Act* de 1990 aux États-Unis, 65 000 visas H-1B destinés aux migrants qualifiés (ingénieurs, médecins, professeurs, chercheurs...) ont été délivrés annuellement de 1991 à 1998, 115 000 en 1999 et 2000, 195 000 en 2001. La moitié de ces visas est destinée à des informaticiens, et les migrants des pays en développement sont largement majoritaires dans leur attribution (en 1999, 50 % des visas H-1B sont délivrés à des migrants indiens). Ces visas temporaires peuvent déboucher sur une installation définitive après un ensemble de vérifications demandées à l'employeur. Aux États-Unis, en 1997, au moins 40 % des postes scientifiques de haut niveau sont occupés par des individus d'origine étrangère (12).

En France, ces dernières années, les procédures d'entrée ont été simplifiées pour les travailleurs qualifiés. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont quant à eux adopté un système de visas à points particulièrement avantageux pour les migrants les plus qualifiés. C'est ce système que voudrait peu à peu mettre en place l'Allemagne à l'horizon 2010. Après des premières propositions en janvier 2000 pour recruter des informaticiens d'Europe de l'Est et d'Inde, un large débat s'est ouvert dans le pays et le programme a d'abord été revu à la baisse : 10 000 migrants par an au lieu de 30 000, des cartes de séjour de cinq ans au lieu de dix prévus initialement, et un programme de formation des jeunes Allemands plus ambitieux dans le domaine de l'informatique. Le gouvernement s'est heurté à de nombreuses réticences de la part de l'opposition et de la Cour constitutionnelle pour faire ratifier cette loi.

Les débats que suscitent les modalités de l'immigration des travailleurs qualifiés dans les pays du Nord sont relayés par les inquiétudes des gouvernements des pays du Sud qui ont des difficultés à retenir leurs élites et plus encore à les faire revenir. La politique volontariste de Taiwan n'en est que plus remarquable. La migration de retour des travailleurs qualifiés est en effet l'une des clés de sa réussite économique (13). Après la réouverture de la migration nord-américaine aux Asiatiques, dans les années 1960, la fuite des cerveaux commença à Taiwan. Dans les années 1970, beaucoup d'étudiants allaient finir leurs études aux États-Unis et peu revenaient. Dans la Silicon Valley, parmi le

(12) Freeman, Richard B., « L'immigration et le modèle économique américain », in Hérin, François (dir.), *Immigration, marché du travail, intégration*, La Documentation française, Paris, 2002, pp. 337-358.

(13) Taiwan connaît une croissance de son PIB de 8 % en moyenne par an depuis trente ans. On peut consulter sur ce sujet le chapitre dont s'inspire ce paragraphe : Luo Yu-Ling, Wang Wei-Jen, « High-Skill Migration and Chinese Taipei's Industrial Development », in OCDE, *International Mobility of the Highly Skilled*, Paris, 2001, pp. 253-269.

tiers de travailleurs hautement qualifiés étrangers, un tiers était originaire de Taiwan : un travailleur sur neuf de la Silicon Valley était donc taiwanais. En 1980, conscient de la perte que cela représentait et partant du constat que ses ressortissants allaient travailler dans les hautes technologies, le gouvernement impulsa la création d'un pôle local de développement similaire à la Silicon Valley (Hsinchu Science-Based Industrial Park) et prit d'autres initiatives favorisant la création de firmes de haute technologie. En liaison avec des universités et des instituts de recherche, cette technopole devenait compétitive pour retenir ses travailleurs et même faire revenir ceux déjà partis. Le gouvernement a aussi encouragé une forte coopération scientifique sous forme de séminaires entre Taiwan et les États-Unis pour créer des liens entre les deux communautés, les Taiwanais exilés se trouvant à l'interface. À la fin des années 1980, le taux de retour des migrants était de 30 % alors qu'il était inférieur à 10 % dix ans plus tôt. Les 17 firmes créées en 1980 devinrent 289 en 2000, 113 d'entre elles ayant été fondées par des anciens travailleurs taiwanais de la Silicon Valley. D'autres immigrants partagent leur temps entre la Silicon Valley et Hsinchu Science-based Industrial Park grâce aux liens développés entre les deux grands pôles technologiques.

La Chine essaie elle aussi de ne pas perdre ses élites. Depuis sa politique d'ouverture en 1978, elle a vu partir 320 000 de ses étudiants pour poursuivre des études à l'étranger, dont 110 000 seraient revenus (14). Bien que ce taux de retour soit de plus en plus fort, il inquiète encore néanmoins les autorités qui ont instauré ces dernières années un système destiné explicitement à favoriser le retour des étudiants. D'une part, les candidats boursiers de l'État déposent une caution importante restituée seulement quand ils reviennent en Chine, d'autre part certaines villes et provinces proposent à ces diplômés des avantages ayant trait à la création d'entreprises, à la fiscalité, au logement ou encore à la scolarité de leurs enfants. À Pékin, en 1999, un parc technologique a été inauguré assorti là encore d'avantages fiscaux particulièrement favorables pour ceux qui s'y installent.

Les cas de Taiwan et de la Chine, s'ils sont intéressants en tant que mise en œuvre d'une politique originale de rapatriement des migrants qualifiés, restent relativement isolés. Les pays les moins développés restent d'autant plus impuissants face à ce phénomène d'émigration de leurs élites qu'ils ne proposent ni les débouchés professionnels correspondant à leurs attentes légitimes ni les infrastructures et la technologie nécessaires à un exercice satisfaisant de leur profession. La mondialisation joue très bien son rôle dans la fluidité de la circulation de ces travailleurs convoités, d'autant plus qu'un lien étroit existe entre l'exode des cerveaux et le volume des échanges économiques. Les flux qui en résultent sont complexes et indiquent une certaine hiérarchie migratoire. Certains pays sont ainsi à la fois pourvoyeurs et receveurs de migrants dans une même spécialité : le Canada accueille des informaticiens des pays en développement tandis qu'une partie de ses propres ressortissants spécialisés dans cette branche s'exile aux États-Unis ; des médecins cubains sont employés en Afrique du Sud pour remplacer les médecins sud-africains partis en Nouvelle-Zélande et

(14) SCAC, « La réforme en cours du système éducatif chinois », note de synthèse, ambassade de France en Chine, service de coopération et d'action culturelle, 6 octobre 2002, 14 p.

au Canada. Dans une optique très libérale, le gouvernement sud-africain compte sur le développement du pays pour attirer les travailleurs qualifiés des pays voisins et retenir les siens, ce qui n'empêche pas, en attendant, certaines critiques sur l'exode massif d'enseignants et d'infirmières vers l'Europe du Nord (15).

L'exode des personnels médicaux vers les pays du Sud est sans doute l'un de ceux qui retient le plus l'attention de la communauté internationale. Dans certains pays africains comme l'Éthiopie, le Ghana ou la Zambie, ce sont la moitié des médecins diplômés qui sont partis. En Inde, on compte 20 000 médecins qui travaillent dans les pays du Golfe. Ces professionnels de la santé viennent combler des besoins dans des pays où la formation est quantitativement insuffisante ou bien dans lesquels les choix des nationaux s'orientent vers des spécialités médicales jugées plus nobles ou plus rémunératrices. C'est le cas de la France où les médecins qui ne s'orientent pas vers le secteur libéral restreignent leurs préférences dans le public à certaines spécialités, délaissant celles jugées dures ou répétitives comme l'anesthésie, la radiologie, l'obstétrique, les urgences ou la psychiatrie. Si l'on ajoute à cette situation les restrictions budgétaires des années 1980 imposées par la situation des comptes de la sécurité sociale aux hôpitaux publics, on comprend mieux la mise en place depuis cette époque d'un système dérogatoire permettant l'embauche sous forme de contrats à durée déterminée de médecins titulaires d'un diplôme étranger. Au nombre de 7 900 en 1992 (16), ces « attachés provisoires », « faisant office d'internes » ou « assistants associés » représentaient le quart des médecins dans la fonction hospitalière publique. Ils sont en majorité originaires du Maghreb et du Proche-Orient. Payés en moyenne 35 % de moins qu'un médecin français ayant le grade de « praticien hospitalier », ils assurent pourtant 65 % des gardes et des urgences et luttent pour une intégration statutaire. Face à une pénurie qui se prolonge, un nouveau système de recrutement de médecins hospitaliers étrangers par spécialités devrait être opérationnel en 2003.

La situation est similaire en Angleterre où, face aux besoins urgents de 15 000 infirmières, des campagnes de recrutement émanant du secteur privé ont été lancées au cours de la décennie 1990, relayées ensuite par le ministère de la Santé publique. Celui-ci a passé des accords avec les gouvernements espagnol et indien, et dans le même temps les candidatures spontanées devenaient en 2000 plus nombreuses que les postes disponibles. Elles émanent des pays du Nord, comme l'Australie, le Canada ou l'Allemagne, mais aussi des pays du Sud comme le Nigeria ou les Philippines. Pour ces derniers, le danger de voir diminuer des ressources humaines précieuses est réel. En attendant de trouver une solution de fond à la fuite des blouses blanches des pays du Sud, nombre de gouvernements du Nord s'abritent derrière les arguments de la libre circulation des compétences, du credo du libéralisme économique ou bien mettent l'accent sur l'insuffisance des postes ou sur les conditions de travail déplorables proposées à ces personnels soignants dans leur pays d'origine. Pour traiter convenablement cette épineuse question à la fois sanitaire, économique, politique et

(15) Meyer, Jean-Baptiste, « Migration of Skilled and Highly Workers in South Africa : a Case Study », in OCDE, *International Mobility of the Highly Skilled*, Paris, 2001, pp. 213-220.

(16) Denour, Linda et Junker, Rémi, « Les médecins étrangers dans les hôpitaux français », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 11, n° 3, 1995, pp. 145-165.

morale, certains proposent dans le cadre d'une politique globale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'élaboration d'une convention internationale qui réglementerait les conditions d'emploi des personnels de santé du Sud dans les pays du Nord (17).

Une autre catégorie de migrants qualifiés ou en voie de qualification est celle des étudiants. Les politiques de recrutement d'étudiants sont en amont de celles qui visent à recruter des travailleurs qualifiés. Si pour les étudiants des pays développés, faire une partie de son cursus à l'étranger est une plus-value pour une future embauche dans son propre pays, les étudiants des pays en développement sont plus enclins à viser dans leur projet de formation à l'étranger un débouché professionnel dans le pays d'accueil. Ainsi, les deux tiers des étudiants étrangers titulaires d'un doctorat en France ne rentrent pas dans leur pays d'origine. Quelques pays développés monopolisent le marché de l'éducation supérieure, ouvert de manière croissante sur l'international : aux États-Unis, en Allemagne, en France, au Royaume-Uni sont inscrits près des trois quarts des étudiants du supérieur non originaires du pays. Des formations répondant de manière de plus en plus précise aux demandes internationales sont dispensées. En 1999, en ingénierie, mathématiques, physique ou informatique, presque la moitié des doctorats délivrés aux États-Unis le sont à des étudiants étrangers.

Soucieux d'attirer des compétences et de faire valoir l'excellence de leur culture et de leurs formations, les pays développés mènent des campagnes actives de promotion destinées aux étudiants étrangers (18). En 1999, la Grande-Bretagne a ainsi mené une grande opération de communication pour augmenter sensiblement le nombre de ses étudiants étrangers. En 1998, la France a créé « EduFrance » sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de celui des Affaires étrangères dont le but est de « promouvoir à l'étranger l'offre éducative française, coordonner la réponse aux appels d'offres internationaux en matière de coopération éducative, construire une prestation globale portant sur l'accueil et le séjour des étudiants étrangers : visa, autorisation de travail, logement... ». Cette volonté d'attirer de nombreux étudiants étrangers est en phase avec les facilités administratives accordées pour l'emploi direct de ces jeunes étrangers par des entreprises françaises, comme en témoigne une circulaire ministérielle adressée en 2002 aux préfets (19).

Face aux stratégies politiques et économiques des pays du Nord, la difficulté majeure des pays du Sud est donc de concilier le besoin de formation de leurs étudiants, qu'ils ne peuvent pas toujours garantir eux-mêmes, et de proposer des incitations fortes au retour une fois le diplôme obtenu. En outre, quand l'étudiant est formé dans un pays du Sud, il y a un risque qu'il parte travailler ensuite dans un pays développé. Dans ce cas, en ayant supporté les coûts de la formation sans en recueillir les fruits, les pays en développement subissent une double perte. La tentation pourrait alors être grande de limiter

(17) Frommel, Dominique, « Quand le Nord débauche les médecins du Sud », *Le Monde diplomatique*, avril 2002, pp. 28-29.

(18) Aux États-Unis où les études sont très chères, la vente de formation aux étudiants étrangers est lucrative : avec 7 milliards de dollars, elle représente le quatrième poste à l'exportation.

(19) Circulaire DPM/DMI2 n° 2002-26 du 26 janvier 2002 « relative au traitement des demandes d'autorisation de travail des étrangers ».



l'offre de formation et de la déléguer aux pays développés. Pourtant, les investissements en éducation et en formation supérieure sont essentiels pour accroître le stock de capital humain et le développement, comme l'ont suggéré les théories de la croissance endogène (20). Les pays du Sud sont donc placés devant un dilemme : soit ils n'investissent pas dans la formation, et les chances de récupérer leurs élites qui sont allées se former à l'étranger sont faibles ; soit ils investissent en faisant en sorte que la déperdition causée par la migration des étudiants diplômés soit la plus limitée possible.

## Réfugiés et demande d'asile

Les réfugiés sont les migrants internationaux qui font l'objet de la politique la plus complète et surtout la seule existant à l'échelle internationale. L'organisation en charge de cette mission est le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Il a pris le relais d'autres agences dont l'objectif était de gérer les retours de dizaines de millions de personnes déplacées à la suite de la seconde guerre mondiale (21). Sur fond de guerre froide, la création du HCR et la Convention de Genève en 1951 marquent un tournant important dans la définition du statut de réfugié (22), qui s'établit désormais sur une base individuelle et non plus seulement collective.

Du début des années 1950 jusque vers la fin des années 1980, l'action du HCR a suivi l'évolution des relations Est-Ouest. Pendant les décennies 1950-1960, les réfugiés des pays de l'Europe de l'Est ont été accueillis avec bienveillance par les pays occidentaux, en guise de signe politique fort de l'échec du système communiste. Durant cette période, les tensions entre les deux superpuissances américaine et soviétique se sont répercutées sur les pays du Tiers monde, sommés de choisir leur camp. Les nombreux conflits qui s'ensuivirent ont produit, notamment à partir des années 1970, un nombre croissant de réfugiés en provenance de ces pays. Le nombre de guerres dans le monde a atteint son maximum en 1991, année de la chute de l'Union soviétique.

Au cours de la décennie 1990, la fin du clivage Est-Ouest a amplifié les flux de réfugiés vers les pays du Sud (carte 2), car si pour des raisons idéologiques et humanitaires, les pays du Nord peuvent difficilement inverser leurs flux de réfugiés, ils peuvent en revanche en refuser de nouveaux qui ne présentent plus le même attrait stratégique. Ils sont donc relativement peu concernés par les arrivées massives consécutives aux conflits armés (à l'exception notable des réfugiés de l'ex-Yougoslavie en Europe du Nord), tandis que les pays du Sud, moins attractifs économiquement, reçoivent des flux collectifs de proximité importants mais peu de demandes individuelles.

(20) Ces théories mettent en avant le rôle fondamental de l'accumulation du capital humain dans la croissance économique. Voir Guellec, Dominique et Ralle, Pierre, *Les nouvelles théories de la croissance*, La Découverte, Paris, 2001, 118 p.

(21) Pour plus de précisions sur ces aspects historiques, voir Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, *Les réfugiés dans le monde, cinquante ans d'action humanitaire*, Éditions Autrement, Paris, 2000, 338 p.

(22) Pour la définition du « réfugié », voir note 10, chapitre 3, p. 52.

Les demandes d'asile individuelles adressées aux pays développés se heurtent au flou sémantique qui caractérise la définition du réfugié auquel se greffent des divergences d'interprétation quant aux composantes politiques, économiques, sociales et humanitaires des pratiques et des réglementations en matière de droit d'asile. En dernier ressort ce sont les nations qui, chacune, décident de leur politique. À partir des années 1980, à la suite de la fermeture officielle des frontières occidentales aux migrations de travail, un nombre croissant de migrants se sont engouffrés dans ce dispositif juridique en réclamant l'asile pour motif de persécution, réelle ou fictive (23). On a alors parfois assisté à une assimilation de la politique de demande d'asile à une politique d'immigration, mettant dans l'embarras les gouvernements, les migrants économiques et les réfugiés persécutés. Certains gouvernements traitent les demandes de protection de réfugiés en termes de flux migratoires, tandis que les opinions publiques amalgament fréquemment demande d'asile et immigration clandestine.

Face à cette question, pour honorer leurs valeurs humanitaires sans pour autant accepter systématiquement les réfugiés, les gouvernements démocratiques optent le plus souvent pour une attitude dilatoire. Les longs délais de traitement administratif des dossiers de demandes d'asile (925 000 sont actuellement en examen dans le monde) font que les demandeurs sont assurés de rester au minimum quelques mois voire quelques années dans le pays de destination avant d'être avisés sur la recevabilité ou non de leur demande. Celle-ci débouche le plus couramment soit sur une régularisation, individuelle ou collective, soit sur une entrée dans la clandestinité. Il existe aussi une variété de statuts qui permet aux demandeurs d'asile de renouveler sur des courtes périodes leur séjour en attente d'une solution moins précaire.

Enfin, mentionnons que contrairement aux réfugiés, les déplacés internes ne sont pas protégés par le droit international et n'ont pas accès à diverses formes d'aide. Pourtant, leur sort n'est pas plus enviable que celui des réfugiés internationaux. La nature des conflits, qui se déroulent maintenant fréquemment à l'intérieur d'un seul État, entraîne leur forte progression numérique. Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, bien que ce ne soit pas dans ses attributions de base, le HCR a néanmoins pu porter secours à cinq millions d'entre eux, en majorité en Bosnie-Herzégovine, au Sri Lanka, dans les pays de l'ex-Union soviétique et en Afrique. Il y en aurait au total entre 20 et 25 millions dans le monde.

## **Politique d'immigration et croissance démographique**

En 2000, un rapport retentissant des Nations unies (24) intitulé *Migration de remplacement, une solution au déclin et au vieillissement des populations ?*

(23) « Aucun État n'est encore parvenu à trouver une stratégie de dissuasion capable d'empêcher les immigrants sans papiers d'entrer, tout en permettant de faire efficacement et équitablement la différence entre les personnes craignant avec raison d'être persécutées et celles qui ont des motivations économiques ou autres. Les mêmes mesures qui barrent la route, vers les marchés du travail ou la « terre promise », aux immigrants clandestins se dressent devant les réfugiés qui tentent d'accéder à une terre d'asile et à la procédure d'asile ». Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, *op. cit.*, 2000.

(24) Nations unies, *Replacement Migration : is it a Solution to Declining and Ageing Populations ?*, Population Division, ESA/P/WP.160, New York, 2000.

posait la question de savoir si une politique d'immigration pouvait compenser un taux de fécondité n'assurant plus le renouvellement des populations. Ce phénomène affecte en effet l'Europe de l'Ouest, dont la croissance démographique actuelle est avant tout le fait de l'immigration (sans elle les populations allemande, italienne ou suisse diminueraient), et qui, conjugué à l'allongement de l'espérance de vie, entraîne un vieillissement des populations ce qui met en péril à moyen terme l'ensemble des dispositifs sociaux (hausse des dépenses de santé, financement des retraites...). Le rapport assignait par le recours à l'immigration trois objectifs à l'horizon 2050 pour quelques populations étudiées : maintenir la population totale à l'effectif de celle de 1995, maintenir le nombre d'individus d'âge actif (15-64 ans), maintenir le rapport entre la population d'âge actif et la population âgée (65 ans et plus). La réalisation du premier objectif pourrait se faire dans l'Union européenne grâce à une immigration nette de 47,5 millions de personnes, soit une moyenne d'environ 860 000 par an, c'est-à-dire un ordre de grandeur observé dans la décennie 1990. Le deuxième objectif qui consiste à conserver l'effectif de la population active serait réalisé avec un apport migratoire de 79,6 millions d'individus tandis que la troisième hypothèse, celle de maintenir la structure par âge, serait validée sous condition de faire venir 700 millions d'immigrants.

La démesure de ces chiffres est *de facto* une manière de répondre négativement à la question posée. Des critiques techniques ont été émises sur les hypothèses de cette étude (25), mais des arguments démographiques montrent aussi le côté utopique d'une politique d'immigration destinée à remédier à long terme au problème de la décroissance et du vieillissement des populations (26). Dans le débat, un point positif soulevé par le rapport a été de mentionner le point de vue des pays d'émigration. En effet, ceux-ci vont aussi être sujets au vieillissement de leur population, et ce d'autant plus vite que la baisse de leur fécondité aura été rapide, comme en Chine. Ensuite, faire venir par dizaines de millions de jeunes actifs des pays en développement revient à déséquilibrer démographiquement, économiquement et socialement ces pays. Enfin, si l'on raisonne à l'échelle de la planète, les migrations ne changeront rien au vieillissement de la population mondiale. En 2050, la proportion de personnes âgées dans les pays en développement devrait se situer autour de 20 %, proportion similaire à celle des pays développés actuellement.

Il y a aujourd'hui un consensus international selon lequel une politique d'immigration massive à long terme comme alternative à une croissance démographique naturelle faible, voire négative, n'est pas envisageable, et ce d'autant plus que la seule simulation démographique laisse dans l'ombre les « externalités » sociales et économiques de l'immigration. Il n'en reste pas moins, au niveau national, que des politiques ponctuelles de recrutement de

(25) Léridon, Henri, « Vieillissement démographique et migrations : quand les Nations unies veulent remplir le tonneau des Danaïdes », *Population et Sociétés*, n° 358, juin 2000, 4 p.

(26) Les arguments sont très techniques. Pour simplifier, disons que les pyramides des âges des pays développés sont telles que pour maintenir une structure par âge et compenser l'augmentation du nombre de retraités, il faudrait un grand nombre d'actifs (migrants) qui eux-mêmes formeront des cohortes de retraités plus nombreux et qui devront donner lieu ensuite à des arrivées d'actifs toujours plus nombreuses. Voir Blanchet, Didier, « Immigration et avenir démographique », in Héran, François (dir.), *Immigration, marché du travail, intégration*, La Documentation française, Paris, 2002, pp. 359-365.

main-d'œuvre étrangère peuvent remédier partiellement à la fois à des inquiétudes démographiques et à des besoins économiques. C'est davantage dans ce sens que semblent s'orienter les politiques des pays développés (27).

## Les politiques de migrations internes

Les systèmes nationaux de contrôle de la croissance démographique ou de la répartition géographique des populations peuvent mobiliser des efforts et des moyens gigantesques dans les pays en développement notamment en matière de politiques de migrations internes, définies ici comme un ensemble de mesures incitatives, voire coercitives, destinées à déplacer en masse des populations d'une région à une autre ou d'un milieu à un autre pour des raisons politiques, sociales ou économiques. Peupler, sédentariser, segmenter, répartir, déplacer, tels sont les maîtres-mots des politiques nationales de mobilité ou d'immobilité contraintes.

**Peupler.** Les migrations internationales de peuplement ont cessé, mais à l'échelle nationale l'appropriation de nouveaux lieux par les autorités publiques continue. Une de leurs motivations est d'occuper des espaces considérés comme stratégiques, notamment le long des frontières. Dans leurs stratégies géopolitiques internes, les pouvoirs publics ont comme avantage de pouvoir lier à la fois des objectifs sur le lieu d'accueil et sur celui de départ, faisant si l'on peut dire d'une pierre deux coups. Annexion d'un espace et abandon d'un autre sont ainsi deux facettes d'une seule politique de peuplement. Nous avons déjà évoqué l'existence de telles politiques en Indonésie et en Chine. Entre aussi dans ce cadre la politique volontariste du gouvernement brésilien de peupler les forêts amazoniennes et les transformer en terres agricoles. En 1970, le choix de la région du Rondônia pour ce programme tenait à des considérations officiellement sociales (« donner de la terre à des hommes sans terre et des hommes à des terres sans hommes ») mais il présentait aussi de fortes incidences géopolitiques (faire contrepoids aux populations frontalières bolivienne et péruvienne, peupler un espace presque vide) et économiques (vendre le bois, attirer des entreprises, construire la Transamazonienne à travers toute l'Amérique du Sud). Les Indiens qui habitaient ces espaces n'avaient d'autres choix que de reculer sous le poids de cette colonisation, accomplie par des petits paysans du Nord-est venus par dizaines de milliers profiter de la manne distributive de l'État.

**Sédentariser.** Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, beaucoup de populations nomades ont fait l'objet de politiques de sédentarisation. Difficulté de prélever l'impôt, déplacement sur des terres collectives privatisées par les réformes foncières, franchissement des frontières, dégradation des terres de culture par le bétail ; de nombreux motifs ont été invoqués. Mais surtout, les nomades ont la faculté d'occuper de vastes espaces et leur sédentarisation permet l'annexion de terres et de ressources naturelles pour une exploitation économique à grande

(27) Dans un travail similaire à celui des Nations unies effectué par la Commission européenne, on retrouve aussi cette conclusion selon laquelle « l'immigration ne peut en aucun cas arrêter ou inverser le processus de vieillissement substantiel de la population en Europe » mais qu'elle « peut contribuer à combler certaines lacunes spécifiques sur le marché du travail européen » (Eurostat, Commission européenne, *La situation sociale dans l'Union européenne*, 2002).

échelle, comme cela a été le cas pour les ethnies Penan dans la forêt de Kalimantan (Bornéo). En outre, on considère que les nomades appartiennent à une époque révolue. Ainsi en Tunisie, le Président Bourguiba, qui a fondé sa politique sur l'unité du pays, a lutté dès son arrivée au pouvoir contre le tribalisme et le nomadisme. Il déclarait en 1956 : « Cette population isolée, qui vit dispersée dans ces étendues désertiques, et qui sans doute ignore jusqu'au nom du gouverneur : à part quelques randonnées au marché hebdomadaire, qu'il leur arrive d'effectuer de temps à autre, ces gens poursuivent depuis des siècles une existence solitaire en marge du reste de la nation. Ils échappent systématiquement à toute action gouvernementale qui vise à renforcer l'unité nationale. Ils font bande à part et donnent l'impression de ne pas appartenir à la collectivité tunisienne. » (28) L'attribution de terres et la création de forages pour cultiver la datte constitueront le bras armé de la politique volontariste de l'État tunisien qui aboutira rapidement à la disparition du nomadisme.

**Segmenter.** « Séparation » en afrikaans se dit « apartheid ». Ce système a séparé en Afrique du Sud la minorité blanche de la population noire aussi bien dans l'accession au pouvoir économique et politique que dans la répartition géographique. Pendant plusieurs décennies, les Noirs étaient en effet assignés à résidence dans des zones réservées, desquelles ils ne pouvaient sortir sans laisser-passer. Dans les systèmes à économie planifiée, la ségrégation spatiale est ou a été d'un autre ordre. Sa vocation est d'opérer une séparation très forte entre le monde rural et urbain dans le but de planifier le développement économique en fonction de leurs complémentarités. La campagne a alors pour fonction essentielle de produire des denrées alimentaires pour les citoyens, seuls véritables créateurs de richesse. Cette idéologie s'appuie sur un contrôle strict des déplacements. En Chine, comme cela était le cas dans l'ancienne Union soviétique, il existe un système de restriction des déplacements régionaux, reposant sur l'enregistrement local (*hukou*) (29). Sans *hukou* urbain, les migrants ruraux demeurent privés de tous les avantages sociaux offerts aux citoyens légalement enregistrés (logement, nourriture, soins, etc.) et sont, par conséquent, assimilables à des étrangers en situation irrégulière. Malgré cela, stimulés par la prospérité de l'économie urbaine et des régions d'exportation, des millions de Chinois tentent de s'installer en ville. Cette « population flottante » recouvre des effectifs considérables de migrants, évalués à plus de cent millions de résidents urbains, qui occupent six secteurs principaux : le travail en usine, la construction, la garde des enfants, le commerce et les services, les ateliers de confection et la collecte des ordures. Ces migrants sans statut se trouvent pris en tenaille entre le système de l'économie sociale régulée, que défendent les autorités publiques, et la réalité de la pression migratoire et du fonctionnement des marchés qui régissent leur insertion urbaine. Bien qu'installés en ville et occupant des emplois essentiels pour l'essor productif, les migrants flottants se trouvent

(28) Cité in Attia, Habib, *Les hautes steppes tunisiennes. De la société pastorale à la société paysanne*, thèse de doctorat d'État ès lettres, Université Paris 7, 1977, 722 p.

(29) Sur les migrations internes en Chine, voir : Solinger, Dorothy J., *Contesting Citizenship in Urban China. Peasants, Migrants, the State and the Logic of the Market*, University of California Press, Berkeley, 1999 ; Liang, Zai, « The Age of Migration in China », *Population and Development Review*, 27, 1, 2001, pp. 499-523.

ignorés, voire régulièrement dénoncés comme un mal national par les autorités pour leur impact néfaste sur les conditions de vie. Le certificat de résidence, en définissant de manière héréditaire un lieu d'appartenance permanent, ne peut être modifié sans l'accord des autorités, à moins d'être racheté au prix fort. Il a par conséquent scindé la population depuis les années 1960 en « citadins » et « paysans ». Lorsque ces derniers s'installent en ville de manière temporaire et à leurs propres risques, ils rejoignent un immense réservoir de main-d'œuvre, localement dépourvue de tout droit de citoyenneté. Au regard des volumes considérables de migrants temporaires, la politique du *hukou* ne semble pas être parvenue à contenir la poussée vers les grandes villes, mais elle a permis à l'État de se libérer du coût social des migrants. Elle rappelle à ce titre le rôle des migrations clandestines dans les économies industrialisées.

**Répartir.** À divers degrés, les États élaborent des politiques d'aménagement du territoire pour favoriser le développement du pays ou bien pour en mieux répartir géographiquement les retombées. Pour pratiquer de telles politiques à grande échelle, il faut un État fort et si possible un objectif partagé par la population. C'est dans cet esprit que la politique collectiviste de redistribution de la population du Nord-Vietnam s'est appuyée dans les années 1960 sur l'argument de l'unité nationale. La population, constituée de Kinh, groupe ethnique majoritaire vivant dans les plaines, comprend également une cinquantaine d'ethnies établies dans les montagnes, dont certaines sont semi-nomades. Comme ailleurs, ces groupes montagnards ont la réputation d'être autonomes et peu attentifs aux messages de l'autorité centrale. Sous couvert d'harmonisation, plus d'un million de Kinh ont été envoyés dans tout le pays pour appliquer le programme de « développement économique et culturel des montagnes » (30). Tous frais payés par l'État et assortie de primes diverses, cette migration vers le monde rural était destinée à défricher et mettre en valeur de nouvelles terres, ainsi que créer des coopératives. Mis en sommeil à partir de 1965 pour cause de guerre, ce programme fût relancé après 1975. En augmentant le poids du rural vis-à-vis de l'urbain, les autorités pensaient résoudre les problèmes de pénurie alimentaire. Au total, bien que cette redistribution spatiale ait concerné six millions de personnes, les réalisations économiques ont été en deçà des objectifs des plans quinquennaux pour la simple raison que les autorités publiques n'ont pas pu attribuer les moyens suffisants à un projet d'une telle envergure. En revanche, l'objectif de sédentarisation des minorités ethniques a été atteint.

**Déplacer.** Enfin, bien qu'il s'agisse d'une politique migratoire un peu particulière, il faut mentionner les dizaines de millions de personnes qui ont été déplacées pour construire des grands barrages, décrits en leur temps par Nasser comme les « nouvelles pyramides » et par Nehru comme les « nouveaux temples ». Plus précisément, pour construire les grands barrages dans le monde au cours du xx<sup>e</sup> siècle, 400 000 km<sup>2</sup> de terres ont été inondées et de 30 à

(30) On peut lire les objectifs officiels dans des textes du Parti et de l'État des années 1960 : « Répartir de façon rationnelle les forces de production dans les plaines et les montagnes, équilibrer les ressources humaines entre les différentes zones, (...) mener campagne pour que la population des régions de plaine participe au développement économique des régions de montagne », cité in Gendreau, Francis et alii., « Les migrations internes », in Gubry Patrick (dir.), *Population et développement au Viêt-nam*, Karthaka-Ceped, Paris, 2000, pp. 195-217.

60 millions de personnes déplacées, la plupart en Chine et en Inde. Ces travaux continuent au XXI<sup>e</sup> siècle, avec notamment le fameux barrage des Trois Gorges sur le fleuve Yangtsé qui fera partir entre un et deux millions d'habitants avant d'inonder 19 villes et 4 500 villages (31). En Inde, une cascade de 3 200 barrages est prévue sur le fleuve Narmada. Dans ce pays, la politique de déplacement des personnes prévoit des indemnités mais pas le relogement. Les populations les plus vulnérables, tribales et intouchables, n'ont parfois pas d'autre solution que de rejoindre les bidonvilles en périphérie des grandes villes. Une critique récurrente adressée aux pouvoirs publics des pays du Sud au sujet de la construction des grandes infrastructures concerne justement la gestion et les modalités de déplacement et de relogement des populations.

Un enjeu rarement exprimé dans l'ensemble de ces politiques de migration interne concerne le transfert de droits de propriété et la modernisation du tissu économique (32). « Est-il juste de soutenir des opérations de développement qui bénéficient au plus grand nombre si elles réduisent encore davantage les faibles moyens d'existence d'autres groupes, en les condamnant à l'appauvrissement certain ? », demande Michael Cernea (33). Car c'est toujours au nom de l'intérêt collectif que sont élaborées l'ensemble des politiques de mobilité ou d'immobilité forcées. Elles ont en commun d'être décidées unilatéralement par un État qui impose à une population minoritaire, voire déjà marginalisée, sa conception des projets de développement. Le recours à l'analyse coûts/bénéfices est dès lors biaisé dans la mesure où ceux qui supportent les coûts ne sont pas ceux qui engrangent les bénéfices.

## Le mythe du contrôle

En 2001, selon un rapport des Nations unies (34), le quart des pays en développement considère leur émigration comme trop forte. Sans doute font-ils allusion aux migrants qualifiés. En revanche, seuls 5 % d'entre eux considèrent qu'elle est trop faible et 5 % disposent d'une politique nationale visant à l'augmenter. Mais, à part faciliter les délivrances de passeport et prendre des mesures pour le change des devises, les leviers d'action pour faciliter l'émigration sont pour l'instant plutôt faibles. Les initiatives en ce sens sont davantage destinées à faciliter l'émigration plutôt que vraiment la stimuler. Il en est par exemple ainsi des offices d'émigration au Maghreb qui sont en relation avec des entreprises ou des

(31) Chiffres donnés par Peter Bosshard, membre de la Commission mondiale sur les barrages, mise en place par la Banque mondiale ([http://www.amisdela terre.org/economie/coface/economie\\_comext\\_colloque.html](http://www.amisdela terre.org/economie/coface/economie_comext_colloque.html)).

(32) Cet aspect est pour une fois ouvertement cité comme un des avantages attribués au barrage des Trois Gorges, sur un site web officiel chinois (<http://www.china.org.cn/>) : « Pour construire ce complexe hydraulique, un million d'habitants doivent se déplacer, offrant d'exceptionnelles opportunités de développement économique aux deux rives de la zone du réservoir. Le fait qu'une partie des entreprises industrielles et minières seront submergées permettra de réajuster la structure industrielle, de relancer la réorganisation des entreprises, d'améliorer la structure de la propriété et d'accélérer l'apparition de nouvelles zones industrielles de qualité. »

(33) Cernea, Michael, « La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique », *Autrepart*, n° 5, 1998, pp. 11-28.

(34) Nations unies, *International Migrations : Explicit Policies, Uncertain Consequences*, Population Division, UN/POP/MIG/2002/BP/2, New York, 2002.

États étrangers. Dans les pays où la migration est contractualisée d'État à État, les incitations à l'embauche de la part des employeurs peuvent être plus fortes comme dans le cas de l'accord de juin 2002 entre l'Arabie saoudite et les Philippines pour fixer le salaire minimum des émigrés philippins à 150 dollars par mois au lieu de 200 dollars jusque-là. Cependant, à l'échelle de la planète, on ne peut pas vraiment parler de stratégies quant aux politiques d'émigration internationale, car elles n'ont pas l'ampleur de celles déployées pour réguler l'immigration. La raison la plus simple est que l'émigration n'est pas considérée comme un « problème ». Hormis le cas des travailleurs qualifiés, les États du Sud voient même en elle une manière d'alléger les tensions sur le marché de l'emploi. Mais, ce n'est pas pour autant qu'ils sont en mesure de la favoriser officiellement. En effet, une telle politique serait en désaccord avec celle affichée aujourd'hui par les pays receveurs. Dans les relations internationales, la faiblesse structurelle des pays d'émigration vis-à-vis des pays d'immigration fait que ce sont ces derniers qui sont en mesure d'imposer leurs points de vue.

En outre, émigration et immigration ont des implications géopolitiques très différentes. Pour les États-nations, ce qui importe avant tout, c'est le territoire dont l'acception moderne comporte les notions de *domination*, d'*aire* et de *limites* constituées par les frontières (35). L'émigration relève du domaine privé et elle ne met pas vraiment en cause l'intégrité du territoire de départ, à l'inverse, l'immigration relève du domaine public. Passeports, visas ou certificats de résidence sont les outils grâce auxquels les États se sont assurés le monopole du contrôle de leur territoire, et par contrecoup de la mobilité internationale, avec plus ou moins de détermination comme on l'a vu. À partir de ce principe de souveraineté, les gouvernements décident d'une politique d'immigration sur leur territoire, y compris pour les réfugiés. Politique qui bien souvent ignore le point de vue de la zone de départ et, par méconnaissance, prend rarement en compte les dynamiques à l'œuvre dans le passage des frontières.

Une étude propose dans cette perspective une vision originale des relations frontalières entre le Mexique et les États-Unis (36). En effet, malgré des moyens toujours plus importants, malgré des campagnes gouvernementales médiatiques vantant le travail très efficace de la police, il est de notoriété publique que cette frontière est loin d'être infranchissable. À chaque tentative, les migrants ont trois chances sur quatre de passer sans se faire appréhender, soit une probabilité de 0,99 de parvenir aux États-Unis au bout de seulement trois essais. Selon les auteurs de l'étude, ce score appréciable s'explique de la manière suivante : l'expérience acquise par les millions de Mexicains qui ont passé la frontière, mais aussi ceux qui n'ont pas réussi, débouche sur une connaissance collective des failles du système de surveillance. À l'examen des probabilités de passage qui augmentent au fil des années, il faut croire que le capital social que constitue ce savoir s'actualise plus rapidement que les nouveaux dispositifs techniques ou stratégiques des autorités nord-américaines.

(35) Le Berre, Maryvonne, « Territoires », in Bailly, Antoine et alii. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Économica, Paris, 1995, pp. 601-622.

(36) Singer, Audrey et Massey, Douglass, « The Social Process of Undocumented Border-Crossing among Mexican Migrants », *International Migration Review*, vol. 32, n° 3, 1998, pp. 561-592.



Les difficultés techniques de contrôler l'immigration clandestine sont sans doute un réel problème pour la réduction des flux migratoires, surtout pour un pays ayant des frontières terrestres étendues, mais ce point n'est certainement pas le plus important. D'autres phénomènes semblent plus fondamentaux (37). Premièrement, la politique d'immigration ne survient qu'en bout de chaîne et oublie tous les facteurs qui l'ont initiée – pauvreté, guerre, frustration, etc. – qui sont d'un tout autre ordre que le franchissement d'une frontière. Deuxièmement, dans les pays démocratiques, l'appareil judiciaire a un poids croissant dans la reconnaissance des droits à l'accueil. Les migrants, leurs avocats ou les associations qui les soutiennent s'appuient sur une juridiction nationale et internationale de plus en plus étoffée, fondée sur les droits de l'homme, diminuant d'autant les prérogatives de la force publique. Troisièmement, les gouvernements doivent tenir compte de l'opinion de plusieurs groupes sociaux aux intérêts divergents. Si l'immigration entraîne une révision à la baisse des salaires, travailleurs et entrepreneurs nationaux seront divisés sur son opportunité, et c'est l'État qui va leur donner aux uns et aux autres les signaux qu'ils ont envie de recevoir.

En fin de compte, les politiques d'immigration qui se veulent restrictives le sont souvent moins dans les faits que dans les textes ou les discours. Si l'on replace le facteur travail dans le contexte général de la circulation des facteurs de production, on peut dire avec Saskia Sassen que c'est la mondialisation économique qui « fabrique des migrants », et c'est d'elle que découlent les « faux-semblants d'une crise du contrôle migratoire » (38).

(37) On pourra consulter sur ce vaste sujet : Meyers, Eytan, « Theories of International Immigration Policy. A Comparative Analysis », *International Migration Review*, vol. 34, n° 4, 2000, pp. 1245-1282 ; Massey, Douglas, « International Migration at the Dawn of the Twenty-First Century : the Role of the State », *Population and Development Review*, vol. 25, n° 2, 1999, pp. 303-322 ; Hollifield, James F., « Migrants ou citoyens : la politique de l'immigration en France et aux États-Unis », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 6, n° 1, 1990, pp. 159-181.

(38) Sassen, Saskia, cité in « Les faux-semblants d'une crise du contrôle migratoire », *Cahiers français*, op. cit., 2002, pp. 93-95.

# Organisation de l'émigration

Du point de vue des pays du Nord, l'émigration des ressortissants des pays du Sud apparaît complexe, multiforme et anarchique. Ce point de vue est réducteur car l'émigration des pays du Sud ne pourrait se faire sans un minimum de structuration. On pourrait dire pour simplifier, qu'à l'individualité de l'émigration issue des pays riches s'oppose la collégialité de l'émigration des pays en développement. Ce caractère collectif n'est pas celui d'une masse informe de migrants mais celui qui encadre le migrant ou l'aide dans son périple. Les formes les plus traditionnelles, on pourrait dire séculaires, sont les aides apportées par la famille, la communauté villageoise, les amis, les compatriotes, qui revêtent les aspects les plus divers : information, argent, recrutement, logement, etc. D'autres formes plus contemporaines d'appui à la migration apparaissent à côté ou en plus des premières. Il s'agit des agences privées de placement international, des passeurs et des associations de migrants qualifiés. En mettant l'accent sur la méso-échelle, nous avons évoqué l'importance de ces différentes organisations sociales et économiques et montré comment elles permettaient de réduire les risques individuels liés à l'entreprise migratoire. En détaillant plus précisément leur rôle, il s'agit de voir maintenant comment l'émigration des pays du Sud se charpente, s'organise et se donne les moyens de sa réussite.

### **Les réseaux communautaires**

Nous avons vu dans le deuxième chapitre comment la pluriactivité était une manière de lisser le risque auquel sont soumis les ménages des pays du Sud. Cette stratégie de diversification est d'autant plus efficace qu'elle se déploie dans des endroits différents. Ceci explique les avantages pour les migrants ruraux à aller de manière préférentielle vers l'urbain. Ceci explique aussi en partie pourquoi les émigrés se contentent souvent de revenus inférieurs à ceux des autochtones à travail égal : leur objectif et celui de leur famille n'est pas tant de maximiser leur revenu que de minimiser les risques.

Ce mécanisme n'est pas sans faille : l'émigration comporte elle-même un risque et un coût pour l'individu. Dans ces conditions, en échange de l'envoi d'une part de ses revenus à la famille ou à la communauté, le migrant attend d'elles un soutien à la migration sous forme de pécule initial, une aide pour trouver un emploi et aussi des facilités pour se loger, s'intégrer dans la communauté d'accueil, etc. On reconnaît là évidemment les caractéristiques offertes par tout réseau migratoire (1). Dans le « contrat migratoire », le migrant demande aussi des garanties pour sa réintégration dans la communauté d'origine en cas d'insuccès de la migration ou bien en cas de succès une fois son séjour terminé. Cet arrangement tacite inclut aussi des sanctions en cas de manquement. Par exemple, le migrant dont le comportement a été sans reproche pourra en général trouver à se marier facilement lors de son retour, ce qui ne sera pas le cas si la communauté l'a jugé défaillant. Pressions sur l'héritage, sur le patrimoine foncier ou sur la réputation sont autant de leviers menaçants. Le devoir filial, la solidarité et la nostalgie sont par contre des valeurs positives inculquées qui incitent au respect de ce contrat migratoire. On trouve ainsi au sein des réseaux un grand nombre de mécanismes de contrôle garantissant au mieux l'absence de comportements opportunistes de la part du migrant.

Les réseaux migratoires remplissent donc les rôles que n'assurent pas bon nombre de marchés dans les pays en développement. Un migrant d'un pays développé aura trouvé un emploi par petite annonce ou candidature spontanée, il aura pris soin auparavant de se renseigner sur son salaire, sur les performances de l'entreprise, son contrat de recrutement aura été signé en bonne et due forme, il partira avec une épargne personnelle ou un prêt qu'il aura contracté auprès d'une banque pour pouvoir s'installer et louer ou acheter un logement. À l'inverse, un émigré d'un pays en développement n'aura pu se constituer un pécule de départ que grâce à l'aide de sa famille, de son village ou de son futur employeur qui récupérera sa mise sur ses premiers salaires, l'information qu'il a obtenue de la part de collatéraux ou d'amis émigrés sur son futur travail est parcellaire, il ne connaît pas précisément son salaire ni ses conditions de travail, il n'aura pas de contrat de travail, il sera hébergé à son arrivée chez ses compatriotes.

Pour l'employeur, le réseau présente l'avantage de faire parrainer le nouveau venu par un employé déjà en poste, engageant ainsi la responsabilité morale de ce dernier. L'autre attrait est d'avoir l'assurance que le futur employé possédera un comportement professionnel similaire à celui des employés déjà issus du réseau. La valeur d'une information donnée par quelqu'un que l'on connaît est supérieure à celle obtenue de manière anonyme. Pour le migrant, ceci est largement confirmé par une enquête menée à partir de 1994 sur plusieurs communautés de migrants dans des pays européens. Les informations que les migrants ont récoltées et qui ont orienté leur choix de destination proviennent pour les deux tiers de la famille (tableau 8).

(1) Nous définissons ici le réseau migratoire comme une institution sociale dont le rôle est d'organiser et de favoriser les flux d'émigration sur la base de règles, normes et valeurs, partagées entre les membres d'une communauté.

**Tableau 8. - Sources d'information sur le pays de destination, selon l'origine du migrant (en %)**

	Turquie	Maroc	Égypte	Ghana	Sénégal	Total
Est déjà venu dans le pays	4	2	10	4	9	6
Famille sur le lieu de destination	41	36	43	33	46	40
Famille sur le lieu d'origine	19	29	36	16	30	26
Médias	28	19	8	23	4	17
Autres	8	14	4	24	10	12
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Eurostat, NIDI, *Push and Pull Factors Determining International Migration Flows*, Luxembourg, La Haye, 2001.

Une caractéristique des réseaux migratoires est d'entraîner une baisse des coûts de la migration par une diminution des coûts d'information, de transport ou de logement, d'insertion professionnelle, d'adaptation culturelle, grâce à une meilleure connaissance du milieu d'accueil et à un « effet nombre » permettant des économies d'échelle. Une fois le réseau consolidé du point de vue du migrant et de la société de départ, il est devenu une institution (2), c'est-à-dire un système de normes et de contraintes régissant les activités humaines. La reproduction de ces normes est assurée dans la mesure où elles sont peu à peu intériorisées par tous et parce qu'elles sont imbriquées avec d'autres institutions dans un système complexe dont il est difficile d'extraire une règle sans perturber les autres (droits sur la terre, rapports entre générations, division sexuelle du travail, tontines, transmission patrimoniale).

Pour l'institution migratoire, cette relative rigidité explique que, malgré la diversification géographique croissante des flux, finalement très peu de destinations soient investies parmi celles quasi illimitées qui s'offrent aux candidats à l'émigration. Rares en effet sont ceux qui prennent le risque d'ouvrir une nouvelle voie. Si les systèmes statistiques le permettaient, on verrait dans la matrice mondiale des flux origine/destination un nombre impressionnant de cases vides (3). En effet, même si une zone d'accueil potentielle offre des salaires supérieurs ou des conditions de vie meilleures, le coût de l'investissement initial et le risque d'échec peuvent être dissuasifs face à une destination déjà établie. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'hypertrophie urbaine de certains pays africains malgré un taux de chômage important. Quand le réseau migratoire est bien implanté, les coûts de la migration sont devenus suffisamment bas pour permettre des déplacements massifs d'actifs, aboutissant à un « effet de surchauffe » qui se traduit par un écart grandissant entre le volume de migrants

(2) Sur ce concept : Guilmoto, Christophe Z. et Sandron, Frédéric, « Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement », *Économie Rurale*, n° 252, 1999, pp. 47-54 ; Guilmoto, Christophe Z. et Sandron, Frédéric, « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », *Population*, vol. 55, n° 1, 2000, pp. 105-136.

(3) Thomas Faist pose les questions suivantes : « pourquoi si peu de migrants dans beaucoup d'endroits ? » et « pourquoi tant de migrants dans si peu d'endroits ? » ; voir Faist, Thomas, *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford University Press, Oxford, 2000.

venus tenter leur chance en ville et la capacité réelle d'absorption des régions d'accueil, particulièrement en période de récession économique.

Outre la destination, une autre rigidité observée est celle qui concerne le profil et la qualification des migrants. L'acquisition d'un savoir-faire spécifique sur le lieu d'origine fait la force du réseau et consolide des niches professionnelles dans les lieux de destination (tableau 9). Cette capacité des migrants à maintenir des liens avec la communauté d'origine et celle d'assurer une situation de monopole sur certains emplois peuvent avoir des répercussions néfastes sur l'insertion des migrants, notamment en période de récession économique et de chômage ; se sentant exclues de certains segments du marché du travail, les populations locales en font alors porter la responsabilité aux migrants. En s'appuyant sur la solidarité entre leurs membres et avec la communauté d'origine, les réseaux peuvent générer un ostracisme réciproque qui se traduit par un repli sur soi encore plus net des émigrés et par leur rejet de la part des nationaux.

**Tableau 9. - Spécialisation professionnelle et réseau migratoire (exemples)**

<b>Origine</b>	<b>Spécialisation professionnelle</b>	<b>Destination</b>
Berbères du Maghreb	Commerce d'alimentation générale	Paris
Chine	Commerce de l'or	Thaïlande
Comores	Employé restauration	Marseille
Guinée	Filière des fruits	Sénégal
Liban	Commerce de détail	Abidjan
Inde	Informatique	Silicon Valley
Mexique	Travail agricole	Californie
Népal	Gardiens	Inde
Philippines	Marins	Mer
Sénégal	Camelots	New York
Turquie	Micro-entreprises	Allemagne

Sources : diverses.

S'ils sont solides, les réseaux n'en sont pas pour autant définitifs. Un ensemble de facteurs sont susceptibles d'en compromettre la pérennité. Dans le domaine économique, les changements exogènes proviennent essentiellement des variations du système des prix relatifs. Le fonctionnement du réseau peut donc être affecté par des modifications sur le marché du travail (emplois offerts, localisation...), par des changements de prix (taux de change, prix agricoles, salaires urbains...), ou encore par des modifications structurelles (dans la composition de la population par exemple). Le rôle du politique (fermeture de frontière, conflit, etc.) a un effet parfois brutal sur les filières et peut provoquer une réorientation des réseaux migratoires, donnant parfois à la migration internationale ce caractère volatile que l'on connaît. Des changements plus lents dans les déséquilibres économiques interrégionaux peuvent annuler la baisse tendancielle des coûts de la migration, en réduisant par exemple les différentiels salariaux. Des changements technologiques (révolution des transports et des communications, mécanisation de l'agriculture, etc.) peuvent aussi jouer un rôle important.

Il est en vérité difficile de couvrir l'éventail des bouleversements de nature à affecter les réseaux, tant les variables à prendre en compte sont multiples.

Des modifications endogènes au réseau peuvent aussi à terme l'affaiblir. Les différentiels de revenu entre migrants et sédentaires s'avèrent parfois si forts que beaucoup de candidats à la migration se présentent au-delà du nombre que le réseau peut en absorber pour continuer à fonctionner efficacement. Ceci peut arriver si les migrants, trop nombreux, ne trouvent plus de travail ou s'ils sont victimes d'un rejet de la part de la population locale. Aux économies d'échelle succèdent les « déséconomies d'échelle ». De surcroît, les préférences des acteurs évoluent dans le temps et de la même manière que des normes partagées ont renforcé le réseau, de nouvelles normes concurrentes l'affaiblissent. C'est le cas lorsque les logiques individualistes se substituent aux logiques collectives, remettant graduellement en cause les mécanismes de pouvoirs entre les générations et les sexes. De nouveaux systèmes de valeurs, qui peuvent d'ailleurs avoir été développés au contact des sociétés de destination, modifient les formes des engagements et des arrangements institutionnels. Les réseaux aussi, naissent, croissent et meurent.

Parmi les réseaux qui sont en train de croître, l'un illustre bien ces mécanismes : celui des Sénégalais émigrés à New York, plus précisément des Sénégalais de la région de Boal (4). Dans cette région, jusqu'au début des années 1970, la confrérie des Mourides (Musulmans) vit de la production d'arachide. Après cette date, la sécheresse et la chute des cours les obligent à émigrer, notamment vers Dakar où ils sont devenus commerçants, dans la rue pour les plus pauvres. Peu à peu, ils vont s'imposer sur le grand marché central de Dakar et devenir propriétaires d'une partie importante des commerces. Au début des années 1980, quelques migrants de cette communauté mouride tentent leur chance à New York comme camelots, vendant sur le trottoir des lunettes de soleil quand il fait beau, des montres quand le temps est couvert et des parapluies quand il pleut. En 1982, seuls deux d'entre eux ont une licence les autorisant à faire leur commerce dans la rue. Les vendeurs sont obligés de se regrouper pour payer des loyers exorbitants dans des immeubles en démolition. Là où les autres migrants essaient de se faire discrets, les vendeurs sénégalais commencent à faire partie du paysage dans les plus prestigieuses rues et avenues new-yorkaises. Très vite, certains d'entre eux réussissent à gagner des sommes d'argent suffisantes pour ouvrir des commerces de gros et revendre la marchandise à leurs confrères. Ils fournissent aussi des non-Sénégalais. La communauté s'est encore mieux structurée lorsqu'il lui a fallu comparaître devant les tribunaux pour vente illégale dans les rues. L'Association sénégalaise devenait un interlocuteur pour les pouvoirs publics. De leur côté, les associations religieuses mourides qui envoyaient de l'argent à leurs leaders religieux au Sénégal ont joué le rôle de collecteurs de fonds pour les procès intentés aux membres de la communauté. Un haut dignitaire mouride a fait le voyage jusqu'à New York et

(4) La plupart des informations de ce passage proviennent de : Ebin, Victoria et Lake, Rose, « Camelots à New York : les pionniers de l'émigration sénégalaise », *Hommes et Migrations*, n° 1160, 1992, pp. 32-37 ; Fall, Abdou Salam, « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine », chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, série Rapport de recherche, n° 3, Université du Québec en Outaouais, 2002, 42 p.

obtenu une entrevue avec le maire pour lui exprimer les difficultés de la communauté. Dix ans après les pionniers, les Sénégalais sont reconnus à New York comme étant de bons commerçants. Quelques belles réussites économiques le prouvent, de la rue au petit commerce, puis au commerce de gros et enfin aux grandes entreprises d'import-export. En 2000, les migrants ont élargi leurs champs d'activité au transport (taxi, livraisons), et il existe à Harlem un « little Senegal ». On compte 2 136 Sénégalais à New York selon le recensement général, mais beaucoup plus selon les services statistiques de la ville, tandis que les transferts vers le Sénégal sont estimés à 20 millions de dollars.

Le réseau sénégalais mouride à New York a joué pleinement son rôle en permettant l'accueil de nouveaux venus d'une manière assez classique : les primo-arrivants commencent au bas de l'échelle, certains réussissent à progresser, ils font alors appel à des compatriotes, les emploient dans leur commerce ou entreprise et ainsi de suite. Les liens entre Broadway Avenue, où sont localisés les sièges des entreprises, et le marché de Dakar se sont renforcés. Une autre fonction importante du réseau a été de mettre en contact des hommes d'affaires sénégalais avec leurs homologues américains. Dans l'autre sens, les migrants sénégalais investissent à distance dans des terrains à Dakar.

Au total, l'évolution d'un réseau migratoire peut être schématisée en quelques phases. Une phase préliminaire, pionnière, se déroule hors des réseaux, inexistant à ce stade. Le choix de la destination par le ou les premiers migrants est théoriquement illimité, mais les critères géographiques, économiques, politiques, linguistiques le restreignent de fait. Durant la phase suivante, les effets multiplicateurs des premières installations couronnées de succès se concrétisent et la réduction des coûts de la migration rend les candidats de plus en plus nombreux. Dans l'ensemble de la société de départ et dans la communauté exilée, un ensemble de règles et de normes se mettent en place autour du réseau migratoire ; c'est ce que nous avons appelé « l'institution migratoire ». Cette institutionnalisation a pour conséquence d'abaisser encore les coûts de la migration qui tend alors à s'accélérer encore. Dans une phase ultérieure, le système de valeurs des migrants se rapproche de celui de la région destinataire. Dans le même temps, des effets d'encombrement du réseau liés à une migration trop importante peuvent survenir ainsi que des tensions avec la population locale. Les avantages du réseau migratoire risquent de s'atténuer, d'autant que les migrants dépendent de moins en moins de leur village d'origine pour leur emploi, leur logement, leur mariage, etc. Les mécanismes de déclin des réseaux sont symétriques de ceux qui en ont autorisé le succès. Mais du début à la fin du réseau, se seront écoulées quelques années ou quelques décennies.

## **Les diasporas**

On peut définir simplement une diaspora comme un ensemble de communautés émigrées connectées entre elles (5). Les diasporas juive, chinoise ou libanaise figurent parmi les plus connues. Elles ont en commun plusieurs particularités :

(5) Certains auteurs parlent néanmoins parfois de « diaspora » pour évoquer une communauté émigrée dans un seul pays : par exemple, la diaspora algérienne en France.

dispersion sur plusieurs territoires, forte homogénéité du groupe, fort attachement au pays d'origine, existence de mécanismes de solidarité, maintien de liens réels et symboliques avec le pays d'origine.

Alors que les réseaux migratoires s'appuient sur des relations fortes de proximité, les diasporas s'appuient sur un ensemble très large de relations qui peuvent s'avérer plus lâches. La cohésion d'ensemble n'en est pas forcément moins forte comme l'a montré de manière plus générale Mark Granovetter (6). Selon lui, c'est davantage la densité des relations, c'est-à-dire le nombre de personnes en contact, qui constitue le facteur essentiel pour souder une communauté et non pas l'intensité de ces relations. Dit autrement, pour consolider une communauté, mieux vaut que chaque individu ait des « liens faibles » avec beaucoup plutôt que des « liens forts » avec peu. Dans ce dernier cas, le risque est que la communauté se délite en une juxtaposition de sous-communautés ou de clans. On en conclut que des liens forts au sein des communautés sans liens faibles entre elles se traduisent par la fragmentation de l'ensemble social. Appliqué aux communautés migrantes, ce raisonnement montre que, paradoxalement, le contrôle communautaire plus faible exercé sur les membres de la diaspora que sur ceux d'un réseau ne la rend pas moins cohésive que lui.

Ce mécanisme est fondamental pour comprendre le fonctionnement des diasporas dans les pays en développement. Il met notamment l'accent sur la nécessité perpétuelle d'entretenir des liens entre les membres de la communauté migrante et le pays d'origine, qu'ils soient symboliques ou réels. Le partage commun de ces liens entre les migrants et leur pays fait qu'ils se transforment en liens entre les migrants. Un certain degré de liberté et une diversité des comportements des migrants ne donnent que plus de force à leurs valeurs partagées. En mettant l'accent moins sur les individus que sur leurs liens dans le temps et dans l'espace, on dépasse la notion de diaspora comme un simple ensemble de personnes dispersées dans le monde. Cette perspective, loin de réifier la diaspora, révèle l'importance du capital social.

La diaspora jette des ponts entre les communautés émigrées en développant une identité communautaire transnationale puissante. Emmanuel Ma Mung (7) définit cette dernière comme « la conscience et le sentiment d'appartenir à un même groupe référent, à un territoire et une société d'origine mais aussi, et de plus en plus, dans le mouvement même de la dispersion, le sentiment d'appartenance à une même entité sociale en quelque sorte a-territoriale ». Une fois de plus, il peut paraître paradoxal que l'attachement au pays d'origine soit le ciment de l'exil. En se référant aux valeurs d'un pays qu'il a quitté, le migrant se forgerait une identité de membre d'une diaspora qui en ferait la force et la cohésion. Le regroupement dans certains quartiers urbains est aussi un moyen de s'inscrire dans une logique communautaire. Il existe par exemple des *Chinatown* à New York, Los Angeles et San Francisco, un quartier turc à Berlin (Kreuzberg), des quartiers à dominante libanaise à Montréal ou à Saint-Laurent au Canada,

(6) Granovetter, Mark, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, 1973, pp. 1360-1380.

(7) Ma Mung, Emmanuel, « Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de la diaspora », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n° 3, 1992, pp. 175-191.



etc. En région parisienne, on trouve des concentrations singulières de Maliens à Montreuil ou de Chinois dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement à Paris.

Les commerces ethniques (*ethnic business*) sont une autre manière d'assurer la consolidation des diasporas. Élément central des enclaves ethniques, ils créent des emplois, ils sont des lieux de rencontre et de sociabilité de la communauté et ils renforcent les liens avec le pays d'origine en préservant certaines habitudes alimentaires, vestimentaires ou culturelles. C'est typiquement le cas des commerces alimentaires chinois, des salons de thé turcs, des vendeurs de cassettes vidéo indiens, des épiceries casher. Parallèlement au commerce intra-communautaire, une des spécialités de la diaspora chinoise est d'approvisionner en produits exotiques les populations des pays d'accueil. Les liens financiers et humains tissés entre les différents pôles de la diaspora chinoise sont des atouts de poids qui permettent très souvent aux importateurs chinois d'être très compétitifs sur les prix. C'est ainsi qu'en France, des produits africains destinés à des consommateurs africains sont importés par des sociétés chinoises qui les achètent à des grossistes chinois en Afrique (8). On retrouve un mode d'organisation économique et social similaire dans toutes les communautés chinoises disséminées sur la planète.

La cohésion des diasporas nécessite une activation constante des liens entre leurs membres et le pays d'origine. En exil, ils prennent des formes très variées : presse, télévision, modes de consommation, lieux de culte, associations, porte-parole, transferts monétaires, etc. La baisse du coût des communications téléphoniques et électroniques favorise le maintien de ces liens, de même que celle des coûts des transports autorise les retours réguliers au pays. À cette occasion, en regroupant l'ensemble des émigrés des divers pays d'accueil, certaines manifestations régionales ou nationales ont comme vocation de renforcer le sentiment d'appartenance à la diaspora. Le 7 juin est par exemple, à Manille, le jour de la fête annuelle en l'honneur des travailleurs émigrés philippins. Une vingtaine de prix y sont décernés lors de la cérémonie des *Bagong Bayani*, c'est-à-dire des « nouveaux héros ».

À travers les quelques réflexions et exemples donnés ici, on voit que ce qui caractérise une diaspora est une continuelle capacité d'adaptation. La diaspora est ainsi plus flexible que le réseau grâce à l'espace géographique plus vaste qu'elle mobilise. Alors que le réseau migratoire, avec un lieu de départ et un lieu d'arrivée, favorise la migration internationale, la diaspora place d'emblée l'activité migratoire dans un espace transnational. En étant moins dépendante des frontières et des politiques bilatérales, la diaspora autorise le renouvellement des flux de départs qui, dans un contexte contraignant, repose sur cette capacité des migrants à s'organiser de mieux en mieux. Et la logique capitaliste qui voit aujourd'hui dans l'émigration un véritable marché y participe pleinement.

(8) Sow, Abiboulaye, « Africains et Asiatiques dans l'économie informelle à Marseille », *Hommes et Migrations*, n° 1233, 2001, pp. 58-71.

## Les services marchands

Dans les pays du Sud, tous les individus souhaitant émigrer à l'étranger n'ont pas la chance d'avoir dans leur entourage un appui familial ou communautaire suffisant pour le faire. À défaut de ce capital social, ou en complément, le candidat pourra éventuellement faire appel au marché en s'adressant à des sociétés privées de placement international, voire à des passeurs. Si la migration est depuis longtemps une industrie internationale, l'acheminement du migrant et la mise en contact entre offre et demande de main-d'œuvre revêtent aujourd'hui de nouvelles formes qui ne sont pas sans incidence sur l'ampleur des flux migratoires et leurs directions.

### Les agences de placement

Pourquoi un migrant d'un pays en développement irait-il payer les services d'une agence pour aller vendre sa force de travail à l'étranger ? Tout simplement parce que pour se rendre dans certains pays, elles sont légalement incontournables. Même si leur présence obéit à une logique économique, elles sont avant tout un mode de régulation des flux qui permet au pays d'accueil un réglage fin de l'immigration : un travailleur ne vient que si un employeur en fait la demande. C'est ainsi que les agences sont un rouage essentiel dans le système de contrat de travail temporaire en vigueur dans de nombreux pays asiatiques.

Les émigrants indiens informaticiens aux États-Unis sont parfois recrutés selon ce mode, mais c'est surtout aux travailleurs non qualifiés que les courtiers s'adressent. Leur marché potentiel est immense. Les pays occidentaux ayant fermé leurs frontières à ce type de migrants, c'est donc majoritairement des flux Sud-Sud que gèrent les courtiers. Les agences de placement assurent ainsi 80 % de l'émigration asiatique vers les pays arabes et canalisent plus des deux tiers de l'émigration de travail aux Philippines, en Indonésie et en Thaïlande. Elles existent toujours sur le lieu de départ mais pas forcément sur le lieu d'arrivée où le relais peut être pris par l'administration du pays ou les employeurs eux-mêmes.

À Taiwan, dragon asiatique qui a connu un fort développement économique, les agences constituent le principal système de recrutement de la main-d'œuvre non qualifiée. Nombreux sont les travailleurs thaïlandais, philippins, malaisiens, indonésiens ou vietnamiens à y être arrivés par l'intermédiaire d'un courtier. Ils sont là avec un contrat de trois ans et sont liés de manière forte à leur employeur : la loi taiwanaise stipule qu'un employé étranger ne peut quitter son emploi que si l'employeur fait faillite, part lui-même à l'étranger, ne paie pas les salaires pendant quatre mois consécutifs ou commet une agression sexuelle sur l'employé. Par contre, pour s'assurer la fidélité du travailleur, il est d'usage que l'employeur prélève une part de son salaire qui ne lui sera rendue qu'à son départ. Si des problèmes de santé ou une grossesse sont détectés lors des visites médicales obligatoires, ce départ sera anticipé.

Faut-il le préciser, pour la bonne marche de ses affaires le courtier du pays de départ est davantage incité à mettre l'accent sur l'eldorado taiwanais et l'opportunité de faire fortune que sur les difficultés des conditions de

vie et de travail qui attendent le candidat migrant. Ce dernier n'est en général pas suffisamment instruit ou lettré pour bien comprendre les tenants et aboutissants d'un contrat de travail. Sur place, la barrière de la langue, la courte durée du contrat, l'impossibilité de se soustraire à l'employeur font que le travailleur n'a pas d'autre choix que de se soumettre à ce qui lui est proposé. De plus, le migrant est redevable d'une somme très importante au courtier qui se charge de lui trouver un emploi, faire ses démarches administratives, payer les examens médicaux obligatoires et assurer le retour. Pour l'ensemble de ces services, le migrant doit déboursier environ un an de salaire, soit 6 000 dollars. Quand il ne peut pas payer la somme au courtier lors de la transaction, il rembourse sa dette sur ses premiers salaires. Les dépenses sur place pour se nourrir et se loger ainsi que les taux d'intérêts sur la dette font que ce n'est qu'au bout d'un an et demi à deux ans que le migrant commencera à être bénéficiaire. Pour un contrat standard de trois ans, il lui restera alors un peu plus d'une année pour engranger l'épargne la plus importante possible avant de rentrer dans son pays.

Dans ce système, on voit bien comment les tarifs élevés des courtiers restreignent les possibilités de défection des migrants. Au final, l'économie taiwanaise bénéficie d'une main-d'œuvre bon marché pour le plus grand bien de ses employeurs et de sa population ; les importateurs des pays développés qui achètent des produits taiwanais à des prix compétitifs sont eux aussi satisfaits ; les courtiers font des marges bénéficiaires appréciables (9) ; quant au migrant, avec un pécule de l'ordre de 6 000 dollars (un an de salaire net) il a gagné en trois ans ce qu'il aurait gagné en dix ou quinze ans dans son pays.

À la suite d'une conférence sur le thème de la vulnérabilité des travailleurs (10), l'Organisation internationale du travail s'est penchée sur cette activité en pleine expansion que sont les agences privées de recrutement de main-d'œuvre. Leur efficacité et leur utilité sont indéniables mais les tarifs relevés chez des courtiers peu scrupuleux et les descriptions trompeuses de l'emploi et des conditions de travail font qu'il est nécessaire de protéger le client. Ce n'est pas une marchandise banale qui est en jeu. Sur le plan de l'organisation et de la régularisation interne de la profession, il s'avère que les situations sont encore très éparpillées d'un pays à l'autre : la plupart des pays développés interdisent la rémunération de l'agence par le travailleur, tandis que dans les pays en développement, l'opinion générale est que l'activité des agences de recrutement privées doit être encouragée tout en prenant des mesures contre les risques d'exploitation du travailleur, notamment par la limitation des frais qu'il aura à verser à l'agence. Que ce soit sur l'octroi de licences ou de systèmes d'agrément, sur les quotas de recrutement, sur les conditions exigées quant à la situation morale, pénale et financière du responsable de l'agence, sur la connaissance minimale requise du pays d'accueil, sur les inspections régulières des agences par l'administration, sur les sanctions en cas de manquements, sur la fourniture de statistiques aux autorités, sur la mise en place d'une

(9) Battistella, Graziano, « Asie. Retour de manivelle », *Courrier de la Planète*, n° 45, 1998, pp. 17-18.

(10) Bureau international du Travail, *Protéger les travailleurs les plus vulnérables aujourd'hui – Réunion tripartite d'experts sur les activités futures de l'OIT dans le domaine des migrations*, rapport, Genève, 1997.

auto-réglementation sous la forme d'une charte, une législation est en train de se mettre en place ce qui préfigure l'accroissement de cette activité de placement marchand dont on peut se demander quel impact elle aura sur les réseaux migratoires communautaires.

## Les passeurs

Dans les pays développés, les migrants illégaux sont souvent des *overstayers*, c'est-à-dire que dans un premier temps ils sont venus officiellement dans le pays pour un contrat de travail à durée déterminée, pour faire des études ou tout simplement en touristes venus rendre visite à la famille. Puis, dans un deuxième temps ils sont restés. Cette manière de procéder est par exemple assez usuelle dans le cas des migrations illégales ouest-africaines en Europe depuis les années 1980. Les États d'immigration, conscients de cette pratique, sont de plus en plus vigilants sur la distribution de visas, ce qui rend parfois impossible ce mode d'entrée en clandestinité. Les migrants peuvent alors s'adresser à des passeurs qui prennent en charge leur circuit.

Les migrants utilisateurs des organisations clandestines sont présentés dans la littérature soit comme coupables de se livrer à une pratique illégale, soit comme victimes de la cupidité des passeurs. Les cas extrêmes recensés sont ceux qui débouchent sur le trafic humain, exploitation plus ou moins coercitive dans des activités diverses, le plus souvent liées à la domesticité ou au commerce du sexe. Pour ces deux dernières activités, dans des conditions parfois proches de l'esclavage, ce sont majoritairement les femmes et les enfants qui en souffrent. Cette forme de « travail » n'est cependant pas majoritaire et le migrant qui fait appel à un passeur est le plus souvent un homme jeune qui cherche de meilleures conditions de vie et qui fuit son pays pour des raisons économiques ou politiques, somme toute un migrant au profil « classique ».

La relation passeur-migrant est une relation marchande. Le passeur vend un service au migrant (11). Il y a en effet un grand risque de tenter l'aventure migratoire seul ou sans une infrastructure minimale : que ce soit sur des embarcations de fortune (12), dans des camions ou dans les trains d'atterrissage des avions, des milliers de migrants ont payé de leur vie ces tentatives désespérées. Le recours aux passeurs augmente considérablement la probabilité de réussite, mais cela se paie au prix fort. Le montant financier annuel que représente pour les passeurs le convoi d'une dizaine de migrants par jour est phénoménal, et il est intéressant de le comparer aux quelques milliers d'euros d'amende

(11) Le terme employé par les migrants pour désigner le passeur est en général celui de « d'agent » au sens « d'agent commercial ». Les termes de « contrebandier » ou de « smuggler » sont davantage réservés aux acteurs hors de la dyade migrant-passeur : Laacher, Smaïn et Mokrani, Laurette, « Passeur et passager, deux figures inséparables », *Plein Droit*, n° 55, décembre 2002.

(12) Le 2 décembre 2002, à la suite du naufrage de leur embarcation à destination de l'Espagne, les cadavres de 32 clandestins originaires d'Afrique subsaharienne ont été repêchés sur une plage du Sahara-Occidental. Quelques jours avant, 17 clandestins marocains se sont noyés à la suite du naufrage de leur canot pneumatique.

en vigueur dans les pays européens (13). Les tarifs pratiqués sont *grosso modo* fonction de la difficulté de l'acheminement, de son coût, des salaires pratiqués dans le pays de destination et de la demande (tableau 10). Pour un même trajet, la gamme des tarifs est assez étendue dans la mesure où, comme pour les agences de recrutement privées, les passeurs offrent avec plus ou moins de sérieux des prestations diversement sophistiquées qui vont du simple passage de frontières à la fourniture d'un hébergement en passant par l'initiation au système juridique du pays de destination ou la réalisation d'un faux passeport.

**Tableau 10. - Prix moyen d'un acheminement clandestin autour de l'an 2000 (en dollars américains)**

Origine	Destination	Prix	Observations
Afghanistan	Angleterre	6 000	
Albanie	Italie	2 000	
Bangladesh	Allemagne	5 000	
Chine	Angleterre	45 000	
Chine	États-Unis	35 000	Fourchette large : 20 000 à 60 000
Chine	Europe de l'Est	12 000	
Chine	Hong-Kong	300	Caché dans une valise
Chine	Japon	12 000	
Cuba	États-Unis (Miami)	8 000	Payé par les familles résidentes à Miami
France	Angleterre	600	
France	Angleterre	2 800	Traversée « sécurisée »
Hong-Kong	États-Unis (Los Angeles)	60 000	Prix maximum
Inde	États-Unis	20 000	Arrestation en 1998 d'un réseau de 21 membres ayant fait traverser 7 000 migrants en trois ans
Irak	Angleterre	6 000	
Maroc	Espagne	750	
Mexique	États-Unis	150	Traversée de la frontière
Mexique	États-Unis	450	San Antonio
Mexique	États-Unis	700	Los Angeles
Philippines	Koweït	3 000	
Sri Lanka	France	7 000	
		3 000	Moyenne mondiale (estimation Jonas Widgren) (1)

(1) « Les migrations internationales », *Cahiers français*, n° 307, La Documentation française, Paris, mars-avril 2002. Sources : diverses.

(13) Un rapport du Sénat sur les filières d'immigration irrégulières note à leur propos : « Très structurées, elles défient l'organisation de nos services de police classique, d'autant plus facilement que les risques encourus sont sans commune mesure avec les profits retirés. Cette activité criminelle est incontestablement aujourd'hui l'une des plus lucratives » (Rouvière, André, « Rapport sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole contre le trafic illicite de migrants », *Rapport du Sénat*, n° 201, annexe à la séance du 31 janvier 2002). Une estimation du profit total dans le monde de cette activité est de l'ordre de 3,5 à 10 milliards de dollars (Schloenhardt, Andreas, « Migrant Trafficking and Regional Security », *Forum for Applied Research and Public Policy*, Summer, 2001, pp. 83-88.

Les filières clandestines se coordonnent les unes avec les autres. D'un pays à l'autre, les passeurs se transmettent les migrants aux frontières ou ailleurs. Ces derniers, de toutes nationalités, se retrouvent ensemble à des endroits stratégiques qui constituent de véritables plaques tournantes. En juin 2001, les 300 passagers clandestins du *Tarkhan Kut*, navire ukrainien intercepté au large des côtes turques, étaient asiatiques comme africains. Les 900 Kurdes dont le navire s'est échoué dans le Var en février 2001 avaient remis leur destin dans les mains de passeurs syriens, turcs et grecs. L'objectif pour les passeurs est d'atteindre la destination-cible en fonction non pas du plus court chemin mais du moindre danger, si possible au moindre coût.

Cette organisation en filières explique que certains périple ne figurent pas au catalogue des passeurs. Un Chinois aura plus de facilités pour se rendre à New York qu'un Marocain à Reykjavik. D'ailleurs, les migrants ne savent pas toujours précisément où les passeurs les emmènent ni quel circuit ils vont faire. Il arrive aussi qu'ils restent en cours de route, pour diverses raisons, dans un pays qui n'était pas celui visé à l'origine. Fréquemment, des Chinois en partance pour les États-Unis ou l'Europe sont « abandonnés » à Moscou ou à Bangkok. Avec ou sans filière clandestine, c'est ainsi que des pays en développement sont en train de devenir des interfaces, des passages obligés sur les trajets des passeurs, laissant là l'opportunité aux migrants de s'y installer quelque temps pour y préparer l'étape suivante. C'est le cas des migrants d'Afrique subsaharienne qui séjournent au Maroc ou en Libye avant de se rendre en Espagne ou en Italie et des Colombiens qui rejoignent les États-Unis par le Mexique.

## **Les associations de migrants hautement qualifiés**

Les migrants hautement qualifiés (médecins, ingénieurs, cadres supérieurs, enseignants-chercheurs, professions libérales) sont atypiques dans le champ d'étude de la migration internationale. Comme nous l'avons vu, leurs compétences sont convoitées par beaucoup de pays développés, ce qui rend leur mobilité beaucoup plus simple que celle de leurs compatriotes non qualifiés. Alors que ces derniers misent tout sur leur capital social pour assurer la réussite de leur entreprise migratoire, les migrants qualifiés se contentent de leur capital humain et peuvent se passer des réseaux migratoires. Leur migration procède davantage d'une logique individuelle qui s'énonce en termes de carrière professionnelle. Bien sûr, ils ne coupent pas pour autant les liens avec leur communauté d'origine mais leur expatriation est néanmoins souvent définitive. De plus en plus, ils essaient de mettre en place des associations transnationales visant à valoriser leur savoir au service de leur pays.

Si les associations de migrants des pays du Sud existent depuis longtemps, il apparaît qu'elles sont destinées avant tout à défendre leurs propres intérêts au sein de la communauté d'accueil. À l'inverse, les travailleurs hautement qualifiés se sont peu regroupés sur le mode associatif si ce n'est pour se rencontrer et former une élite locale. Ce n'est que très récemment que des associations ont été créées sur la base d'un nouveau paradigme qui renouvelle celui de la fuite des cerveaux. L'idée est, pour le pays d'origine, de transformer le *brain drain* (fuite des compétences) en *brain gain* (gain de compétences) grâce

à la mise en commun des compétences de ses migrants qualifiés expatriés dans le monde entier. Ce modèle repose sur celui de l'activité même des scientifiques qui sont en contact permanent avec d'autres spécialistes du monde entier avec qui ils partagent des données, des résultats, des expériences, des idées : avec qui ils forment une « communauté scientifique ».

Selon Jean-Baptiste Meyer et Mercy Brown (14), la méconnaissance du caractère collectif de ce processus est la source même de l'échec des politiques de lutte contre le *brain drain* menées dans les pays en développement depuis plusieurs décennies. Ce n'est pas seulement parce qu'ils préfèrent vivre dans un pays où les salaires sont plus élevés que les chercheurs et les ingénieurs s'expatrient, c'est aussi parce que les conditions de travail dans les pays du Sud font qu'ils ne sont pas suffisamment connectés à la communauté scientifique. La politique de retour des informaticiens taiwanais a pu fonctionner pour trois raisons principales : d'abord les conditions de travail étaient techniquement proches de celles de la Silicon Valley américaine, ensuite l'effet « boule de neige » a permis le regroupement de nombreux informaticiens sur place, enfin les contacts et échanges permanents entre les communautés scientifiques taiwanaise et américaine ont été encouragés. Alors que la quasi-totalité des pays du Sud ont considéré l'exode des cerveaux comme un problème individuel, Taiwan l'a perçu comme un problème collectif et a fourni une solution collective.

Mis à part quelques autres dragons asiatiques, peu de pays du Sud ont un niveau de développement suffisant pour réussir une telle opération de charme auprès de leurs ressortissants hautement qualifiés. Autant en être conscient et plutôt que de perdre purement et simplement ses élites, il peut s'avérer plus bénéfique pour un pays de considérer sa communauté scientifique émigrée comme une diaspora et d'agir en conséquence. C'est cette idée qui est à la base de la création concomitante mais indépendante d'une quarantaine d'associations depuis la décennie 1990. Initiées par les chercheurs eux-mêmes sur une base nationale ou plus rarement régionale, leur but est de connecter les migrants qualifiés entre eux et d'effectuer vers le pays d'origine des transferts de connaissance qui soient utiles à son développement. Les initiatives qu'elles proposent sont très variées, comme informer les étudiants, assurer des formations ou des missions d'expertise dans le pays d'origine, travailler sur des projets de recherche communs, etc. Elles sont présentes dans plusieurs pays développés ou en développement comme par exemple l'Argentine, la Chine, l'Iran, le Kenya, le Liban, la Tunisie ou encore le Venezuela. *Red Caldas*, l'association colombienne, mobilise dans trente pays plus de la moitié de ses scientifiques expatriés.

En formalisant les liens entre la communauté scientifique expatriée et le pays d'origine, il n'est pas certain que ces associations soient la panacée pour endiguer la fuite des cerveaux dans les pays du Sud. L'entreprise est certainement de longue haleine. En revanche, elles indiquent clairement que l'idée

(14) Meyer, Jean-Baptiste et Brown, Mercy, « Diasporas scientifiques : nouvelle approche à la fuite des cerveaux », Conférence mondiale de la science, Budapest, Most, *Discussion Paper Series*, n° 41, juin 1999, 31 p.

de diaspora fait son chemin et que de nouvelles formes d'organisation de la migration se mettent en place à l'initiative des acteurs de l'émigration.

## **La recherche de la flexibilité**

En étudiant la migration du point de vue communautaire ou familial, nous avons vu plus précisément comment elle était à la fois pourvoyeuse de revenus et réductrice de l'incertitude qui pesait sur les économies d'origine. Symétriquement, les communautés locales rendent l'entreprise migratoire moins onéreuse et moins risquée par la mise en place et le contrôle de réseaux. Cependant, en période de restriction de l'immigration, la visibilité sociale des réseaux présente plus d'inconvénients que d'avantages. Ceci peut expliquer le développement récent de formes migratoires hybrides qui s'appuient à la fois sur les liens familiaux ou communautaires et sur des services marchands, officiels ou clandestins. Alors que le réseau se décline comme une réponse institutionnelle à des marchés défaillants, le marché représenterait une réponse à des barrières institutionnelles juridico-politiques.

L'organisation du projet migratoire demande donc une préparation d'autant plus intense que les politiques de contrôle de frontières ou de séjour sur le territoire se durcissent. Les nouvelles formes migratoires détectées partout dans le monde (15) ont pour origine la recherche d'une meilleure flexibilité. Il est difficile de dire si c'est seulement du système économique capitaliste qu'émerge cette propriété, toujours est-il que la circulation du « facteur travail » s'inspire de celle des capitaux et des marchandises soutenue, elle, sans équivoque, par l'idéologie de la mondialisation. La montée en puissance des diasporas, mais aussi des associations internationales de migrants qualifiés, s'inscrit dans un espace transnational qui autorise une gestion plus souple de la migration que celle permise par les simples réseaux migratoires.

Nous pouvons alors mieux comprendre les tensions issues des différences de niveaux entre les politiques étatiques de contrôle et les modes d'organisation communautaire de la migration. Alors que les logiques à l'œuvre pour les premières sont nationales, les secondes sont transnationales (16). C'est pourquoi les diasporas peuvent être perçues par les États-nations comme dépositaires d'une idéologie concurrente de la leur, tout au moins en ce qui concerne le « facteur travail ». En effet, si la circulation des biens et des capitaux ne remet pas en cause l'intégrité de l'État-nation, il est ouvertement considéré qu'il n'en est pas de même des individus, ce qui rend parfois antinomique le discours de la mondialisation vantant la « société transnationale ».

(15) Pour une liste des études sur les nouvelles formes migratoires en Europe, voir Tarrus, Alain, « Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n° 2, 2001, pp. 37-61.

(16) Sur cette question, voir Schnapper, Dominique, « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n° 2, 2001, pp. 9-36.





# L'émigration : un facteur de développement ?

Pauvreté, chômage, situations de violence, privation de libertés, conflit de générations, pression foncière, les facteurs incitatifs à l'émigration sont nombreux. Mais l'émigration a-t-elle en retour une influence quelconque sur ces facteurs, auquel cas on pourrait considérer qu'elle joue un rôle de régulation dans le pays de départ, ou bien ses effets sont-ils visibles seulement dans le pays d'arrivée ? Ceci revient à se demander si les facteurs du sous-développement sont corrigés ou non par l'émigration. En étudiant les incidences des départs sur la zone d'origine, ce chapitre apportera quelques éclaircissements sur les mécanismes qui relient émigration et développement pour comprendre dans quelles conditions l'émigration peut constituer un facteur de développement.

### **Les transferts monétaires et leur utilisation**

Quand un pays exporte un bien manufacturé, la transaction s'inscrit dans la balance des paiements. Quand un migrant exporte sa force de travail à l'étranger et qu'il envoie de l'argent à sa famille restée au pays, il en va de même. Le Fonds monétaire international (FMI) publie tous les ans les statistiques de la balance des paiements qui permettent de connaître le montant des transferts issus de l'émigration. En 1999, dans le monde, ils représentent plus de cent milliards de dollars, soit l'équivalent du produit intérieur brut du Portugal ou de l'Iran. Les deux tiers de ces transferts concernent les pays en développement et, parmi eux, l'Asie est de loin le premier continent concerné. Pour l'argent des migrants, les axes de circulation privilégiés vont de l'Europe vers le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, des pays du Golfe vers l'Asie, des États-Unis vers le Mexique. Pour ce dernier, l'année 2002 a enregistré un montant de transferts de l'ordre de dix milliards de dollars, faisant de l'exportation de travailleurs un secteur générant des revenus supérieurs à ceux de l'industrie du tourisme.

Les envois d'argent constituent pour plusieurs pays, comme la Jordanie, le Salvador ou le Yémen, une manne financière qui peut excéder un

dixième de leur PIB. Une vingtaine de pays en développement reçoivent annuellement plus d'un milliard de dollars de la part de leurs migrants (tableau 11) (1). Au total, les transferts migratoires dans les pays du Sud sont d'un montant supérieur à celui de l'aide publique au développement qui s'élève à 53,7 milliards de dollars en 2000 selon l'OCDE. Sur le plan macro-économique, ils apportent des liquidités en devises et comblent ou réduisent les déficits commerciaux. En revanche, un tel apport monétaire sans contrepartie productive dans le pays d'origine est potentiellement créateur d'inflation. Malgré ceci et en dépit de l'effet de dépendance qui peut s'ensuivre, les pouvoirs publics voient en général d'un bon œil cette source de revenus qui contribue à équilibrer leur balance des paiements et c'est une des raisons qui les rendent réticents à freiner l'émigration.

**Tableau 11. - Transferts des migrants vers leur pays d'origine en 1999 (1)**

Pays	Montant (en milliards de dollars)	Proportion du PNB (en %) ***	Pays	Montant (en milliards de dollars)	Proportion du PNB (en %) ***
Inde	11,1	2,4	République dominicaine	1,6	8,1
Philippines	6,9	9,2	Thaïlande	1,5	1,2
Mexique	6,6	1,2	Brésil	1,5	0,3
Turquie	4,5	2,2	Salvador	1,4	10,6
Égypte	3,2	3,2	Nigeria	1,3	3,2
Maroc	1,9	5,7	Yémen	1,2**	14,1
Bangladesh	1,8	3,8	Indonésie	1,1	0,7
Pakistan	1,7*	2,8	Équateur	1,1	8,1
Jordanie	1,7	20,5	Sri Lanka	1,1	6,7

\* 1997 \*\* 1998 \*\*\* 2000.

(1) Pour les pays en développement recevant un montant supérieur à 1 milliard de dollars.

Source : FMI, statistiques annuelles de la balance des paiements.

Les moyens utilisés par les migrants pour acheminer l'argent à leur famille sont variés. Le mandat postal et les banques traditionnelles continuent d'offrir ce type de service mais les migrants n'ont pas toujours confiance dans ces organismes réputés trop lents. Depuis quelques années, la gamme des prestataires dans ce domaine s'est largement étoffée et MoneyGram ou Western Union sont maintenant concurrencés par des opérateurs nationaux ou des sociétés comme International Remittance Network ou United States Postal Service and Credit Unions qui pratiquent des prix meilleur marché et permettent des transactions en temps réel. Lorsqu'ils ne font pas appel à ces procédures de transfert hautement sécurisées, les migrants mobilisent facilement leurs relations personnelles, soit parce qu'ils veulent rester discrets face aux administrations fiscales, soit pour des raisons de coût. Ils apportent alors tout simplement eux-mêmes l'argent à leur famille lors de visites, ou bien ils transitent par des commerçants qui appartiennent à des réseaux couvrant le pays d'accueil et le pays

(1) Ne disposant malheureusement pas de l'effectif de population émigrée par pays d'origine, il n'est pas possible de rapporter ces volumes au nombre de migrants.

d'origine. Dans cet esprit, les arrangements avec les commerçants peuvent aussi se traduire directement par des livraisons de produits à la famille par un autre commerçant sur place (2). Les biens en nature sont dans certains pays une forme très courante de transferts non monétaires. Lors de retours, le migrant ramène avec lui véhicule, magnétoscope, chaîne hi-fi, jouets, vêtements. Ce « commerce à la valise » est usuel dans le Maghreb et s'étend parfois à des demandes émanant d'amis de la famille qui transforment le migrant en convoyeur de produits importés. On l'aura compris, les chiffres officiels des envois de fonds de la migration dont nous avons fait mention ci-dessus sont donc largement sous-estimés en raison de l'existence de nombreux mécanismes de transferts non comptabilisables. Pour nombre de pays, ces chiffres déjà importants pourraient être largement multipliés par deux pour rendre mieux compte des transferts effectifs.

Comment est utilisé cet argent ? Le contrat migratoire passé entre le migrant et sa famille n'est pas toujours bien clair sur ce point et nombreux sont les controverses et les conflits qui surviennent. Les membres de la famille peuvent considérer qu'il s'agit là du remboursement de la dette à la collectivité (coût de l'acquisition du capital humain, pécule de départ, soutien des réseaux) et donc que l'argent leur revient de droit. Le migrant peut arguer que c'est à lui d'en bénéficier eu égard aux sacrifices occasionnés par l'exil. Mais dans cette négociation, l'information est asymétrique car le « sacrifice » est rarement perçu comme tel par la communauté. Au contraire, aux yeux de sa famille restée sur place, le migrant a acquis un statut social avantageux grâce à ses transferts. En outre, pour entretenir le mythe et ne pas dévaloriser leur image personnelle, les migrants sont souvent les premiers à cacher les côtés sombres de la vie en émigration (logement rudimentaire, conditions de travail éprouvantes, xénophobie, etc.).

La première fonction des envois de fonds est d'abord de permettre aux familles d'assurer leurs besoins essentiels : se nourrir, se vêtir, se loger, puis se soigner et scolariser les enfants. Au Maroc, l'argent des émigrés permet de réduire de 20 % le nombre d'individus vivant sous le seuil de pauvreté, ce qui représente 1,2 million de personnes. Au Burkina Faso, environ un ménage sur deux reçoit des transferts pour un montant qui constitue la moitié de ses ressources (3). Aux Comores, les transferts des migrants résidents en France sont considérés comme vitaux pour l'économie. Dans les pays en développement, cet apport est d'autant plus important que l'économie locale est sujette à de fortes fluctuations. À la fonction de pourvoir aux dépenses quotidiennes se greffe alors celle d'assurance.

Ensuite, les envois de fonds servent fréquemment à financer l'amélioration ou la construction d'un logement. Ses fonctions multiples lui attribuent une préférence certaine de la part du migrant : d'abord, il peut y loger sa

(2) Pour une recension des principaux systèmes de transferts monétaires informels, voir : Buencamino, Leonides et Gorbunov, Sergei, « Informal Money Transfer Systems : Opportunities and Challenges for Development Finance », United Nations Department of Economic and Social Affairs, *Discussion Paper*, n° 26, 2002, 19 p.

(3) Bouchachen, Jamal, « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc », colloque *Statistique, développement et droits de l'homme*, Montreux, 8-9 avril, 2000, 15 p. ; Lachaud, Jean-Pierre, « Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso », Centre d'économie du développement, document de travail, n° 40, Université de Bordeaux, 1999.

famille, socialement il est marqueur de la réussite du projet migratoire, économiquement il est à la fois un patrimoine, une source de revenus potentiels et un placement peu risqué de l'épargne. Les flamboyantes « maisons de migrants » sont un trait typique du paysage des régions du Sud.

Les postes de consommation auxquels sont affectés les transferts monétaires des migrants ne sont pas seulement ceux qui permettent de survivre ou de maintenir un train de vie. Ils sont aussi l'occasion de dépenses ostentatoires dont l'objet est avant tout d'améliorer le statut social et le prestige de la famille. En milieu urbain, la consommation de produits importés est un signe de réussite. Pour dorer ou redorer son blason, certaines cérémonies se doivent d'être grandioses. Il en est ainsi du « grand mariage » comorien, véritable passage obligé pour acquérir une reconnaissance sociale. Il s'étale sur plusieurs semaines, coûte plusieurs milliers d'euros et donne lieu à des surenchères qui rendent quasi obligatoire l'émigration internationale des jeunes candidats (4). Le temps d'accumuler la somme nécessaire, ils sont d'ailleurs en général un peu moins jeunes au moment du mariage proprement dit. Autre exemple, le pèlerinage musulman à La Mecque dont le coût moyen dans le monde est estimé à 3 000 euros est fréquemment financé par des transferts migratoires. Toutes ces dépenses s'inscrivent dans une logique sociale très forte et non pas dans une logique économique.

Ces dépenses sont souvent accusées de ne pas être productives et donc de ne pas servir au développement. Le constat statistique est effectivement celui d'une faible utilisation directe des transferts migratoires vers l'investissement. Lors de leur retour ou pendant leur émigration, les migrants achètent au mieux un petit commerce, un taxi ou des terres, dont l'usage sera exclusivement individuel ou familial et ne donnera pas lieu à des créations d'emplois extérieurs. Un faisceau d'explications peut être apporté pour comprendre la faiblesse de ces investissements : elles ont trait au contexte institutionnel, au rôle de la communauté ou de la famille et enfin aux caractéristiques du migrant. La première de ces raisons est l'existence d'un environnement hostile à l'investissement. Les motifs qui ont poussé un migrant à quitter un endroit sont en général les mêmes qui font que l'investissement n'y apparaît ni économiquement ni psychologiquement rationnel, voire raisonnable. Dévaluations brusques et importantes (5), cours des changes fluctuants, infrastructures inexistantes ou insuffisantes, manque de ressources techniques, déficit de main-d'œuvre qualifiée, absence de soutien des circuits bancaires, carence d'information sont des freins puissants à l'investissement pour un migrant. Dans ce contexte, les familles et les communautés orientent l'épargne du migrant vers des dépenses qui sont censées être dévolues au secteur public. Puits, routes, écoles et dispensaires sont ainsi parfois financés grâce à la générosité des migrants pour le bien-être de la communauté. En outre, l'argument selon lequel le migrant aurait acquis une qualification pouvant l'aider à monter un projet productif est très souvent exagéré. La plupart du temps, il a été affecté à des tâches parcellisées et a occupé des emplois peu qualifiés, répétitifs. Le maigre capital humain accumulé dans

(4) Le Houerou, Fabienne, « Grand mariage et exil », *Hommes et Migrations*, n° 1215, 1998, pp. 32-38.

(5) Par exemple, la valeur du franc CFA a été divisée par deux en janvier 1993.

ces conditions est rarement transférable dans le pays d'origine. Et pour une question de prestige, le migrant préfère acheter un taxi que de continuer à travailler dans le secteur industriel.

Il faut voir aussi que les fonds propres des migrants sont généralement très limités. Il ne faut pas se leurrer sur les chiffres des transferts migratoires : ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. L'investissement nécessite des relais financiers que le migrant ne trouve pas. Sans assurance, il peut difficilement se lancer dans une activité risquée dont la faillite signifierait l'échec de l'ensemble du projet migratoire. À ces raisons vient s'en greffer une sans doute plus fondamentale : le projet migratoire inclut-il un projet d'investissement ? Ce dernier est-il seulement valorisé ? Dans de nombreuses sociétés des pays en développement, et surtout en Afrique subsaharienne, la vraie réussite consiste à s'installer à son compte, devenir un travailleur indépendant, pouvoir vivre décemment de ses terres et de son bétail.

### **Impacts économiques des transferts**

La critique selon laquelle le migrant n'investit pas est d'une certaine manière fallacieuse. Ce qui compte est qu'il fasse investir, directement ou indirectement. Le migrant qui fait construire une maison fait appel à des ouvriers, des maçons, des peintres, des couvreurs, des plombiers, des électriciens. Beaucoup d'emplois sont mobilisés, dynamisant le marché du travail local. Même si les investissements des migrants sont le plus souvent timorés, les dépenses de consommation comportent un effet multiplicateur favorable à la croissance économique. De nombreux pays développés n'ont-ils pas fait de la relance de la consommation le fer de lance de leur croissance économique à un moment ou à un autre de leur histoire, à grand renfort de mesures macro-économiques ?

Diverses études ont pointé le doigt sur cet argument, montrant par exemple que les transferts de 200 000 Bangladais ont débouché sur la création directe ou indirecte de 570 000 emplois au Bangladesh. Au Mexique, un dollar envoyé par les émigrés se traduit par une augmentation du produit national brut d'environ trois dollars (6). L'accroissement de la demande provoqué par les revenus des migrants profite d'autant plus à l'économie nationale que les produits vers lesquels elle s'oriente sont fabriqués dans le pays. En règle générale, ces dépenses de consommation ont un effet multiplicateur plus fort en milieu rural qu'en milieu urbain où la consommation de produits importés est supérieure. Revers de la médaille, une demande importante sur des marchés saturés ou fortement concurrentiels (logement et terrains en milieu urbain) n'a pas de débouchés productifs, mais se traduit par une tendance inflationniste sur ces produits.

Une question supplémentaire est de savoir si les transferts migratoires réduisent ou non les inégalités de revenus de la zone de départ. Il s'avère que si ce sont les plus pauvres qui migrent, les envois à leur famille ne peuvent qu'améliorer leur situation relative et absolue. C'est typiquement le cas des

(6) Durand, Jorge *et alii.*, « Migradollars and Development : a Reconsideration of the Mexican Case », *International Migration Review*, vol. 30, n° 2, 1996, pp. 423-444.

migrations internes du rural vers l'urbain. En revanche, dans le cas d'une émigration à l'étranger, les frais élevés d'organisation et de départ font que ce ne sont pas forcément les plus pauvres qui partent et dans ce cas, les transferts ont plutôt comme conséquence d'exacerber les différences. Dans le cas où l'émigration est soutenue par un réseau, on peut penser que les coûts élevés dans la première phase de son existence ont comme effet d'avantager les moins pauvres et dans une deuxième phase, quand ces coûts ont baissé, d'avantager les plus pauvres (7). La réduction des inégalités n'aurait donc lieu qu'au moment où le réseau est suffisamment solide pour que les plus pauvres s'y insèrent avec le moins de risque possible et au moindre coût (8). Ce décalage temporel peut être une explication des résultats contradictoires des études menées sur ce thème.

Ces questions de réduction des inégalités sont particulièrement prégnantes dans le monde rural des pays du Sud, dans la mesure où la concurrence sur les terres se traduit par l'exode. La privatisation et la concentration des terres d'un côté et le morcellement à la suite des héritages successifs de l'autre sont les caractéristiques contemporaines du monde rural. Les transferts des migrants ont des implications très diverses qui là encore sont fonction de nombreuses variables contextuelles. Dans certains cas, l'argent sert à investir dans de nouvelles terres ou dans l'amélioration et la modernisation des techniques de production. De réelles et nombreuses réussites sont attestées notamment pour les cultures d'exportation. L'argent de la migration peut aussi servir à employer une main-d'œuvre agricole masculine venant compenser le départ des migrants. Dans d'autres cas, l'agriculture est délaissée au profit de nouvelles activités rurales permises par les transferts, en général des activités de commerce de détail ou de transport. Parfois, l'argent du migrant est utilisé pour quitter le milieu rural et installer la famille en ville. Un migrant qui a vécu à l'étranger dans une grande ville pourra en effet avoir du mal à se réinsérer à son retour dans le milieu rural. Enfin, il faut mettre l'accent sur certains aspects cumulatifs de la réussite des migrants en milieu rural. Un agriculteur déjà aisé pourra consacrer un pécule plus important au projet migratoire et donc se donner de meilleures chances de réussite. Il se peut aussi que sous l'impulsion des transferts en liquidités, les formes de travail agricole communautaire se transforment en relations contractualisées salariées. Les petits paysans ne peuvent alors plus faire appel à l'entraide et ne sont donc plus secourus lorsque des aléas se manifestent. On retrouve ce mécanisme d'affaiblissement des institutions de solidarité locale par exemple dans le Rif central du Maroc.

Les différents mécanismes présentés suggèrent que pour avoir un impact nettement positif sur la pauvreté, les transferts des migrants doivent réunir un ensemble de conditions (9) : il faut que ce soit les plus pauvres qui en bénéficient, qu'ils leur servent à élargir leur possibilités productives, qu'ils aient

(7) Il s'agit de l'hypothèse de Stark-Taylor-Yitzhaki. Voir Stark, Oded, Taylor, J. Edward et Yitzhaki, Shlomo, « Remittances and Inequality », *Economic Journal*, vol. 96, 1986, pp. 722-740.

(8) On peut faire un parallèle utile avec les théories qui relient croissance économique et inégalités : la formulation pionnière de Kuznets indique que, dans un premier temps, le développement augmente les inégalités, car les couches les plus défavorisées ne sont pas concernées par les secteurs en expansion.

(9) Taylor, J. Edward, « Migrations : nouvelles dimensions et caractéristiques. Causes, conséquences et répercussions en termes de pauvreté rurale », in Stamoulis, Kostas G. (dir.), *Alimentation, agriculture et développement rural*, FAO, Rome, 2001.

un effet multiplicateur productif local et enfin que le manque de main-d'œuvre occasionné par le départ des migrants ne soit pas trop déstabilisant pour le système de production. Hormis cette conjonction de facteurs favorables, la grande variabilité des situations dans lesquelles s'insèrent les transferts migratoires empêche toute analyse générale de leur impact économique. Leurs effets sur la croissance, sur les revenus et sur les inégalités de répartition ne jouent d'ailleurs pas forcément dans le même sens. Qui plus est, l'ensemble des mécanismes décrits ici ne concerne que des effets de court terme. Les effets à long terme des transferts migratoires sont en cascade et noyés dans d'autres processus qui les rendent difficiles à isoler. Cette distinction entre le court terme et le long terme pose donc la question de l'impact des transferts migratoires sur le développement au sens large et non pas dans sa seule composante économique.

## **Autres impacts de l'émigration et des transferts**

Développement humain, développement social, développement durable, toutes ces acceptions courantes et reconnues des formes ou modalités du développement montrent à l'évidence que ses facettes sont multiples. Elles ont trait aux processus écologiques, à la sécurité des individus, à leur bien-être ou leur capacité à élargir leurs choix productifs. Ne pas avoir accès à l'eau potable, ne pas avoir un logement correct, ne pas pouvoir se soigner, ne pas pouvoir envoyer ses enfants à l'école, mais aussi ne pas avoir de loisirs ou ne pas participer aux prises de décisions locales sont des signes de misère et des manifestations de la pauvreté dans les pays du Sud. La satisfaction des besoins humains essentiels n'est pas un préalable au développement, elle *est* le développement. La santé, l'éducation, l'environnement ou la démocratie deviennent alors des variables sur lesquelles on peut raisonner en termes de développement humain, social ou durable. Selon cette optique, certaines dépenses considérées comme non productives dans les comptabilités classiques se transforment au contraire en investissements en capital humain. Et ces investissements-là sont en général à long terme. De cette manière, on perçoit mieux comment les transferts des migrants ont une incidence sur les différents piliers du développement que sont la santé, l'éducation, la culture, la démographie et l'environnement.

Mesurer précisément cet impact est très difficile. Les transferts monétaires des migrants ne peuvent pas être dissociés des autres revenus pour une raison assez simple : il n'y a pas d'un côté les revenus obtenus localement et de l'autre les revenus issus de l'émigration mais un budget total dans lequel l'argent de l'émigration se dilue avec celui gagné sur place. Or, grâce à des kyrielles d'études de consommation faites sur l'ensemble de la planète, on sait que lorsque les revenus augmentent, les postes budgétaires se déplacent en faveur de la santé, de l'éducation, des loisirs et du luxe (10). C'est pourquoi les dépenses dites « ostentatoires » n'en sont pas forcément mais peuvent au

(10) Cette constatation empirique, connue sous le nom de « loi d'Engels », a été faite dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle stipule à l'origine que plus une famille est pauvre, plus la part de son revenu consacrée à l'alimentation est élevée.



contraire refléter un signe de développement auquel l'argent des migrations aura contribué.

## Santé et éducation

Les liens entre santé et développement sont étudiés depuis longtemps, notamment à travers les inégalités d'accès aux soins. Dans un rapport du Haut Conseil de la coopération internationale, on peut lire que « les principales causes des maladies accessibles à la prévention, des incapacités et des handicaps, des décès prématurés sont autant à relier à des phénomènes sociaux telles la discrimination, l'inégalité, l'injustice qu'à des virus, des microbes, des prédispositions génétiques » (11). C'est pourquoi dans le domaine de la santé, les transferts des migrants tentent d'abord de suppléer l'absence ou l'insuffisance des systèmes d'assurance-maladie et des infrastructures médicales. Au sein des familles, c'est même parfois la survenue d'une maladie chez un de ses membres qui est la cause de l'activation du réseau migratoire pour envoyer un autre membre trouver la somme nécessaire aux soins. Si, à leur niveau, les transferts migratoires participent à l'amélioration de l'état sanitaire de la population, ils participent à terme à l'amélioration de la qualité de la force de travail.

Les bienfaits de la scolarisation sont désormais reconnus par l'immense majorité des populations (12). Si l'analphabétisme des jeunes ou la déscolarisation sont encore si fréquents dans les pays en développement, c'est avant tout parce que les familles ne peuvent plus assurer les coûts inhérents à la scolarisation (fournitures, manuels, transports, internat). Les coûts d'éducation sont d'autant plus élevés aujourd'hui qu'un mouvement de désengagement de l'État et de privatisation ou de semi-privatisation de l'école émerge dans de nombreux pays du Tiers monde. La Chine, par exemple, a abandonné depuis 1985 son système de formation universitaire gratuite. À la place, les étudiants doivent maintenant s'acquitter d'un droit d'inscription de l'ordre de 750 à 1 500 euros. Dans la mesure où l'éducation est de plus en plus onéreuse, l'envoi d'argent par les migrants en vue de favoriser la scolarisation des enfants et des jeunes étudiants ne peut qu'être globalement positif à court terme.

Que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, l'immixtion de la logique marchande dans les pays du Sud encourage la société civile à se substituer aux pouvoirs publics en créant ses propres infrastructures. Dans les zones les plus pauvres, le rôle des migrants est ici essentiel car ils sont souvent les seuls à pouvoir favoriser la construction d'une école ou d'un dispensaire au sein d'un village ou d'un quartier, comme cela se voit en Afrique de l'Ouest. En regard des importantes sommes nécessaires à la construction de ces infrastructures, seuls les réseaux et les diasporas d'une certaine taille peuvent prétendre réaliser de tels investissements.

(11) Haut Conseil de la coopération internationale, *La coopération dans le secteur de la santé avec les pays en développement*, rapport, République française, 2002. 64 p.

(12) Lange, Marie-France (dir.), « Des écoles pour le Sud », *Autrepart*, n° 17, 2001.

## Démographie

Par son absence, le migrant crée des déséquilibres dans les pyramides des âges mais aussi dans les rapports de masculinité. Localement, une émigration interne ou internationale, envoyant ses migrants entre l'âge de vingt à quarante ans, a des répercussions très nettes sur la composition de la population. Dans la vallée du fleuve Sénégal ou au Kerala en Inde, on compte dans certains villages jusqu'à 50 % des adultes masculins partis en migration.

L'émigration a des répercussions locales sur les différentes composantes démographiques que sont la fécondité, la nuptialité et la mortalité. Quand ce sont les femmes célibataires qui se rendent à l'étranger, la période d'émigration constitue autant d'années de recul du mariage. Pour un homme marié, résidant sans sa femme, la fécondité est fonction du rythme des retours qui, dans le cas d'une migration à l'étranger, est le plus souvent de l'ordre de l'année. Ensuite, l'amélioration de la situation financière du ménage par les transferts migratoires permet de mieux soigner les enfants et de diminuer la mortalité infantile, dont on sait qu'elle est un préalable pour limiter la descendance. Enfin, l'absence des fils d'âge actif dans une famille transfère aux filles la responsabilité de s'occuper des parents âgés. La montée du célibat tardif des femmes au Maghreb s'explique en partie par ce mécanisme. Au total, dans les pays du Sud, à travers quelques mécanismes directs, l'émigration peut jouer en faveur d'une baisse de la fécondité. Mais c'est davantage encore par son influence sur les rapports sociaux qu'elle peut favoriser de nouveaux comportements démographiques.

## Rapports sociaux

Dans les pays du Sud, de nouvelles formes et une nouvelle ampleur des migrations bousculent des institutions majeures comme les rapports entre les sexes, les générations et les classes sociales. De manière directe, que ce soit par l'envoi d'argent, par les déséquilibres dans la pyramide des âges ou par l'importation de nouvelles idées, l'émigration constitue un facteur de changement social dans les sociétés de départ.

Localement, le pouvoir des anciens et des hommes est d'autant plus contesté que ce sont les jeunes migrants et les jeunes migrantes qui pourvoient aux besoins de la population. Les jeunes ont toujours eu leur place dans le dispositif économique communautaire mais l'émigration et les transferts qui s'ensuivent leur donnent actuellement de nouvelles prérogatives dans un contexte de monétarisation et de multiplication des échanges. Dans un monde rural en crise, l'apport monétaire de ces jeunes migrants fait d'eux de véritables soutiens de famille. De surcroît, l'argent du migrant, soit par sa quote-part au développement local, soit par l'amélioration du bien-être et de la situation sociale de sa famille, le fait accéder au statut de notable, statut qui ne s'acquerrait auparavant que de manière plus graduelle et notamment en fonction de l'âge. On assiste de manière croissante à une déconnexion entre le statut social et le patrimoine familial symbolique ou culturel en faveur d'une reconnaissance des compétences et de la réussite économique. Ces considérations sont évidemment à nuancer selon la nature du contrat implicite entre le migrant et sa société

d'origine, mais il est clair que la migration, par ses effets émancipateurs et redistributifs, participe à un vaste mouvement de remise en cause du principe gérontocratique et des inégalités de statut héritées.

L'autre remise en cause est celle du pouvoir des hommes sur les femmes. L'émigration des femmes a des effets directs sur les mentalités pour les mêmes raisons que nous venons d'évoquer. Quant à l'émigration des hommes, elle a comme effet indirect de conférer localement à la femme de nouvelles responsabilités. L'absence des hommes délègue une certaine forme de pouvoir aux femmes dans le domaine de la gestion du budget, des travaux agricoles, de l'éducation des enfants et de la participation à la vie locale. Les attributions réelles des femmes dans la redistribution des droits et devoirs sont très variées selon les régions et les pays, allant d'une véritable émancipation féminine dans la prise de décision au blocage pur et simple de l'accession à des responsabilités quelconques. Cette redistribution des tâches et des rôles ne présente pas que des bénéfices pour les femmes puisqu'elle a aussi comme effet de démultiplier leurs attributions. L'examen des « budgets-temps » des femmes montre qu'elles travaillent plus que les hommes et spécialement en milieu rural où les pays en développement sont confrontés à la féminisation de l'emploi agricole (13).

C'est donc à une véritable mutation interne de l'organisation et des fonctions de la famille que l'émigration prend part. On pourrait penser de manière plus générale que l'imprégnation des idées et des valeurs du pays d'accueil accélèrent la transformation de ces modèles familiaux, mais ceci est à nuancer. Tous les pays de destination n'encouragent pas l'égalité des sexes ; les migrations vers les pays du Golfe peuvent favoriser sur ce point le renforcement des comportements orthodoxes parmi les migrants musulmans. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, l'émigration internationale vers les pays développés, loin de faire adopter les valeurs occidentales, peut servir à « gagner sa fiancée » et à payer la dot. Les migrations successives sont parfois l'occasion de prendre une épouse supplémentaire et de maintenir vivace un système polygamique qui constitue une des inégalités entre les sexes les plus visibles.

## Environnement

Nous avons vu dans le premier chapitre que face à des contraintes environnementales trop fortes, la migration constituait un mode de régulation économique et démographique. Sa capacité de déploiement rapide lui procure un avantage certain par rapport à d'autres réponses démographiques comme la nuptialité ou la fécondité. En retour, la migration influence les modes de production agricole (14) et la qualité de l'environnement. Migration, économie rurale et gestion des ressources forment donc un ensemble indissociable pour l'étude du développement durable si l'on veut dépasser le schéma simpliste selon lequel la dégradation environnementale est fonction de la taille de la population. Comme l'a

(13) Pnud, *Rapport sur le développement humain 2002*, Programme des Nations unies pour le développement, Oxford University Press, New York, 2002.

(14) Nous nous intéressons ici au seul milieu rural puisqu'en milieu urbain, c'est avant tout l'immigration qui pose des problèmes environnementaux.

montré une étude sur plus de soixante pays en développement (15), la qualité de l'environnement est bien plus dépendante des techniques de production que de la croissance démographique. Pour notre propos, cela signifie que l'utilisation des transferts monétaires du migrant et les modifications qui s'ensuivent dans le système de production local sont plus importantes que le relâchement de la pression sur le milieu naturel occasionné par son départ.

Les effets de l'émigration sur l'environnement *via* les bouleversements induits dans le système de production agricole peuvent schématiquement être appréhendés en termes de déprise agricole ou alors d'intensification agricole. La déprise agricole, causée par le manque de main-d'œuvre dû au départ des individus d'âge actif, aboutit à la mise en jachère de certaines terres et à l'abandon des travaux d'entretien. L'intensification, quant à elle, est permise par les transferts monétaires des migrants alors investis en matériel mécanique, en intrants ou dans des techniques de préservation des eaux et du sol. Les effets de ces facteurs sont trop nombreux et trop dépendants des conditions locales pour que l'on puisse en donner une orientation précise. Disons pour simplifier que la déprise agricole se conjugue davantage avec une rupture des ménages avec leur environnement, alors que l'intensification agricole les rend plus dépendants de lui.

Il est des cas où l'impact de l'émigration est plus évident. Ainsi, dans des régions rurales déshéritées, éloignées de toute possibilité d'emploi salarié, l'émigration est souvent la seule alternative viable à une exploitation massive et marchande des ressources locales, comme par exemple la fabrication du charbon de bois en milieu forestier. Les envois de revenus du migrant permettent donc par ce canal de soulager le milieu naturel, et ce d'autant plus qu'ils pourront servir à acquérir de nouveaux modes de consommation énergétiques comme le gaz.

## **Le migrant acteur du développement**

Il paraît curieux de prime abord que l'émigration soit aussi bien organisée alors que le développement qui pourrait en résulter le soit aussi mal ou aussi peu. L'explication est pourtant simple : le développement n'est pas l'objectif de l'émigration. L'utilisation des transferts par le migrant et sa famille n'est jamais posée en termes de développement, ils n'ont pas pour vocation de contribuer à l'amélioration de la balance des paiements, mais celle de survivre ou d'améliorer le quotidien. Pourtant, des initiatives de plus en plus nombreuses se mettent en place pour essayer de mettre à profit collectivement l'argent et les compétences des migrants et favoriser le développement local. Loin des clichés du migrant salvateur et des promesses mirifiques de l'État, les organisations communautaires représentent au niveau local une troisième voie pour valoriser au mieux l'émigration.

(15) Commoner, Barry, « Croissance démographique rapide et pression sur l'environnement », in Tapinos, Georges, Blanchet, Didier et Horlacher, David E. (dir.), *Conséquences de la croissance démographique rapide dans les pays en développement*, Ined, série Congrès et colloques, n° 5, Paris, 1991, pp. 145-175.

Mais en quoi ces associations sont-elles avantageuses pour promouvoir le développement ? L'argument est symétrique de celui qui explique la formation des réseaux : les transferts migratoires sont utilisés de manière d'autant plus efficace pour le développement qu'une organisation collective permet de pallier les déficiences des systèmes de marché et de l'intervention étatique. Si l'investissement est trop risqué pour une seule famille, une mise en commun des fonds répartira le risque sur plusieurs familles, le rendant ainsi acceptable. L'organisation est synonyme d'assurance. Deuxième point, la mise en commun des compétences constitue aussi un avantage certain : le migrant peut-il à lui seul être un salarié, un financier, un investisseur et un chef d'entreprise ? L'organisation permet la division du travail. Enfin, en termes de volume, le regroupement permet aussi de financer des infrastructures et des équipements en lieu et place de l'État ou des collectivités territoriales. L'organisation permet la mobilisation de fonds conséquents.

En 1999, des associations comoriennes se sont réunies pour créer une « organisation des associations de la diaspora comorienne de l'Île-de-France » autour d'une charte visant, entre autres, à mettre en relation les associations de migrants comoriens, les associations de développement sises aux Comores et les institutions nationales et internationales. Ces fédérations d'associations de migrants ont l'avantage d'avoir une assise suffisante pour être un interlocuteur sérieux auprès des autres acteurs institutionnels. Sur le lieu d'origine, les communautés peuvent aussi se regrouper pour bénéficier de moyens plus importants comme l'accès au crédit ou aux aides et augmenter ainsi leur pouvoir de négociation face aux bailleurs de fonds, aux banquiers, aux assureurs, aux ONG ou à d'autres institutions nationales et internationales.

Cette fonction de canalisation du développement renouvelle quelque peu la mission des associations de migrants. Elle permet d'abord un dialogue plus équilibré entre les migrants et les associations villageoises ou de quartier. Elle clarifie la question de l'utilisation de l'argent de la migration qui est largement sujette à conflits potentiels entre migrants et sédentaires : du migrant « tyran » au migrant « vache à lait », tous les cas de figure ont été recensés. Ce dialogue est facilité par l'inscription géographique des associations. On compte ainsi aux États-Unis plus de 500 associations mexicaines dont le critère d'appartenance est celui de la ville natale. En France, ce sont 400 associations de Maliens, Mauritaniens et Sénégalais qui se sont créées selon ce principe. Elles ont pour nom l'Espoir du Guidimakha, l'Association du développement du cercle de Yélimané en France, l'Association des villageois de Soringhò ou encore l'Association pour le développement de Fanga en France. Certaines se sont regroupées depuis 1993 au sein du Réseau des associations de développement de la vallée du fleuve Sénégal.

Dans une étude effectuée en 2000 (16), les auteurs indiquent que les associations domiciliées en France de migrants sénégalais originaires de la vallée du fleuve comptent en moyenne 132 membres, dont les cotisations permettent d'investir dans des villages environ 10 000 euros par an. Les projets,

(16) Champetier, Séverine et Drevet, Olivia, « L'implication des associations de migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal », *pS-eau*, cahier n° 12, Paris.

montés par les associations avec ou sans l'aide d'autres partenaires concernent, par ordre d'importance, l'approvisionnement en eau, l'éducation, la santé, les services, la construction de mosquées, l'agriculture. Ces associations ont des liens avec les collectivités territoriales et avec l'État sénégalais, mais surtout avec d'autres associations de migrants et des ONG du Nord ou du Sud.

Les associations introduisent une nouvelle conception du développement par la société civile. À travers elles, le migrant joue le rôle de médiateur pour faire accepter plus facilement de nouvelles idées. Au-delà de leurs répercussions sur les modes d'organisation sociale et sur la détermination de nouveaux enjeux collectifs, les impacts économiques des associations de migrants sont fonction du degré de développement local. En milieu rural ou en Afrique, elles concernent surtout la prise en charge d'infrastructures et peu l'investissement industriel. On estime par exemple que les très actives associations de la région de Kayes au Mali ont financé les deux tiers des infrastructures locales (17).

Alors que les gouvernements ont longtemps considéré les transferts migratoires comme un signe de dépendance et un constat d'échec du développement endogène, ils sont désormais de plus en plus nombreux à reconnaître l'existence et l'attrait de cette manne financière et à essayer de la drainer *via* des canaux officiels vers des activités productives. La création de comptes en devises ou en monnaie locale convertible est un des leviers d'action pour rassurer les migrants sur la stabilité de leur épargne. Plusieurs pays comme le Sri Lanka, l'Inde ou le Vietnam ont pris des mesures de ce type visant à mettre à l'abri de toute dépréciation le capital des migrants. Les politiques de canalisation des transferts migratoires vers des objectifs d'investissement sont celles constituées de nombreuses mesures indirectes mais essentielles car touchant à l'amélioration des marchés des capitaux, du crédit et de l'assurance.

D'autres politiques sont orientées spécifiquement vers l'investissement des migrants. C'est le cas par exemple de l'État mexicain de Zacatecas qui a impulsé dans la décennie 1990 un programme dénommé « 3x1 » qui consiste pour chaque dollar investi par un migrant dans une micro-entreprise à rajouter un dollar par le gouvernement fédéral, un dollar par l'État de Zacatecas et un dollar par la municipalité. Quatre cents projets ont ainsi pu être financés en huit ans pour un montant total de 4,5 millions de dollars. Au Pakistan, les migrants qui souhaitent investir peuvent disposer de conseils sur leur projet et bénéficient de taxes d'importations réduites pour acquérir du matériel industriel. En Afrique de l'Ouest, la *Déclaration de Dakar* d'octobre 2000 sur la « participation des migrants au développement de leur pays d'origine » a élaboré un programme dont le but est de mobiliser l'épargne des migrants et de l'orienter vers l'investissement grâce à un ensemble de mesures ayant trait à des facilités bancaires, des aides à la conception de projets, des soutiens techniques, et à la reconnaissance formelle des associations de migrants comme partenaires du développement.

(17) Daum, Christophe, « Les migrants, partenaires de la coopération internationale. Le cas des Maliens de France », *Document technique*, n° 107, OCDE, 1995, 44 p.

C'est sur cette idée du migrant acteur du développement que se sont appuyées les politiques d'aide au retour des pays développés. Elles se sont révélées très coûteuses pour des résultats médiocres tant sur le plan du nombre d'immigrés concernés que sur celui de leur réinsertion économique dans leur pays d'origine (18). Elles ont reposé sur des hypothèses simplistes, comme celle qui prévoyait qu'on pouvait pour un prix modique à la fois acheter le retour du migrant et participer à des investissements dans son pays d'origine. L'échec de ces politiques indique qu'elles ont sous-estimé le coût réel du rapatriement mais aussi qu'elles ont oublié l'encadrement institutionnel propice à une dynamique productive des transferts.

La nature des relations entre les acteurs de la migration et ceux du développement a beaucoup évolué depuis les années 1960. À cette époque, il y avait une forte demande de la part des pays d'accueil et les pays d'origine ne s'occupaient pas des transactions entre les migrants et leurs familles. Aujourd'hui, les pays d'immigration souhaitent diminuer les flux migratoires tandis que les pays d'origine reconnaissent l'intérêt et les potentialités de développement issues des transferts d'argent et de compétences de leurs citoyens émigrés. De part et d'autre, l'idée émerge que les migrants puissent être considérés comme des acteurs à part entière du développement et à ce titre des clauses concernant la valorisation de leur savoir-faire sont maintenant incluses dans les accords bilatéraux sur les migrations. Lors de sa présidence à la tête de la Commission européenne, la France a souhaité insister sur la notion de codéveloppement (19). Dans cette perspective, l'Europe est en train de négocier des accords avec l'Afrique de l'Ouest et avec les pays du Sud de la Méditerranée. À une autre échelle, la coopération décentralisée permet un large éventail de modalités concrètes d'actions auxquelles sont intégrées de manière croissante les associations de migrants. Dans cette réflexion politique en cours, intégrer l'apport de l'émigration et de la coopération internationale au développement est un enjeu stimulant. En contrepartie, il y a un risque certain que, d'un côté, les politiques d'aide publique au développement soient liées aux capacités de contrôle par les pays d'origine de leurs flux migratoires, de l'autre, que la pression migratoire soit un argument pour faire appel à l'aide publique internationale au développement.

## **L'émigration : un des facteurs possibles du développement**

Pour certains, l'émigration est une source de développement, pour d'autres elle le ralentit, voire le conduit à une impasse. Les avis sur le rôle de l'immigration

(18) Au sein de la communauté malienne en France, l'aide au retour n'a intéressé que 46 d'entre eux en 2002. Voir aussi Parant, Marc, « Échecs et illusions des politiques d'aide au retour », *Hommes et Migrations*, n°1223, 2000, pp. 81-90.

(19) En 1997, est créée en France la Délégation interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales. À la croisée des chemins entre la coopération, le développement et la gestion des flux migratoires. Selon le délégué en poste à cette époque, le codéveloppement « vise à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à rester chez eux » (Nair, Sami, « La place des immigrés. Changer de regard », *Courrier de la Planète*, n° 45, 1998, pp. 47-48).

sont d'ailleurs tout aussi partagés. Pourtant, les études traitant de ce sujet sont relativement nombreuses et bien documentées. Même s'il reste des zones d'ombre dans la connaissance, le flou qui règne sur la question des rapports entre migration et développement n'est pas seulement le fait d'une lacune statistique ou de positionnements idéologiques divergents, mais avant tout le reflet de la diversité et de la complexité des situations (20).

Si les transferts des migrants améliorent la situation des familles sur le lieu d'origine, ce n'est pas pour autant qu'ils constituent un moteur du développement. Cela est trivial dans le cas où les transferts sont peu élevés. Si, inversement, ils sont très élevés par rapport aux autres ressources locales, il existe un risque que l'économie glisse vers le « syndrome hollandais » (21). En milieu rural par exemple, ceci se traduit classiquement par une désaffection pour le secteur primaire. Le cercle vicieux de la dépendance qui en résulte est d'autant plus dommageable que la migration, malgré la solidité des réseaux, est parfois sujette à des retournements conjoncturels très violents, notamment pour les flux Sud-Sud. C'est pourquoi une région trop dépendante des envois de fonds de ses migrants, même si elle présente certains aspects du développement, reste confrontée à une fragilité intrinsèque. En outre, des transferts migratoires importants sont automatiquement liés à l'absence de nombreux membres d'âge actif, c'est-à-dire des investisseurs locaux potentiels.

Entre ces cas extrêmes, les observations *in situ* montrent que les montants des financements consacrés aux infrastructures et à l'investissement sont souvent insuffisants pour créer une dynamique productive dans des conditions trop hostiles (22). Un village enclavé, aux terres incultes, dépourvu d'infrastructures de base ne peut pas attendre de miracles des seuls revenus de la migration. C'est pourquoi les investissements des associations de migrants sont généralement les plus productifs en milieu urbain ou en milieu rural plus favorisé, là où un minimum de facteurs favorables sont déjà présents.

Finalement, si l'émigration peut jouer un rôle important dans le développement sur des échelles spatiales réduites, elle ne fait le plus souvent qu'accompagner un mouvement plus général dans lequel elle se fonde. Ceci ne signifie en aucune manière qu'il ne faut pas réfléchir aux relations entre développement et émigration, mais qu'il faut le faire en considérant la migration comme un élément parmi d'autres et en interaction avec eux. Lui donner la primauté serait sans doute surestimer ses effets potentiels dans la mesure où elle demeure un facteur exogène, et donc par définition « insuffisant à créer à lui seul les conditions d'un réel développement » (23). Dans cette optique, les actions politiques ou associatives les plus intéressantes sont celles qui visent à intégrer

(20) Sur ce débat, voir Guengant, Jean-Pierre, « Migrations internationales Sud-Nord et développement du Sud », *Hommes et Migrations*, n° 1214, 1998, pp. 17-27.

(21) Le « syndrome hollandais » désigne les effets pervers des économies de rente : les hauts revenus procurés par des matières premières abondantes et à forte valeur marchande n'incitent pas à l'investissement dans les autres secteurs de l'économie, qui se trouvent alors atrophies. C'est le cas par exemple des pays producteurs de pétrole.

(22) Voir par exemple Durand, Jorge et Douglas, Massey, « Mexican Migration to the United States : a Critical Review », *Latin American Economic Review*, vol. 27, n° 2, 1992, pp. 3-42.

(23) Petit, Véronique, « Migrations internationales et développement », pp. 193-220, *in* Charbit, Yves, *op. cit.*, 2002.



davantage la migration *dans* le processus de développement et non plus *comme* processus de développement. C'est pourquoi toutes les initiatives visant à encourager le développement en relation avec les acteurs de la migration doivent être suivies avec intérêt.

Les analyses des phénomènes migratoires sont rarement unanimes, tant en raison de la multiplicité des perspectives disciplinaires que de la variété des échelles d'appréciation. Le sociologue peut ainsi insister sur les difficultés d'insertion des migrants dans les régions d'accueil, l'économiste évaluer l'apport global de la main-d'œuvre immigrée et des transferts internationaux vers le Sud qui en découlent, le juriste s'intéresser à la part grandissante des organisations criminelles dans les filières clandestines ou l'historien rappeler l'ancienneté de certains courants migratoires observés de nos jours. Cet ouvrage reflète nécessairement cette pluralité de points de vue et de cadres théoriques, tout en tentant de situer les acteurs principaux du jeu migratoire que sont d'une part les ménages et les institutions du Sud, et d'autre part les économies et les États du Nord.

On a souligné au long de cette étude que vue des pays du Sud, la migration interne vers les villes ou internationale vers les pays plus riches répond à des stratégies familiales parfaitement rationnelles qui ne devraient pas s'inverser dans les années à venir, même quand chômage et bas salaires sont le lot des migrants à leur arrivée. La migration fait partie des premiers moyens d'échapper à des conditions de vie difficiles et les habitants des pays pauvres, nourris d'aspirations de mobilité sociale que l'ensemble d'un monde interconnecté célèbre chaque jour davantage, ne risquent guère d'y renoncer. Les pays riches savent à leur tour tirer avantage de cette offre de main-d'œuvre extérieure bon marché, peu revendicative et potentiellement illimitée, pour satisfaire aux conditions de compétitivité et de flexibilité exigées par l'économie internationale.

La diffusion simultanée de l'idéologie mondialiste, favorable à la libre circulation des biens et des capitaux, ne rend d'ailleurs que plus incongrue la fermeture progressive des frontières, officiellement prônée par les gouvernements des pays occidentaux. La capacité des démocraties libérales à freiner véritablement l'immigration demeure cependant incertaine, car une double logique de considérations humanitaires et de besoins non assumés en travail non qualifié conduit à des régularisations fréquentes des migrants illégaux, mesures qui s'opposent à la cohérence du dispositif et adressent des signaux forcément équivoques aux candidats à l'émigration. Quand moins d'un tiers des Mexicains

franchissant illégalement la frontière vers les États-Unis sont appréhendés, la politique migratoire américaine peut sembler en la matière plus destinée à ménager l'opinion publique qu'à inverser les courants. Les pays autoritaires, par contraste, peuvent maintenir une politique d'immigration plus dirigiste. Ils disposent pour ce faire d'un arsenal de dispositions assez drastiques, au rang desquelles figurent les discriminations sociales, les brimades et les expulsions, et ont ainsi la possibilité d'inverser les flux quand les circonstances économiques ou sociales le réclament.

Le panorama des échanges internationaux, autrefois marqué par l'enclavement régional ou culturel et les inerties sociales et économiques qui en découlaient, s'est ouvert plus largement et les déséquilibres économiques n'en deviennent que plus visibles. Le relatif isolement des régions ou des pays entre eux préservait auparavant les habitants du Sud de la « tentation migratoire », car le manque de liens et d'information les décourageait d'entreprendre des périples trop aventureux. Aujourd'hui, de nombreux réseaux migratoires sillonnent la planète et simplifient d'autant la démarche des futurs candidats au départ en leur offrant des solutions nouvelles pour atteindre des destinations plus variées.

Il peut donc être affirmé sans risque de se tromper que la pression migratoire demeurera très forte dans l'avenir et que le volume effectif des migrations internationales sera notamment déterminé par les politiques nationales d'immigration et les restrictions qu'elles entendent imposer aux flux d'arrivées. Le contrôle de la migration restant une prérogative d'État exercée par les pays d'accueil, les pays d'origine, économiquement et politiquement plus faibles, n'ont qu'une influence minime sur les flux. Dans les pays du Nord qui continuent de recevoir beaucoup de migrants, les politiques d'accueil sont pourtant très restrictives. Cette situation apparaît donc en fort décalage vis-à-vis d'une opinion publique généralement réticente, sinon franchement hostile, au maintien des niveaux d'immigration actuels.

Il est vrai aussi que si l'immigration profite à des milieux économiques dont le poids politique est important, le coût de l'immigration est en revanche beaucoup plus diffus dans la société, à travers les transferts sociaux par exemple, ou concentré sur les classes populaires, qui sont souvent en concurrence avec les immigrés et se trouvent politiquement marginalisées. Les poussées périodiques de partis populistes anti-immigration, comme en Australie, en Autriche ou en France, sont cantonnées à la lisière du jeu politique majoritaire, d'autant que le système des normes démocratiques, en vigueur dans les pays occidentaux, converge de plus en plus vers un système reconnaissant aux migrants certains droits fondamentaux, dont le recours à la justice qui permet souvent d'atténuer les mesures les plus brutales appliquées aux immigrés en situation irrégulière. Il est en revanche peu vraisemblable que ce système de valeurs centré sur les droits de l'homme soit dans un futur proche adopté par le reste du monde et certains pays d'immigration, comme les monarchies du golfe Persique, en sont très éloignés. Le clivage entre politiques migratoires des pays riches et moins riches risque de rester aussi prononcé dans le futur, opposant idéologies des droits et instrumentalisation de la migration.

Une des principales transformations en cours du système migratoire mondial concernera sans doute plutôt la rapide émergence de nouveaux courants. Ils apparaissent le plus souvent à la suite de nouvelles opportunités

économiques ou en réponse à une crise politique. Ainsi les ressortissants du Sri Lanka, qui étaient jadis pratiquement invisibles parmi les courants internationaux. La guerre civile dans l'île qui a débuté en 1983 a précipité le départ massif de plus de 100 000 Tamouls en quelques années, les premiers échouant comme réfugiés en Inde toute proche. Puis les réfugiés tamouls ont découvert qu'ils pouvaient pénétrer en Europe de l'Ouest, en se glissant de Berlin-Est à Berlin-Ouest à travers une frontière que les Alliés ne reconnaissaient pas. Les compagnies aériennes soviétique et est-allemande n'eurent alors aucun mal à rentabiliser leurs vols vers Sri Lanka, et les réfugiés s'introduisirent à Berlin, d'où un grand nombre d'entre eux repartirent vers d'autres pays de l'Union européenne ou plus loin. En l'espace de quelques années, une filière s'était déployée et avait permis l'établissement d'une nouvelle diaspora originaire de Sri Lanka à travers l'Europe.

On multiplierait aisément les exemples de réseaux migratoires se mettant en place aussi brusquement qu'ils peuvent disparaître. Ils tendent à être particulièrement segmentés, géographiquement ou ethniquement, car ils s'appuient avant tout sur des relais sociaux, particulièrement actifs dans les sociétés du Tiers monde. Ils peuvent néanmoins se révéler insuffisants pour répondre à la demande. En parallèle, on observe la montée en puissance d'un marché de la migration, qui se présente aussi bien sous l'aspect réglementé des agences de recrutement international que sous la forme souterraine des circuits clandestins, particulièrement efficaces pour déjouer les fermetures de frontières.

Une des conséquences de ce qui précède est la forte imprévisibilité de la migration à moyen terme. Dans le domaine des migrations internationales, les prévisions géographiques sont encore plus hasardeuses que les projections démographiques. Les courants migratoires peuvent se réorienter rapidement vers des destinations nouvelles : le développement considérable durant les trente dernières années de l'immigration vers les pays du Golfe, qui accueillent aujourd'hui près de dix millions de migrants (soit un tiers de leur population), en est une illustration frappante. Les régions nouvellement industrialisées d'Asie, voire les économies est-européennes en restructuration économique, seront appelées à capter une part croissante des réseaux migratoires, favorisant ainsi la diversification et la mondialisation des flux.

Un épuisement des courants vers les pays développés actuels et en particulier l'Europe ne serait alors pas sans conséquence sur leur population, car l'immigration y joue depuis quelques années le rôle principal dans la croissance démographique. Selon les prévisions de l'ONU, les régions développées veraient, en l'absence complète d'immigration, leur population décroître dès aujourd'hui (2003) et compteraient en 2050 quelque 126 millions d'habitants de moins que si la migration suivait son cours actuel. Celle-ci se substitue donc entièrement à l'accroissement naturel qui est aujourd'hui nul dans les pays riches. Dans le même temps, ces 126 millions de migrants ne représenteront que 1,5 % de la population des pays du Sud en 2050 et leur poids semble assurément marginal, du point de vue de l'avenir démographique de ces pays, et sans retombée considérable sur leur propre essor.



## Bibliographie

### Ouvrages et articles

- Brettel (Caroline B.), Hollifield (James F.) (eds)**, *Migration Theory. Talking across Disciplines*, Routledge, Londres-New York, 2000.
- Brockerhoff (Martin P.)**, « An Urbanizing World », *Population Bulletin*, vol. 55, n° 3, septembre 2000.
- Castles (Stephen), Miller (Mark J.)**, *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, Macmillan, Londres, 1993.
- Chaliand (Gérard) et alii.**, *Atlas historique des migrations*, Le Seuil, Paris, 1994.
- Chappaz, Séverine (dir.)**, « Les migrations internationales », *Cahiers français*, n° 307, La Documentation française, Paris, mars-avril 2002.
- Charbit (Yves) (dir.)**, *La population des pays en développement*, coll. Les études, La Documentation française, Paris, 2001.
- Charbit (Yves) (dir.)**, *Le monde en développement. Démographie et enjeux socio-économiques*, coll. Les études, La Documentation française, Paris, 2002.
- Domenach (Hervé), Picouet (Michel)**, *Les migrations*, PUF, Paris, 1995, 128 p.
- Faist (Thomas)**, *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford University Press, Oxford, 2000.
- Guilmoto (Christophe Z.), Sandron (Frédéric)**, « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », *Population*, vol. 55, n° 1, 2000, pp. 105-136.
- Hammar (Tomas) et alii. (eds)**, *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Berg, Oxford et New York, 1998.
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés**, *Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Éditions Autrement, Paris, 338 p., 2000.
- Héran (François) (dir.)**, *Immigration, marché du travail, intégration*, La Documentation française, Paris, 410 p., 2002.
- Kritz, Mary, et alii. (eds)**, *International Migration Systems : a Global Approach*, Clarendon Press, Oxford, 1992.
- Martin (Philip), Widgren (Jonas)**, « International Migration : Facing the Challenge », *Population Bulletin*, 57, 1, Population Reference Bureau, 2002.
- Massey (Douglas S.) et alii.**, *Worlds in Motion : Understanding International Migration at the End of the Millenium*, Oxford University Press, Oxford, 1998.
- Massey (D. S.) et alii.**, « Theories of International Migration : a Review and a Appraisal », *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, pp. 431-466, 1993.
- OCDE**, *International Mobility of the Highly Skilled*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 348 p., 2001.
- Pnud**, *Rapport sur le développement humain 2002*, Programme des Nations unies pour le développement, Oxford University Press, New York, 2002.
- Sassen (Saskia)**, *The Global City. New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, Princeton, 1991.
- Simon (Gildas)**, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, PUF, Paris, 1995.
- Stalker (Peter)**, *The No-Nonsense Guide to International Migration*, Verso, Londres, 2001.
- Stalker (Peter)**, *Workers without Frontiers*, ILO and Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, États-Unis, 2000.
- Stark (Oded)**, *The Migration of Labour*, Basic Blackwell, Cambridge, 1991.
- Tapinos (Georges)**, *L'économie des migrations internationales*, Armand Colin, Paris, 1974.
- Taylor (Edward J.)**, « The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in the Migration Process », *International Migration*, 37, 1, 1999.
- Todaro (Michael P.)**, « A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries », *American Economic Review*, 59, 1969, pp. 138-148.
- United Nations Development Program**, *Human Development Report 2002*, Oxford University Press, New York, 2002.

**United Nations**, *International Migration Report 2002*, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, E.03.XIII.3, New York, 2002.

**United Nations**, *Replacement Migration : Is It a Solution to Declining and Ageing Populations ?*, Population Division, ESA/P/WP.160, New York, 2000.

**Wihtol de Wenden (Catherine)**, *L'immigration en Europe*, La Documentation française, Paris, 163 p., 1999.

**Zelinsky (Wilbur)**, « The Hypothesis of the Mobility Transition », *Geographical Review*, 61, 1971, pp. 4-26.

**Zlotnik (Hania)**, « International Migration 1965-96 : an Overview », *Population and Development Review*, 24, 3, 1998, pp. 429-467.

## Reuves

*Hommes et Migrations* (France), dossiers, articles, tribunes sur la migration en France.

*Revue Européenne des Migrations Internationales* (France), principale revue universitaire française sur les migrations dans le monde.

*International Migration Review* (États-Unis), importante revue de recherche sur les migrations dans le monde.

## Sites internet

Bureau international du travail  
<http://www.ilo.org/>

Direction de la population et des migrations  
<http://www.sante.gouv.fr/>

Eurostat

<http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

Fonds des Nations unies pour la population  
<http://www.unfpa.org/>

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

<http://www.unhcr.ch/>

Institut national de la statistique et des études économiques

<http://www.insee.fr/>

Organisation de coopération et de développement économique

<http://www.oecd.org/>

Organisation internationale des migrations

<http://www.iom.int/>

Nations unies (Division de la population)

<http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>

Nations unies (portail sur la population)

<http://www.un.org/popin/>

Nations unies (statistiques sur les migrations)

<http://unstats.un.org/unsd/demographic/migration/index.htm>

Office des migrations internationales

<http://www.omi.social.fr/>

Population Reference Bureau (États-Unis)

<http://www.prb.org/>

## Sites d'informations et de nouvelles sur les migrations internationales

<http://migration.ucdavis.edu/mn/index.html>

<http://www.migrationinformation.org/>

# Migration et développement

**Christophe Z. Guilmoto et Frédéric Sandron**

**Christophe Z. Guilmoto** est directeur de recherche en démographie à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du laboratoire Population-environnement-développement (UMR 151) et actuellement en poste au Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (École des hautes études en sciences sociales, Paris).

**Frédéric Sandron** est docteur en sciences économiques, chargé de recherche en démographie à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il est membre du laboratoire Population-environnement-développement (UMR 151) et poursuit actuellement ses recherches à Madagascar.

La question migratoire revêt aujourd'hui un nombre d'enjeux considérables pour les sociétés du Nord et du Sud. Elle met en lumière la géographie complexe des déséquilibres économiques, politiques et sociaux du monde contemporain et fait l'objet de nombreux débats, voire de polémiques.

Elle est au cœur d'une abondante littérature et les analyses du phénomène migratoire sont rarement unanimes : sociologues, économistes, juristes, historiens et démographes offrent une pluralité de points de vue. Le plus souvent, la migration est appréhendée par le biais des conséquences économiques et sociales de l'arrivée de nouveaux venus dans les nations industrialisées, sans tenir compte de sa genèse et de ses mécanismes. Un autre éclairage est possible.

Christophe Z. Guilmoto et Frédéric Sandron prennent, dans cet ouvrage, le parti de changer de perspective en orientant leur étude sur les pays de départ. Après avoir rappelé les causes et les origines des mouvements de population, ils dressent, en s'appuyant sur les données les plus récentes, un panorama des grands systèmes migratoires des pays en développement. Ils montrent quelles sont les logiques migratoires, les différentes stratégies familiales et communautaires qui encadrent le départ des migrants ainsi que les obstacles de plus en plus contraignants qu'il faut franchir. Ainsi l'émigration est aussi une affaire d'organisation d'autant plus que les politiques migratoires mises en œuvre par les pouvoirs publics, au Nord comme au Sud, connaissent des évolutions parfois brutales.

L'analyse des conséquences de ces mouvements de population sur les sociétés des pays d'origine, des transferts financiers qu'ils induisent et l'apparition récente d'un type de migrant hautement qualifié permettent d'évaluer le rôle de l'émigration dans les processus de développement.

La documentation Française 29, quai Voltaire 75007 Paris  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

ISSN 1152-4677 ISBN 2-11-005405-0 DF 5 7065-6

Prix 14 €

9 782110 054050

